

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats
stratégies
opinions
dossiers
actions

444
janvier-février-mars
2026
Prix au numéro : 8€



ÊTRE ÉTUDIANT-E AUJOURD'HUI : QUEL POUVOIR D'AGIR ?

ZOOM

BUDGET 2026 :
AU PLUS BAS
DEPUIS QUINZE ANS !



GMF mène plus de 2 000 actions de prévention du risque routier chaque année.

Découvrez nos actions sur gmf.fr



Assurément
Humain

édito



Emmanuel de Lescure

Secrétaire général du SNESUP-FSU

Poursuivons la démocratisation des études supérieures

À l'heure où l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) subissent une austérité grandissante et destructrice (suppression de postes, campagnes d'emploi réduites à la portion congrue, augmentation des recours à des contrats précaires, fermetures de formation, dégradation continue des conditions de travail et d'étude), l'idée que les études seraient devenues superflues réapparaît et fait écho à celle qui voudrait les faire payer par les étudiant-es.

Une petite musique lancinante revient en force. Son refrain consiste à expliquer qu'aujourd'hui, il n'est plus utile de faire des études. Cette rengaine est connue mais les néo-libéraux l'ont mise au goût du jour dans une version à la fois simpliste et technodéterministe : l'intelligence artificielle rendrait les études obsolètes car, grâce à elle, chacun et chacune pourraient apprendre de manière autonome et n'auraient plus besoin d'user les bancs des universités. Il vaudrait mieux travailler au plus tôt et s'autoformer pour progresser professionnellement. Cette antienne semble réapparaître à chaque période d'instabilité. Elle ne résiste pourtant pas à l'épreuve des faits. L'écart entre les taux de chômage des non-diplômé-es et des diplômé-es atteste du fait que les diplômes sont au contraire devenus, selon la formule des sociologues, « *de moins en moins suffisants mais de plus en plus nécessaires* ». Même si leur valeur sur le marché du travail s'est modifiée, même s'ils ne permettent plus d'obtenir les mêmes emplois que par le passé, même si le passage de l'école à l'emploi est bien l'objet de fortes inégalités entre générations, les diplômes restent, aujourd'hui encore, utiles tant pour la collectivité que pour leurs titulaires.

Résistons à cette tentation d'abandon des études et, au contraire, réclamons un renforcement de l'effort de démocratisation de l'ESR. Il s'agit tout autant d'offrir un avenir professionnel à la jeunesse que de répondre aux enjeux écologiques, sociaux et économiques auxquels nous devons faire face. Contre l'austérité budgétaire instituée par les différents gouvernements depuis une vingtaine d'années, refusons, en particulier, la fausse solution qui consisterait à augmenter les droits d'inscription. Cette hausse a déjà commencé pour les étudiant-es extracommunautaires et notamment dans certaines écoles d'ingénieurs, pourtant publiques, et sa généralisation pourrait être proposée à la suite des « assises sur le financement des universités » comme semble l'indiquer le choix de ce thème pour leur dernier atelier. Une telle mesure irait dans le sens d'une plus grande marchandisation de l'enseignement supérieur et renforcerait les inégalités d'accès aux études. Attachés à la diffusion et la transmission de l'esprit scientifique, le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU défendent au contraire le principe constitutionnel d'égal accès de tous et de toutes aux études, sans condition de ressources, sans tri des publics, et en donnant à chacun et chacune les moyens de réussir dans le service public de l'ESR.

sommaire

Édito 03

Poursuivons la démocratisation des études supérieures **Emmanuel de Lescure**

Actualités 05

Dossier 09

ÊTRE ÉTUDIANT-E AUJOURD'HUI : QUEL POUVOIR D'AGIR ?

Coordonné par Hervé Christofol et Chantal Pacteau

La massification de l'accès à l'enseignement supérieur en France **Hervé Christofol 10**

L'Université en héritage

Pauvreté étudiante et reproduction sociale **Michel Maric 15**

Redéfinir l'enseignement supérieur par la privatisation

Du développement du privé à la diffusion de ses normes **Mathis d'Aquino 19**

La situation des étudiantes et des étudiants en France

Le point de vue de leurs syndicats et organisations représentatives **Propos recueillis par Emmanuel de Lescure et Hervé Christofol 24**

Encadré : Des élections révélatrices des difficultés à faire vivre un syndicalisme étudiant **Tristan Haute**

Parcoursup, MonMaster : trajectoires étudiantes et plateformes **Leila Frouillou 28**

Gouverner par la sélection Parcoursup : anciennes inégalités, nouveaux enjeux **Annabelle Allouch et Delphine Espagno-Abadie 30**

La santé des étudiants dans l'enseignement supérieur **Florence Legendre 33**

Les bourses sur critères sociaux : une insuffisance manifeste et très préoccupante **Michèle Artaud 35**

Hausse des droits d'inscription : de vrais arguments ? **Hugo Harari Kermadec 38**

Un salaire étudiant. Financement et démocratisation des études **Aurélien Casta 41**

Reconnaître la double carrière scolaire et professionnelle des étudiant-es ? **Hugo Harari Kermadec et Bora Bayrak 44**

Les étudiants étrangers en France **Florence Audier 47**

Zoom 49

Budget 2026 : au plus bas depuis quinze ans ! **Hervé Christofol et Boris Gralak**

Syndicat national de la recherche scientifique [SNCS-FSU] CNRS Délégation Île-de-France Villejuif, 7 rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tél. : 01 49 58 34 09 - syndicat@sncs.fr - www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10.
Fax : 01 42 46 26 56 - accueil@snestup.fr - www.snesup.fr

Directeur de la publication : Boris Gralak | **Rédacteurs en chef :** Hervé Christofol, Chantal Pacteau | **Comité de programmation :** Annabelle Allouch, Mathis d'Aquino, Michèle Artaud, Florence Audier, Bora Bayrak, Aurélien Casta, Hervé Christofol, Delphine Espagno-Abadie, Leila Frouillou, Boris Gralak, Raymond Grüber, Hugo Harari-Kermadec, Tristan Haute, Florence Legendre, Emmanuel de Lescure, Michel Maric, Patrick Monfort, Chantal Pacteau, Dimitri Peaucelle | **Correction :** Amandine Sarrazin | **Montage :** Clotilde Péan | **Couverture :** Shutterstock, Rastlily | **Impression et routage :** Imprimerie Compédit Beaugard, Z.I. Beaugard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél. : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beaugard.fr | **Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité, 38 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr) - contact@comdhabitude.fr | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, CNRS Délégation Ile-de-France Villejuif, 7 rue Guy Môquet, 94800 Villejuif. Tél. : 01 49 58 34 09 - syndicat@sncs.fr
Commission paritaire : 0429 S 07016. ISSN : 0338-1889. Dépôt légal à parution.
Prix au numéro : 8 € - Abonnement annuel (4 numéros) : 25 € (individuel), 50 € (institutionnel).
Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



Ont participé à la rédaction des actualités : Hervé Christofol, Raymond Grüber, Patrick Monfort, Chantal Pacteau, Dimitri Peaucelle.

LE NOUVEAU RÉGIME COLLECTIF DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SE MET EN PLACE LE 1^{ER} MAI 2026



Une partie seulement des dépenses de santé sont prises en charge par l'État au travers de l'assurance-maladie obligatoire, la Sécurité sociale. Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), deux organismes gèrent cette prise en charge : la MGEN pour les agent-es titulaires et certain-es contractuel-les et la CPAM pour les autres contractuel-les.

Jusqu'à présent, les agent-es avaient le choix d'adhérer ou non à la complémentaire de leur choix qui prenait en charge une partie ou la totalité du reste à charge, c'est-à-dire la partie non remboursée par l'assurance-maladie. Si lui ou elle le faisait, il ou elle pouvait demander une participation forfaitaire de quinze euros à son employeur.

À partir du 1^{er} mai 2026, chaque agent-e sera obligé-e d'adhérer au nouveau régime collectif de complémentaire santé – aussi appelé « *protection sociale complémentaire* » (PSC) – choisi conjointement par les ministères de l'Éducation nationale, de l'ESR et de la Jeunesse et de la Vie associative : le groupement MGEN-CNP Assurances. Il n'est pas possible de refuser d'adhérer à ce régime, y compris pour celles et ceux qui avaient fait le choix jusqu'ici de ne pas avoir de complémentaire santé, sauf dans certains cas de dispense¹. Pour l'agent-e, l'employeur prend en charge 50 % de la cotisation « équilibre² », soit 37,70 euros par mois en 2026.

Deux options sont possibles pour diminuer le reste à charge du contrat qui a dû être souscrit à l'automne dernier. Pour ces options, les cotisations sont forfaitaires et sont estimées, en 2026, à 7,23 euros pour l'option 1 et à 30,33 euros pour l'option 2. L'employeur prendra en charge la moitié du forfait dans la limite de 5 euros pour l'agent-e. Il est possible d'affilier un-e conjoint-e et des enfants au contrat, avec ou sans options, mais sans participation de l'employeur.

Face à la complexité bureaucratique de la PSC, le mandat de la FSU de la reconquête du « 100 % Sécu » – c'est-à-dire du remboursement intégral des soins de santé par la Sécurité sociale – est plus que jamais d'actualité.

Le nouveau contrat collectif obligatoire fournit des garanties de base plus avantageuses que celles de l'ancien contrat individuel MGEN Référence¹. Mais, il n'inclut plus la partie « prévoyance ». Il est cependant possible d'ajouter des garanties additionnelles – dépendance et frais d'obsèques – au contrat de la PSC santé et aussi de souscrire un deuxième contrat PSC prévoyance, qui lui n'est pas obligatoire et doit être souscrit en supplément à la demande de l'intéressé. Il faudra pour cela contacter par téléphone la MGEN durant le mois d'avril pour que ce contrat se substitue à l'ancien contrat individuel dès le 1^{er} mai. Un devis sera alors adressé par la MGEN-MAGE (groupement lauréat du deuxième appel d'offre) à l'agent-e car les cotisations du contrat PSC prévoyance, qui permet de compléter les pertes de salaire dues à un congé longue maladie (CLM), longue durée (CLD)² ou encore à une prestation d'invalidité, sont proportionnelles au salaire (rémunération indiciaire et indemnitaire) de l'agent-e. Il dépend ainsi de son grade et de ses primes. La participation « employeur » au contrat MGEN-MAGE est de 7 euros par mois. Il sera possible d'ajouter à ce contrat collectif non obligatoire une option qui offre en plus un complément pour les congés de maladie ordinaire (CMO) au-delà de neuf mois et les congés de longue durée (CLD). Le coût de cette option est de 0,63 % de la rémunération brute. Ce contrat sera mis en place en même temps que le contrat santé mais sera distinct de ce dernier. Il sera nécessaire de prendre rendez-vous avec la MGEN pour y adhérer.

¹ Raymond Grüber, 2025. Fiche pratique n° 69 : « Protection sociale complémentaire : les règles d'adhésion ». *Le mensuel du SNESUP*, n°735, p.21. <https://miniurl.be/r-6r3v>

² La cotisation « équilibre » est la cotisation moyenne qui permet d'équilibrer le système de cotisation/remboursement. Elle peut varier d'une année sur l'autre, ce qui est prévu au cours des prochaines années dans l'accord.

¹ Remboursement de la PSC Enseignement supérieur. <https://miniurl.be/r-6r3v>

² Philippe Aubry, 2025. Fiche pratique n° 71 : « Le congé longue durée ». *Le mensuel du SNESUP*, n°736 p.22. <https://www.snesup.fr/sites/default/files/2025-10/mensuel-snesup-ndeg-736.pdf>

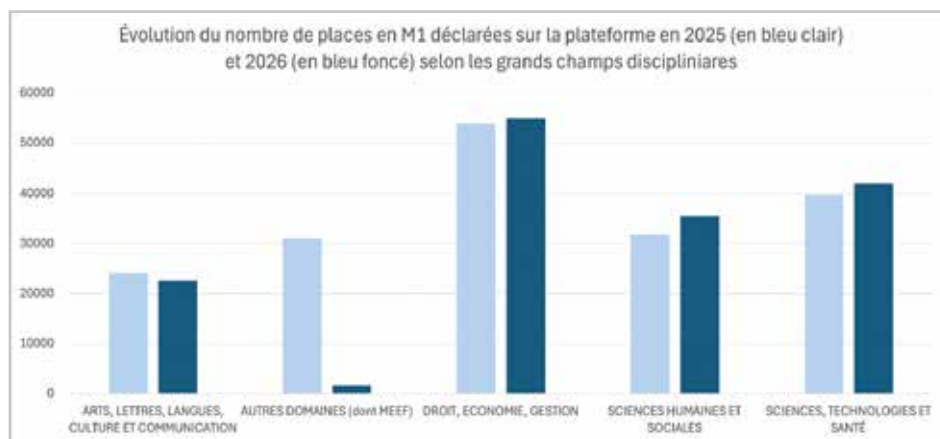
CAMPAGNE MONMASTER 2026 :

AVEC LE POSITIONNEMENT DU CONCOURS DU PROFESSORAT ENTRE LA L3 ET LE M1, 2026 S'AVÈRE ÊTRE L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS

Dans le prolongement de la baisse historique des capacités d'accueil en master 1 en 2024 et 2025 de plus de 31 000 places par rapport à l'offre de la plateforme en 2023, le nombre de places proposées par la plateforme en 2026 est à nouveau en baisse de 11 % par rapport à 2025 (soit -22 707 places pour un nombre total de place déclarées de 158 000).

Ces 158 000 places seront-elles suffisantes pour accueillir les 130 000 diplômé-es de licence générale et les 22 000 diplômé-es de licence professionnelle qui souhaitent poursuivre les études en 2^{ème} cycle universitaire dans la région et la filière de leur choix ? L'année dernière, avec les candidats en réorientation, les candidats en reprise d'études et les candidats étrangers, c'étaient 258 300 candidats qui avaient confirmé au moins une candidature sur la plateforme¹. Une analyse de l'extraction des données de la plateforme en 2025 et en 2026 permet de mieux comprendre ce qu'il en est.

La chute du nombre de places en master est due à une baisse du nombre de formations présentes sur la plateforme (en baisse de 21 %) mais surtout à la suppression des trois parcours des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) », 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif. Ce sont 31 722 places qui sont supprimées et pour partie soumises à concours. Ce n'est pas la progression de 415 places en master 1 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation (PIF) » et de 484 places dans celui de « Sciences de l'éducation et de la formation » qui vont permettre aux non lauréat-es du concours de poursuivre leurs études en master. Face à l'incertitude du devenir des non-lauréat-es, les enseignant-es-chercheur-es et les enseignant-es formatrices et formateurs des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), comme les étudiant-es qui se préparent au concours, sont particulièrement inquiet-es et mobilisé-es.



Au total, entre l'offre 2025 et l'offre 2026, ce sont 44 396 places qui ont été supprimées dans des parcours qui ont été fermés, 4 397 places qui ont été réduites dans des parcours maintenus, 6 155 places créées dans des parcours existants et 19 931 places créées dans de nouveaux parcours de formation pour un solde global de -22 707 places.

Sans surprises, les sites les plus touchés sont ceux qui hébergent des INSPÉs, comme ceux des universités de Lille (-2 030 places), de Créteil (-1 357 places), de Paris (-1 381 places), de Nantes (-1 160 places), de Lorraine (-1 118 places), d'Aix-Marseille (-965 places) ou encore de Rouen (-879 places). Mais certaines spécialités sont également en recul comme les masters 1 de « Marketing-vente » dans les écoles de commerce et de management (ECM) de Besançon, Dijon, Belfort ainsi qu'au CNAM ; ceux en « Biologie-santé » notamment à Versailles ; en « Langues étrangères appliquées » à Amiens et Clermont-Ferrand, en « Droit public » à Lille, Nanterre, Toulouse ou en « Psychologie » à Paris 8 et Lille...

Alors que le nombre d'étudiant-es inscrit-es en licence en 2026 poursuit sa progression et que son taux de réussite progresse, cette tendance – probablement motivée par la volonté de ne pas dégrader les taux d'encadrement – est inquiétante et révèle, une nouvelle fois, l'état de sous-financement des universités qui n'ont plus les moyens de recruter pour augmenter leur capacité d'accueil.

À l'issue de la campagne MonMaster 2025, seuls 68 % des candidats avaient reçu au moins une proposition d'admission sur MonMaster et 56 % en avait accepté une...

¹ « Mon Master 2025, Les propositions d'admission en master », note Flash du SIES, N°32, décembre 2025.

LES ZONES À RÉGIME RESTRICTIF, UN DISPOSITIF À REVOIR DE FOND EN COMBLE

La protection du patrimoine scientifique et technique (PPST) est un sujet sérieux, mais ne doit pas être un frein au développement des connaissances. En France, le dispositif des Zones à régime restrictif (ZRR), qui s'étend de plus en plus de laboratoires (260 aujourd'hui, 460 annoncés pour les années à venir), est unanimement reconnu comme très contraignant. Chaque occasion est bonne pour rappeler que son fonctionnement devrait être revu de fond en comble. C'est ce que nous avons fait en délégation FSU à l'occasion de la présentation d'un nouveau renforcement des ZRR par le biais de l'article 18 du projet de loi de programmation militaire. Cet article 18 vise à accroître la surveillance de certaines catégories de personnels et à les mettre sous surveillance, même une fois qu'ils ou elles quitteraient les ZRR, et ce pendant

cinq ans. La FSU s'est opposée à cet article et a rappelé que le dispositif de la PPST, inadapté au monde de la recherche, comporte déjà de nombreuses absurdités, et complexifie inutilement le travail des chercheurs et chercheuses. Cette position n'est pas une opposition à toute action ayant pour objectif d'éviter la prolifération du terrorisme et des armes de destruction, massive ou pas. Au contraire, pour prendre ce sujet au sérieux, la FSU estime nécessaire de :

- respecter le travail scientifique, la liberté de recherche et l'ouverture internationale ;
- éduquer et sensibiliser en vue de prévention ;
- éviter l'arbitraire et assurer de la transparence ;
- fournir les moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des objectifs.

À NE PAS MANQUER



Le mensuel du SNESUP N° 741
avril 2026
Être enseignant-e
du primaire
et du secondaire
dans le sup

<https://miniurl.be/r-6r8t>



Journée européenne
du doctorat.
13 mai 2026

RESPECTER LA SCIENCE DANS LES DÉBATS PUBLICS

Aujourd'hui, la communauté scientifique ne cesse de faire face à des attitudes sceptiques vis-à-vis de ses travaux dans divers domaines de recherche, en particulier dans le domaine de l'écologie scientifique.

Le Conseil scientifique (CS) de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité a publié une lettre ouverte adressée à la Présidente de l'Assemblée nationale et aux députés, intitulée *Présenter l'écologie scientifique comme une opinion est dangereux pour la démocratie*.

Il y critique la Commission d'enquête parlementaire sur l'audiovisuel public dont certains de ses membres ont remis en cause des résultats de la recherche dans les domaines qui le concernent directement, individuellement cité des scientifiques de l'Inrae et de l'Inserm pour discréditer leurs expertises, et qualifié de militantes des émissions du service public traitant des problématiques environnementales.

<https://miniurl.be/r-6r8v>

Des Assises pour s'assurer du sous-financement des universités ?

... « Ce n'est pas d'Assises sur le financement des universités dont l'ESR a besoin, mais d'une volonté politique clairement affirmée qui l'inscrive au premier rang des priorités du gouvernement (...) ».

<https://www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-739-fevrier-2026.p.3>
<https://www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-741-avril-2026.p.3>

DES UNIVERSITÉS BOMBARDÉES

« Dans la nuit du 5 au 6 avril 2026, la prestigieuse Université de technologie Sharif (Téhéran) a été bombardée par la coalition des États-Unis d'Amérique et d'Israël. Ce n'est pas le premier bombardement d'un établissement d'enseignement iranien par la coalition des États-Unis d'Amérique et d'Israël », écrit la Société mathématique de France¹. Plus de trente universités iraniennes auraient été visées par des frappes israélo-américaines depuis le début de la guerre². Le 12 mars, l'université publique libanaise de Hadath a été visée par des frappes de drones. Le directeur et un professeur ont été tués³...

¹ <https://smf.emath.fr/actualites-smf/des-universites-bombardees>

² <https://miniurl.be/r-6ray>

³ <https://miniurl.be/r-6raz>

Comme le rappelle l'UNESCO dans sa déclaration condamnant les attaques contre les universités et les établissements d'enseignement, ceux-ci doivent demeurer des espaces consacrés au savoir et à la coopération internationale⁴.

Quant au Statut de Rome de la CPI, il liste au nombre des crimes de guerre : « Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques, des hôpitaux et des lieux où des malades ou des blessés sont rassemblés, à condition qu'ils ne soient pas des objectifs militaires » (article 8, 2b (ix)).

⁴ <https://miniurl.be/r-6rbo>

SEPTIÈME AUDIENCE DU CINQUIÈME PROCÈS DE PINAR SELEK

Ses travaux sur la résistance kurde ont valu à la sociologue turque Pinar Selek¹ d'être accusée de terrorisme en 1998 à Istanbul, incarcérée et torturée puis libérée en 2000. Acquittée à quatre reprises, à chaque fois les acquittements ont été annulés ou des appels ont mené à de nouvelles procédures, la dernière ayant eu lieu ce 2 avril. Les délibérations ont duré sept minutes. Aucune charge

nouvelle mais la demande réitérée d'un emprisonnement immédiat et de la présence de Pinar Selek à la prochaine audience, le 18 septembre prochain².

Pinar Selek a présenté, le 16 février, dernier son dernier ouvrage *Lever la tête*. La recherche interdite sur la résistance kurde.

¹ Lire l'entretien avec Pinar Selek « La liberté ne se conquiert pas contre la vie, mais avec elle » dans le *Mensuel du Snesup* d'avril 2026, pp 26-27.
<https://www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg->

² <https://pinarselek.fr/actualites/la-recherche-sauvee-de-pinar-selek-ouvre-une-nouvelle-page-du-proces/>



José-Eduardo Wesfreid, membre de l'Assemblée des citoyens argentins en France, et Blandine Sorbe, déléguée générale de la Fondation nationale Cité internationale universitaire de Paris.

« Depuis la nomination, par le président Javier Milei, de Santiago Muzio en qualité de directeur, une vague d'obscurantisme recouvre la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP). La Maison est aujourd'hui transformée en un lieu d'accueil pour des formations et confé-

rences d'extrême droite. (...) La direction refuse de signer la charte des valeurs humanistes qui régissent la vie de la CIUP et des menaces d'expulsion se font sentir contre ceux qui ne sont pas "conformes." (...) Elle a enlevé, le 12 février dernier, la plaque apposée en 2022 à l'intérieur de la Maison, afin que les crimes contre l'humanité commis par le terrorisme d'État ne soient pas oubliés. (...) Nous voulions saluer la digne réponse des autorités de la CIUP qui ont choisi de ne pas se taire face à la politique de l'actuelle direction...¹ ». Le 24 mars 2026, à l'occasion du 50^e anniversaire du coup d'État de 1976 en Argentine, était dévoilée, sur la façade de la Maison internationale, une plaque en hommage aux 30 000 disparus et victimes du terrorisme d'État en Argentine entre 1974 et 1983².

¹ Extraits du discours du 24 mars 2026 à la Cité Universitaire par José Eduardo Wesfreid, directeur de recherches au CNRS, membre de l'Assemblée des citoyens argentins en France (ACAF).
<https://miniurl.be/r-6rb6>

² <https://www.ciup.fr/hommage-aux-30-000-disparus-et-victimes-du-terrorisme-detat-en-argentine/>

Hervé Christofol
Chantal Pacteau

Être étudiant-e aujourd'hui : quel pouvoir d'agir ?

Les étudiant-es n'ont jamais été aussi nombreux-euses qu'en cette année universitaire 2025-2026. Mais avec la massification de l'accès aux études supérieures, qu'est devenue la confiance dans l'avenir du temps des études ? Depuis les grandes mobilisations étudiantes des années 1960 et celles, plus récentes, des années 2006 et 2011 contre les projets de loi du CPE¹ et de modification du code du travail, qu'est devenu le pouvoir d'agir des étudiant-es ?

Les mobilisations lycéennes et étudiantes ont toujours été redoutées par le pouvoir. Quand elles commencent, il est difficile pour lui d'en reconnaître les modalités et la légitimité. Aussi, au cours du XXI^e siècle, avec l'accueil des enfants du *baby-boom* de l'an 2000, les gouvernements se sont employés à restreindre l'autonomie des étudiant-es : avec la loi LRU² de 2007, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche³ de 2013 puis l'ordonnance de 2018 qui a permis aux établissements de l'enseignement supérieur de se regrouper sous la forme d'« établissements publics expérimentaux⁴ », leur représentativité au sein des conseils d'administration des établissements a systématiquement été réduite. La réforme des bourses est repoussée au calendrier grecques et leur revalorisation très insuffisante – quand elle n'est pas nulle – ne leur permet plus de sortir de la pauvreté, notamment révélée au grand jour lors de l'épisode du Covid-19.

Mais c'est surtout avec la plateforme d'orientation et d'affectation Parcoursup, mise en place en 2018, et la généralisation de la non compensation des modules d'enseignement entre eux, que la mise au pas des lycéen-nes et des étudiant-es a été organisée. Toutes les notes des années de première et de terminale au lycée sont maintenant prises en compte pour décider de la filière et de l'établissement de poursuite des études dans l'enseignement supérieur ; et, une fois l'inscription faite, tous les enseignements doivent être validés pour progresser, et ce sans réelle compensation entre eux...

Les lycéen-nes et les étudiant-es sont en permanence sous pression. C'est ce dont discute ce dossier. Après une présentation des trois épisodes de massification advenus depuis 1945, les problématiques de la pauvreté, de la santé et du système des bourses sur critères sociaux sont abordées. Une des caractéristiques de la dernière massification est le développement de l'enseignement privé, de la hausse des frais d'inscription et des conséquences sociales de la plateforme Parcoursup. Au cours d'une table ronde, les analyses des organisations représentatives et des syndicats étudiants sur la situation actuelle et sur les perspectives d'un salaire étudiant ont été recueillies. Car aujourd'hui, pour pouvoir vivre, un-e étudiant-e sur deux doit travailler au cours de ses études. Quelles sont les conséquences de cette double carrière scolaire et professionnelle ? Enfin, la France est le premier pays européen d'accueil et de formation des étudiants étrangers, notamment extracommunautaires. Une dynamique qui pourrait se poursuivre si leurs frais d'inscription n'explorent pas car cette population est particulièrement vulnérable.

Les enjeux de la formation de la jeunesse à travers les études supérieures sont considérables. Il est temps de redonner aux étudiant-es du pouvoir d'agir afin d'assurer leur formation dans la filière de leur choix et leur émancipation.

¹ Contrat première embauche. Voir, par exemple : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/cpe-19-3-dominique-de-villepin-2006-jacques-chirac>

² Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. <https://miniurl.be/r-6r3u>

³ Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. <https://miniurl.be/r-6r3u>

⁴ Ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

⁵ Voir le dossier de la *Vie de la recherche scientifique* de septembre 2024 Établissements expérimentaux : des universités sans personnalité. <https://sncs.fr/portfolio/etablissements-experimentaux-des-universites-sans-personnalite/>

La massification de l'accès à l'enseignement supérieur en France

Au cours des quatre-vingts dernières années, les effectifs de l'enseignement supérieur en France ont été multipliés par 25, passant de 123 000 en 1945 à 3 035 000 en 2025. Cette progression est le résultat de l'effet combiné de plusieurs facteurs, dont la démographie, le taux de succès au baccalauréat et la volonté des bacheliers et des bacheliers de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Cependant, les politiques publiques qui à la fois ont suscité et accompagné les différentes vagues de massification ont été différentes. De plus, si les processus de massification ont permis une certaine démocratisation de l'accès aux études supérieures, celle-ci ne s'est pas produite dans toutes les filières de formation¹.

Hervé Christofol

Membre du bureau national
du SNESUP-FSU

La France a connu deux principaux *baby-booms* au cours des quatre-vingts dernières années. Celui d'après-guerre a vu passer le nombre de naissances de 550 000 au cours de l'année 1945 à plus de 800 000 entre 1947 et 1973. Et celui de l'an 2000 a vu le nombre de naissance à nouveau dépasser les 800 000 par an entre 2000 et 2014, avec un pic de 830 000 en 2010. C'est ainsi que le nombre de jeunes âgés de 17 ans en France est passé à plus de 800 000 une première fois entre 1964 et 1992, puis une seconde fois entre 2013 et 2025. La taille de cette génération devrait se maintenir à ce niveau jusqu'en 2032.

Entre 1946 et 1967, le taux de la population bachelière au sein d'une génération a triplé, passant de 4,41 % à 15,37 %, restant très mesuré. En 1968, à la suite des mobilisations et des manifestations

du printemps, l'examen du baccalauréat est aménagé et le taux de succès s'élève temporairement à 19,6 %. Il reviendra à 16,2 % en 1969. C'est au cours de la décennie suivante, suite à la création du bac technologique en 1968, que ce taux passe de 25,9 % en 1970 à 62,7 % en 1985.

Cette même année, le ministre de l'Éducation nationale,

Jean-Pierre Chevènement, annonce l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau bac d'ici l'an 2000 (c'est-à-dire au niveau de la classe de terminale). Il stipule qu'en tablant sur un taux de succès au bac de 75 %, on devrait atteindre 60 % de la population bachelière dans une classe d'âge. C'est la création du bac professionnel en 1985 qui amènera,

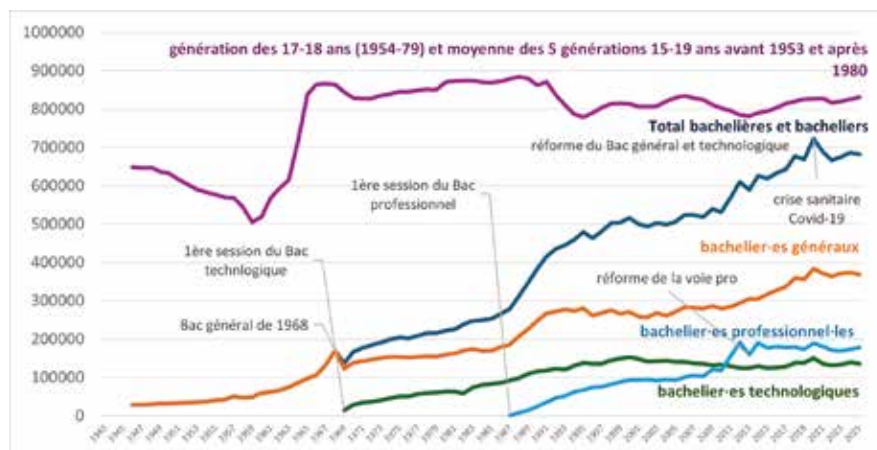


Figure 1. Population âgée entre 17-18 ans et nombre de bacheliers et de bacheliers de l'année par filière générale, technologique (depuis 1969) et professionnelle (depuis 1987).

Source : données compilées par l'auteur à partir des données de l'INSEE et de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère en charge de l'éducation nationale (DEPP).

¹ Cet article n'aborde que le phénomène de la massification. Les inégalités sociales sont abordées dans d'autres articles de ce dossier.

en 2011, le taux de bachelier-ères d'une génération à 71,2 %. Le taux de 80 % d'une classe d'âge diplômée du baccalauréat sera atteint pour la première fois en 2018 pour culminer à 86,7 % en 2020, lors de la pandémie de Covid19. Il redescendra légèrement et se stabilisera au-dessus de 80 % entre 2022 (80,2 %) et 2025 (80,1 %) (Figure 2).

ÉVOLUTION DES CHOIX DES DIFFÉRENTES VOIES DE FORMATION

Pour ce qui est de l'attrait des études et des diplômes de l'enseignement supérieur auprès des bachelier-ères, celui-ci a varié de nature au cours des quatre-vingts dernières années. Si, au cours des années 1940-1960, ce sont principalement les universités qui accueillent les étudiant-es (80 % en 1970), cela se diversifie avec la création des sections de techniciens supérieurs (STS) en 1962, puis des instituts universitaires de technologie (IUT) en 1966. Ce qui va permettre l'accueil, outre d'une population ayant le bac général, celui de bacs technologiques puis de bacs professionnels, lié notamment au souhait des jeunes à relever leur niveau de qualification.

Si les cohortes des classes préparatoires aux grandes écoles restent stables, autour de 3 % des effectifs, les voies d'accès aux écoles d'ingénieurs et de commerces se diversifient au cours des années 1980-1990, leur permettant d'augmenter progressivement leurs effectifs. La dernière décennie voit le triplement des établissements privés, fortement soutenus par les gouvernements successifs.

Depuis le milieu des années 1970, avec la montée du chômage, l'insertion professionnelle des jeunes qui viennent de terminer leurs études est plus difficile pour les

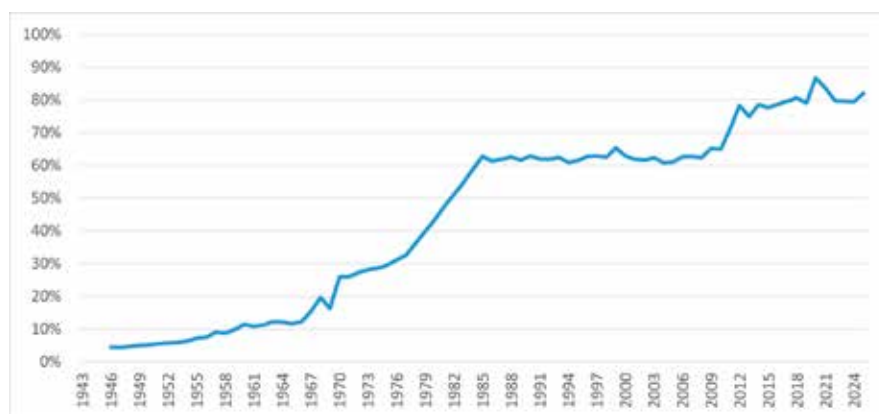


Figure 2. Part des bachelières et des bacheliers dans leur génération (1946-2024).

Source : données de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère en charge de l'éducation nationale (DEPP) compilées par l'auteur.

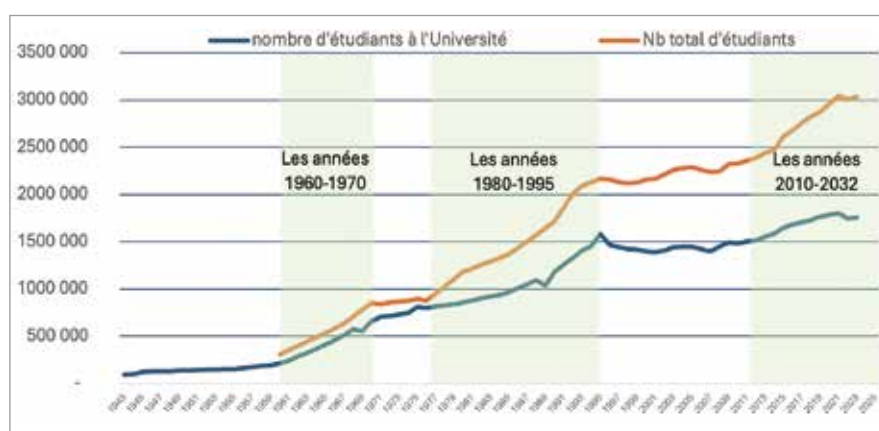


Figure 3. Les trois périodes de massification de l'accès à l'enseignement supérieur en France et leurs caractéristiques.

Source : données du service statistique ministériel de l'enseignement et de la recherche (SIES) et de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère en charge de l'éducation nationale (DEPP) compilées par l'auteur.

non-diplômés que pour les diplômés. Au plus fort de la crise économique en 2009, près d'un jeune actif sans diplôme sur deux était au chômage un à quatre ans après la fin des études, contre un sur dix pour les diplômés du supérieur².

Comme le révèle l'étude de Laure Endrizzi et Florence Sibut³, le choix des différentes voies de formation n'est pas systématiquement motivé par l'obtention d'un diplôme. La filière universitaire peut offrir l'opportunité de

construire un projet. Saïd Paivandi⁴ en distingue cinq types :

- « *projet professionnel* : les étudiants souhaitent trouver un métier à l'issue de leur formation, visent un savoir utile pour leur emploi, s'intéressent à ce en quoi la formation sera bénéfique, capitalisable pour leur avenir professionnel ;
- *projet intellectuel* : les étudiants ont un rapport aux études plus savant, intellectuel, ils ont le souci d'approfondir leurs connaissances, ils apprécient donc les études qu'ils ont choisies pour leur intérêt propre ;
- *projet en construction* : les étudiants ont choisi l'université pour l'espace d'essais-erreurs qu'elle permet dans l'orientation, ils ont souvent été refu-

² Insee Références, édition 2018. *Emploi, chômage, revenus du travail*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3573876>

³ Laure Endrizzi et Florence Sibut, 2015. « Les nouveaux étudiants, d'hier à aujourd'hui ». Dossier de veille de l'IFÉ, n°106, ENS de Lyon. <https://edupass.hypotheses.org/1009>

⁴ Saeed Paivandi, 2015. *Apprendre à l'université*, De Boeck. Cité par Endrizzi et Sibut, *ibid.*, p. 9.

sés dans des filières sélectives, ils cherchent leur voie tout en jouissant du statut d'étudiant ;

- *projet pragmatique : les étudiants visent avant tout un diplôme ou un concours, ils ne sont pas concernés réellement par le contenu des cours ;*
- *projet personnel et social : les étudiants s'intéressent au fait d'être étudiant, d'être à l'université, hors contexte professionnel. »*

Il est remarquable de constater, qu'actuellement, le ministère en charge de l'enseignement supérieur et la recherche, comme le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), survalorisent les projets professionnels avec une évaluation des formations exclusivement centrée sur l'insertion professionnelle des diplômés et les projets intellectuels – notamment *via* l'acquisition de compétences – en ignorant les projets en construction et les projets personnels et sociaux. D'autres pays, notamment nordiques, reconnaissent l'importance des études dans un parcours de vie notamment à travers l'octroi de bourses universelles aux étudiant-es.

LA MASSIFICATION DES ANNÉES 1960

Dans les années 1960, les effectifs universitaires triplent, à la suite de la « première explosion scolaire », principalement du fait du dynamisme démographique des générations de la décennie qui précède, celle dite du « *baby boom* ». À cette époque, 78 % de la population bachelière (représentant moins de 15 % de sa génération) s'oriente majoritairement à l'université pour poursuivre ses études.

C'est l'effet combiné de la démographie, de la prolongation de la scolarité obligatoire en 1959 qui repousse la fin de l'instruction obligatoire à 16 ans et encourage

l'entrée au lycée ainsi que la hausse du taux de réussite au baccalauréat qui caractérise cette période. C'est ce que précise Didier Fisher⁵ : « *La croissance globale des effectifs universitaires dans les années 1960 est le fruit de l'effet combiné de l'extension de la demande d'éducation, de l'augmentation de la durée moyenne des études et de l'expansion démographique. Dans l'immédiat après-guerre, seuls avaient joué les deux premiers facteurs dans l'accroissement du nombre des étudiants. À partir des années 1960 s'ajoute l'impact de l'expansion démographique. Une étude fine permet de le mesurer assez précisément. En effet, de 1960-1961 à 1963-1964, 84 % de l'accroissement provient de l'extension de la scolarisation. En revanche, si l'on prend l'ensemble de la période (1960-1968), cette part tombe à 64 %. 36 % relèvent donc directement du baby-boom. Contrairement à une idée reçue, c'est toujours la progression de la demande de scolarisation qui conserve la part la plus importante dans l'augmentation des effectifs universitaires en France dans les années 1960. Cela ne changera d'ailleurs pas après. Il n'en demeure pas moins que sans le baby-boom nous n'aurions pas connu cette brusque accélération. L'augmentation des effectifs se serait poursuivie à un rythme environ deux fois inférieur à celui que nous avons connu. Toutefois la croissance des effectifs ne s'est pas effectuée également dans toutes les disciplines. »*

Au cours des années 1960, les étudiant-es s'entassaient dans des facultés vieillissantes et surpeuplées, au fonctionnement mandarinal. Mai 1968, puis la loi Faure⁶, imposeront la recomposition d'univer-

sités pluridisciplinaires à Paris et la création d'établissements en régions avec un fonctionnement plus démocratique et collégial, où notamment les représentant-es étudiant-es auront droit au chapitre. Le nombre d'universités passera de seize en 1958 à soixante en 1973⁷.

LA MASSIFICATION DES ANNÉES 1980-1990

Au cours des années 1980 et au début des années 1990, l'augmentation du nombre d'étudiant-es a suivi la croissance de la scolarisation dans le second degré général et technologique de la deuxième partie des années 1980 et du début des années 1990. Entre 1980 et 1995, le nombre de bachelier-ères fait plus que doubler, passant de 222 429 à 479 299 lauréat-es (dont 59 % de bac généraux, 29 % de bac techno et 14 % de bac pro). Les choix d'orientation ne se tournent plus uniquement vers les universités. D'autres filières se développent. Dans un premier temps, ce sont les sections de technicien supérieur (STS), qui préparent au brevet de technicien supérieur (BTS), qui connaissent une forte augmentation. Au cours des années 1980, la part des inscriptions en STS dans l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur passe de 6 à 12 %⁸.

À partir des années 1990, ce sont les écoles d'ingénieurs, de commerces ainsi que les écoles sociales de santé qui accroissent leurs capacités d'accueil : entre 1985 et 1995, les effectifs des écoles d'ingénieurs publiques du ministère de l'Enseignement supérieur passent de 25 849 à 43 257 élèves ingé-

⁵ Didier Fischer, 2009. « Les étudiants dans les années 1960 ou la gestation d'un monde nouveau » dans Louis Gruel et al. (dir.), *Les étudiants en France*, Presses universitaires de Rennes.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.10283>

⁶ Danielle Tartakovsky, Roger Bourderon et Claude Seureau, 2018. « La loi Faure ». *La Vie de la recherche scientifique* n° 413, pp. 33-35.
<https://miniurl.be/r-6qzp>

⁷ Bruno Poucet, 2018. « Mai 68 dans l'enseignement supérieur. » *Ibid*, pp.10-13.

⁸ Béatrice Le Rhun, Jacqueline Perrin-Haynes, Isabelle Robert-Bobée, et Pascale Poulet-Coulibando, Depp. *Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites*, Dossier INSEE 2014.

Comme le rapporte Léonard Laborie sur le site de l'INA à propos du discours de François Mitterrand en clôture des Assises nationales de l'enseignement supérieur le 29 juin 1990¹ : « *l'investissement dans la formation, François Mitterrand y croit. Mais à la fin des années 1980, il y a surtout une urgence à laquelle il doit répondre. Les universités sont saturées. Initiée dans les années 1960, la massification de l'enseignement supérieur s'accélère avec la politique impulsée en 1985 par Jean-Pierre Chevènement visant l'accès de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat. Outre les étudiants, les acteurs locaux et parmi eux surtout les élus ont commencé à se mobiliser. Dans le cadre de la décentralisation, ils ont fait entendre leur voix pour commencer à réaménager le territoire universitaire. La fin du premier septennat est ainsi marquée par la création d'antennes et d'instituts universitaires de technologie (IUT) dans des villes moyennes. Une nouvelle offre de proximité se développe, pour faciliter et favoriser l'accès de tous à l'enseignement supérieur, et impulser la conversion des territoires touchés par la crise. Cette offre manque parfois de coordination. Surtout, elle ne suffit pas. Le plan Université 2000 (U2000), fixé en mai 1990, répond à la crise par une ambition : doubler encore le nombre d'étudiants diplômés.* »

¹ Université 2000 : « justice sociale » et aménagement du territoire universitaire.
<https://miniurl.be/r-6qzt>

nieurs (+67 %). Une croissance comparable en volume s'organise dans les écoles d'ingénieurs privées dont les effectifs passent, sur cette même période, de 10 325 en 1985 à 18 689 en 1995 (+81 %).

Cette seconde vague de démocratisation de l'enseignement supérieur est soutenue par une volonté d'extension de la carte universitaire. Des assises vont être organisées partout en France pour les préparer. C'est en clôture des Assises nationales, en juin 1990, que François Mitterrand intervient dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, aux côtés notamment du ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, pour conclure sur le fait que « *l'avenir de l'université déterminera et détermine déjà l'avenir de la France* ».

À la fin de la décennie, près de 40 milliards de francs ont été investis (9,5 milliards d'euros d'aujourd'hui), pour moitié par les collectivités territoriales⁹. Tous les projets ne se sont pas concrétisés

mais, en 1991, huit nouvelles universités ont vu le jour (quatre « universités nouvelles » en Île-de-France, à Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée et Versailles Saint-Quentin-en-Yveline) suivies, en 1992, par les universités d'Artois et du Littoral dans le Nord-Pas-de-Calais et, en 1993, par celle de La Rochelle. La diversification des filières proposées a favorisé les parcours professionnalisants, les IUT ayant drainé la moitié des investissements.

LA MASSIFICATION DES ANNÉES 2010 À... 2032

Au cours des années 2000, le nombre d'étudiant-es se stabilise, avec un nombre d'environ 415 000 de néo-bachelier-ères s'inscrivant dans l'enseignement supérieur. C'est la population étudiante étrangère qui progresse pendant cette décennie. Sa part au sein de la population étudiante passe de 8 à 12 % entre 2000 et 2010.

C'est à partir de 2012 et surtout à partir de 2016, avec 78 % de réussite au bac, que les générations du « *baby-boom* de l'an 2000 » vont

accroître le nombre de néo-bachelier-ères accueilli-es dans l'enseignement supérieur. En effet, entre 2000 et 2014, le nombre d'enfants nés en France va dépasser 800 000 par an, avec un pic de natalité de 830 000 naissances en 2010. Mais c'est dix-huit ans après le début de ce nouveau bond des naissances que le gouvernement décide de généraliser la maîtrise des flux à l'entrée à l'université. Il le fera avec la mise en œuvre de la plateforme d'orientation et de sélection Parcoursup qui décidera du sort des 518 258 néo-bachelier-ères accueilli-es dans le supérieur cette année 2018 ainsi que des 354 926 bachelier-es inscrits qui ont soit démissionné soit à qui aucune proposition d'orientation n'a été transmise...

Cette progression du nombre de néo-bachelier-ères est également le fait de l'augmentation de la réussite au bac, car, pour la première fois en 2018, elle dépasse les 80 % de la génération lycéenne de terminale. Entre 2010 et 2024, les établissements d'enseignement supérieur ont accueilli 710 000 étudiant-es supplémentaires (+31 %), dont 330 000 dans le public (dont 275 000 à l'université, soit +18 %) et 380 000 dans le privé (+97 %). En réponse à cette massification, il n'y aura pas de construction d'établissements universitaires publics ni d'augmentation de budget en euros constants.

Depuis 2010, ce sont *a minima* dix universités de taille moyenne qui auraient dû être construites et 30 000 agent-es (enseignant-es, enseignant-es-chercheur-es et personnels administratif et technique) qui auraient dû être recruté-es dans le public pour les encadrer.

Si, dans cette période, ce sont principalement les universités qui ont accueilli les étudiant-es supplémentaires, le nombre de places en STS et dans les écoles paramédicales et

⁹ Christophe Charle et Jacques Verger, 2012. *Histoire des universités. Xlle-XXle siècle*, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige ».



© Shutterstock, Anton Gvozdkov

sociales a également augmenté, avec des progressions de 23 % (+38 000 étudiant-es) pour les premières et de 20 % pour les secondes (+15 000 étudiant-es).

Les établissements privés ont massivement ouvert des formations en apprentissage pour émarger aux subventions du ministère du Travail (en moyenne 20 000 € de subventions de l'État et d'exonérations de cotisations sociales par apprenti-e). C'est ainsi que le nombre d'étudiant-es et d'apprenti-es a progressé dans le privé de +223 % en STS (+132 000), +115 % en école de commerce et de gestion (+134 000), +142 % en école supérieure d'art et culture (+48 000) et +58 % en école d'ingénieur (+20 000). L'enseignement supérieur privé, qui ne formait que 13 % des étudiant-es en 2001 et 21 % en 2017, accueille actuellement 26 % des étudiant-es et apprenti-es de l'enseignement supérieur.

Cette progression a été permise par, d'une part des lois et règlements, dont les lois Vidal et Penicaud de 2018 (« *orientation et réussite des étudiants* » et « *pour la*

liberté de choisir son avenir professionnel »), qui ont ouvert très largement l'accès de la plateforme Parcoursup aux formations privées, déréglementé l'apprentissage et augmenté les aides publiques aux entreprises ; et d'autre part par les lois de finances qui ont mis un coup d'arrêt, à partir de 2009, au financement de la création des places dans l'enseignement supérieur public.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Si les promotions de jeunes de 17 et 18 ans vont légèrement décroître à partir de 2028, et jusqu'en 2043, pour atteindre, à cette échéance 650 000 (comme en 1945), avec un taux de réussite au bac qui se maintiendrait à 80 % par génération et un taux de néo-bachelier (520 000) souhaitant potentiellement poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur qui se maintiendrait autour de 80 %, nous reviendrions alors progressivement, à l'issue des dix-huit prochaines années, au nombre de bachelier-ères accédant à l'enseignement supérieur des années 2000 (soit 415 000 néo-bachelier-ères). À cela, il faudra ajouter les étu-

diant-es étranger-ères pour qui le système de formation français reste très attractif : en 2024-2025, elles et ils étaient 443 500 à s'inscrire dans l'enseignement supérieur français, soit une augmentation de 3 % sur un an et de 17 % en cinq ans¹⁰. En moyenne, les étudiant-es étranger-ères représentent toujours près de 15 % des effectifs étudiants en France. Cette année, leur nombre progresse au même rythme dans tous les types d'établissements¹¹.

Les transitions – écologique, climatique, numérique, sociale, démographique et démocratique – à mener dès aujourd'hui vont engendrer d'importants besoins de formation continue de la population active. Les établissements de l'enseignement supérieur ne pourront y répondre que si les taux d'encadrement des étudiant-es en formation initiale ne satureront pas le temps de travail des personnels. C'est l'un des enjeux essentiels des prochaines décennies.

¹⁰ Selon le service statistique ministériel de l'enseignement et de la recherche (SIES).

¹¹ <https://miniurl.be/r-6qzs>

L'Université en héritage

Pauvreté étudiante et reproduction sociale

Comme service public, l'université remplit nombre de missions d'intérêt général. Par-delà la noble et indispensable mission d'émancipation promise par le service public d'enseignement supérieur et de recherche, elle se conçoit comme une propriété sociale. Si elle a pour ambition assumée de produire et de diffuser des savoirs qu'elle doit rendre accessibles à tous, elle constitue aussi un lieu de compensation des inégalités économiques, sociales et culturelles, une propriété collective qui ne peut se défendre que si elle est réellement accessible au plus grand nombre et en particulier aux jeunes des milieux populaires.

Michel Maric

Maître de conférences à l'Université
Reims – Champagne-Ardenne.
Responsable du secteur International du
SNESUP-FSU

L'université publique est une propriété collective - dans le sens où l'entendait Robert Castel, à la suite de Henri Hatzfeld*, invitant à penser la propriété au-delà de la possession matérielle. Elle ne peut se défendre que si elle est réellement accessible à tous.

* Robert Castel, 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard.
Robert Castel et Claudine Haroche, 2001. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi, Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Fayard.

Lors de la crise sanitaire, nombre d'observateurs mettaient en évidence l'urgence et l'importance de la réaction nécessaire face à la pauvreté des étudiant-es¹ : au moins 25 % de la population étudiante est pauvre². Mais peu de données sont en réalité produites sur le sujet. Alors que cette pauvreté des usagers constitue une importante

source d'échec à l'université. Alors qu'elle vient s'ajouter aux difficultés découlant des dysfonctionnements importants d'une université publique largement sous-dotée. Alors que ces difficultés ont davantage d'impact sur les étudiants en situation de précarité.

La dernière Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) – le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social – et l'INSEE date de 2014 (la prochaine est prévue en 2027). Ses résultats ont été récemment pleinement analysés par la DREES³. Nous brosons ici un panorama de la « pauvreté étudiante » à l'aide d'une approche subjective de la pauvreté, fondée sur les déclarations des étudiants eux-mêmes concernant



leurs conditions de vie (logement, alimentation, ressources, gestion du temps, santé...) au cours de l'enquête *Conditions de vie des étudiants* (CdV), réalisées à un rythme triennal par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE). Il serait erroné de croire que cette approche, du fait de sa mesure en termes subjectifs ou déclaratifs, surévalue le phéno-

¹ Voir Michel Maric et Anne Roger, 2020- 2021. « Préoccupante précarité étudiante », *Le Snesup*, n°690-691, pp. 9-16.
<https://miniurl.be/r-6qhd>

² Voir aussi Michel Maric, 2020. « Économique, sociale, numérique... : la précarité étudiante à l'heure de la crise sanitaire », *La Vie de la recherche scientifique*, n° 420-421, pp. 23-25.
<https://miniurl.be/r-6qnnq>

³ Benjamin Marteau, Laurie Pinel, Opale Echegu et Emmanuelle Nauze-Fichet, 2023. « Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans. Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique », *Les dossiers de la DREES*, n°106.

	France entière (hors Mayotte)			France métropolitaine		
	Cohabitant	Décohabitant	Ensemble	Cohabitant	Décohabitant	Ensemble
En études	19,0	40,2	29,5	17,5	39,9	28,7
Sortis d'études	20,0	26,4	22,3	18,1	25,6	20,8
Dont en emploi	8,2	14,0	10,7	7,3	14,0	10,1
Dont au chômage/NEET	32,9	56,4	38,8	30,5	54,7	36,7
Ensemble	19,5	34,6	26,0	17,8	34,2	24,9

Taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans selon leur statut résidentiel et professionnel, en 2014 (en %) (DREES, 2023).

Lecture : En 2014, le taux de pauvreté monétaire des jeunes de 18 à 24 ans, résidant dans un logement autonome (décohabitant) et en études est de 39.9% en France métropolitaine.

Champ : Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) ou en France métropolitaine.

Source : DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

mène tant les étudiants ont tendance, au contraire, à minimiser leurs difficultés en conditions de vie.

De la même façon, du fait de son caractère transitoire, la « pauvreté » étudiante et les difficultés liées à leurs conditions de vie est rarement considérée dans les travaux académiques et statistiques sur la pauvreté. Elle est difficile à saisir (dans le cadre d'une mesure essentiellement fondée sur les revenus des ménages), elle n'a pas vocation à durer au-delà du temps des études, et surtout l'on sait, depuis la publication en 1964 de l'ouvrage *Les Héritiers* de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron⁴, jusqu'aux travaux économiques et sociologiques récents, que la probabilité de faire des études reste particulièrement corrélée au niveau de revenu des parents⁵ : seul 35 % des jeunes de 18 à 24 ans dont les revenus des parents appartiennent aux 20 % les plus faibles (premier et deuxième déciles de revenu) intègrent l'enseignement supérieur. Mais ils sont 90 % lorsque les revenus des parents atteignent le dernier décile (10 % des revenus les plus élevés).

⁴ Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, 1964. *Les Héritiers*, Éditions de Minuit.

⁵ Cécile Bonneau et Sébastien Grobon, 2021. « Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents », *Focus*, n° 76, Conseil d'Analyse économique.

L'UNIVERSITÉ COMME PROPRIÉTÉ SOCIALE

L'enseignement supérieur public a pour ambition de constituer un vecteur d'égalité permettant l'accès au savoir et à la formation, indépendamment du milieu social d'origine. La mission émancipatrice de ce service public est avant tout une émancipation du déterminisme social. Il y a là un enjeu social fort tant il constitue *in fine* un enjeu démocratique. En son cœur, il pose la question de l'accès à l'enseignement supérieur, au fondement du principe méritocratique républicain selon lequel l'inégalité des positions sociales est fondée non sur l'origine sociale mais sur le mérite de chacun.

La notion de propriété sociale développée par Robert Castel en partant du champ du travail et de la protection sociale s'impose ici : l'héritage que constitue l'université pour les générations successives doit permettre à ceux qui n'héritent ni de « *propriété privée* » au sens de Robert Castel, ni de « *capital économique* » au sens de Pierre Bourdieu, d'accéder à des ressources permettant d'échapper à leur condition sociale d'origine. L'enseignement supérieur, comme vecteur d'égalité formelle, a pour mission de compenser la faiblesse des ressources ini-

tiales. Il constitue un « *bien commun* » devant favoriser la mobilité sociale.

Nous savons, au moins depuis *Les héritiers*, que les mécanismes à l'œuvre ici confèrent un avantage « *structurel* » aux étudiants issus de familles favorisés. Formellement universelle, la distribution de cette propriété sociale est en réalité très inégale. Outre les habitus, les attitudes ou les entraînements que mettaient en évidence les deux sociologues il y a soixante ans, la question de la réussite ou de l'échec à l'université se trouve

aujourd'hui prioritairement posée en termes de conditions de vie étudiante. La violence symbolique mise en évidence par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, qui consiste à transformer des inégalités sociales en inégalités scolaires tout en donnant l'illusion d'un système juste fondé sur le mérite, découle avant tout d'inégalités économiques. Depuis, la relative « démocratisation » ou « massification » de l'enseignement supérieur (les effectifs de l'enseignement supérieur ont été multipliés par huit en cinquante ans) n'épuise pas la question de cette « violence symbolique » tant la pauvreté étudiante vient puissamment contredire la mission émancipatrice promise par le service public d'enseignement supérieur en donnant lieu à une recomposition des inégalités.

Les étudiants des milieux modestes cumulent le plus souvent plusieurs formes de précarité : des ressources financières limitées, la nécessité de travailler pendant leurs études, des conditions de logement difficiles. Mais les inégalités, désormais, ne se situent plus exclusivement dans l'accès à l'université : elles apparaissent en matière de filières accessibles, de conditions de vie étudiante et à la suite en termes de trajectoires professionnelles.

Les étudiants issus des milieux favorisés continuent de bénéficier davantage de soutien financier familial, d'accès à des réseaux, de la possibilité de se consacrer pleinement aux études. À l'inverse, les étudiants précaires doivent composer avec des contraintes fortes. De cette façon, la pauvreté étudiante constitue une puissante manifestation contemporaine de la reproduction sociale. Les politiques publiques mises en œuvre, en matière de bourses, d'aides au logement, de restauration universitaire, si elles permettent d'atténuer les difficultés, parviennent de moins en moins à compenser les inégalités économiques héritées.

Alors que l'université continue de valoriser, y compris dans l'accès aux formations professionnalisantes, des dispositions culturelles ou des « attitudes professionnelles » inégalement réparties, de telles attentes peuvent en outre renforcer un sentiment de décalage chez les étudiants issus des milieux populaires et conduire à diverses formes d'auto-exclusion ou de décrochages.

UNE FORTE PRÉCARITÉ ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT DIFFICILES

En raison de sa dépendance familiale, la mesure des ressources étudiantes est difficilement réalisable avec précision. Pour autant, la pauvreté étudiante est massive et largement documentée. Les enquêtes *Conditions de vie des étudiants* (CdV) réalisées à un rythme triennal par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), organisme public d'études et de recherche, sont une source d'information importante⁶. Alors que l'enquête 2026 sera prochainement lancée, l'enquête CdV 2023 fait apparaître que 44 % des

étudiants travaillent pendant l'année universitaire (hors vacances d'été). Seulement 56 % n'ont donc pas d'activité professionnelle parallèle. L'enquête prend le soin de distinguer les activités en lien ou, selon leur déclaration, « en concurrence » avec les études : l'activité rémunérée exercée en alternance (9 % du total des étudiants), les autres activités rémunérées liées aux études (10 %), les activités occasionnelles (18 %), les activités « concurrentes » et « très concurrentes » (7 %). Parmi les activités les plus fréquentes, le métier de vendeur ou caissier dans le commerce ou la distribution (21 %), le métier de serveur, cuisinier, réceptionniste ou concierge (19 %), le baby-sitting ou la garde d'enfants (18 %) ... L'occupation de tels emplois, en diminuant le temps consacré aux études et en augmentant le risque d'échec, contribue directement à la reproduction des inégalités. Alors que les dépenses mensuelles totales s'élevaient en moyenne par étudiant à 781 euros par mois en 2023, les revenus d'activité pour les étudiants concernés représentent à peine un peu plus, à hauteur de 835 € par mois.

Au total, 20 % des étudiants déclarent des difficultés financières, 26 % des fins de mois difficiles, 12 % des impayés ou des retards de loyers ou de dépenses énergétiques.

En matière de logement, la même enquête compte seulement 33 % d'étudiants vivant chez leurs parents. Ils sont majoritairement en location (44 %) ou en résidence universitaire (11 %) pour un temps de trajet moyen entre le domicile et le lieu d'études s'élevant à 44 minutes. En matière de difficultés liées au logement, les étudiants pointent majoritairement les difficultés liées au coût du logement mais aussi le manque d'espace et les problèmes d'insalubrité. Alors que le logement représente une dépense moyenne de 528 euros par mois.

LES ÉTUDIANTES PARTICULIÈREMENT CONCERNÉES

Dans cet ensemble, les femmes sont particulièrement concernées. Alors que « la démocratisation de l'enseignement supérieur repose en grande partie sur l'essor de la scolarisation féminine » note l'OVE, qu'elles sont désormais plus nombreuses que les hommes (55 % d'étudiantes), cette féminisation demeure très inégale selon les filières : nettement minoritaires dans les formations d'ingénieurs, dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou dans les filières universitaires scientifiques, les femmes sont largement majoritaires en Lettres-SHS, dans les filières relatives aux soins et dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).

Au total, 17 % des étudiants ne font pas de demande d'aide alimentaire alors qu'ils disent en avoir eu besoin et ce sont 28 % des étudiants qui déclarent avoir besoin d'une aide alimentaire. Là encore, les étudiantes sont également plus nombreuses à déclarer être en situation de précarité économique et plus nombreuses à ne pas faire de demande d'aide alimentaire alors même qu'elles déclarent qu'elles en auraient eu besoin.

Elles sont aussi beaucoup plus nombreuses à se déclarer en « détresse psychologique » (44 % des étudiantes contre 26 % des étudiants), c'est-à-dire à avoir rencontré des difficultés d'ordre psychologique (pendant le mois précédant l'enquête). Sur ce plan, les étudiants d'origine sociale populaire (41 %) sont plus nombreux à se déclarer en détresse psychologique que ceux d'origine sociale supérieure (30 %).

En matière d'accès aux soins, 34 % des étudiants déclarent avoir renoncé au moins une fois à des examens ou des soins médicaux au

⁶ Repères, 2023. Études complémentaires à l'enquête nationale *Conditions de vie des étudiants*. Observatoire national de la vie étudiante.
<https://miniurl.be/r-6qnl>

cours des douze derniers mois pour des raisons financières. Ce renoncement concerne 38 % des étudiantes, contre 29 % des étudiants.

UNE DEMOCRATISATION RELATIVE

Les enfants de ménages « à dominante cadre » restent surreprésentés dans l'enseignement supérieur (27 %) alors que leur proportion dans la population des ménages est de 9 %⁷. Cela est particulièrement vrai dans les CPGE et les écoles d'ingénieurs, où près de la moitié des inscrits est issue des catégories sociales les plus favorisées. À l'inverse, les enfants d'employés et d'ouvriers sont sous-représentés : 8 % dans l'enseignement supérieur contre 26 % dans l'ensemble des ménages. Les sections de technicien supérieur (STS) demeurent les filières qui accueillent le plus d'enfants des milieux populaires. En outre, fait notable, plus du quart des étudiants (28 %) qui sont nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur déclarent ne pas avoir pu s'inscrire dans la formation qui avait leur préférence.

Si la crise sanitaire a permis de faire entrer dans le débat public les grandes difficultés dans lesquelles se trouvent les étudiants, la dégradation de leurs conditions de vie était bien antérieure. Mais tous les étudiants ne sont pas également concernés. L'analyse des données de l'OVE met non seulement en évidence de grandes différences selon les milieux sociaux, mais oblige aussi à pointer le fonctionnement même d'un système d'enseignement supérieur largement sous-doté. Tout comme la dégradation durable des conditions d'accueil des étudiants, l'accroissement des inégalités entre établissements, une précarisation accrue des personnels, une remise en cause du

statut des enseignants-chercheurs... Dans un article rédigé pour le mensuel *Le Snesup* pendant la crise sanitaire, la sociologue Vanessa Pinto pointait déjà l'impossibilité de lutter contre « l'échec » à l'université « quand rien ne permet d'assurer la stabilité des équipes pédagogiques et la subsistance d'une grande partie des personnels », lorsque « les enseignements en première année de licence sont assurés dans de nombreuses universités par plus de 70 % d'enseignant-es non titulaires, faute de création de postes pérennes⁸ ».

UNE PROMESSE NON TENUE

Les questions liées à l'accès et à la réussite à l'université dépassent un enjeu sociologique et économique relatif à la pauvreté ou à la précarité étudiante. Particulièrement indigne, cette pauvreté de l'université et en premier lieu d'une grande part de ses étudiants, fonctionne aussi en boomerang pour tout le corps social lorsqu'une part aussi importante de la population est privée de l'« héritage social » que constitue l'université. Selon le Conseil d'Analyse économique, non seulement ces inégalités expliquent « vraisemblablement » le faible niveau de mobilité sociale en France (la « panne de l'ascenseur social ») mais, on le sait désormais, le faible niveau de diplôme reste lui-même l'élément le plus prédictif du vote d'extrême droite.

Ainsi, aux élections législatives de 2024, près de la moitié des personnes sans baccalauréat ont voté pour des candidats du Rassemblement national, contre 22 % des diplômés à bac +3 et plus⁹. Les sociologues François Dubet et

Marie Duru-Bellat¹⁰, ou le politiste Félicien Faury¹¹, le pointaient récemment : les failles du système éducatif français déterminent ce vote tant les exclus, qui s'estiment « vaincus », « ignorés et méprisés », font le choix de se tourner vers des partis qui « défient les élites ». Non seulement l'incapacité du système scolaire et universitaire français à pallier les inégalités de naissance est entendue (les enquêtes internationales le montrent régulièrement) mais, plus encore, selon France Stratégie, l'origine sociale renforce les inégalités à toutes les étapes du parcours éducatif¹² : « l'accès à l'enseignement supérieur prolonge les inégalités de parcours scolaires qui se sont construites par des mécanismes d'accumulation » notent ainsi ses auteurs. Les stratégies de ceux qui disposent du capital culturel et symbolique (des codes) se trouvent « cristallisées », en particulier au moment de renseigner les dossiers Parcoursup. Et l'université est encore moins en mesure de corriger les inégalités sociales et de genre accumulées si « à même niveau scolaire (voire meilleur), les élèves d'origine défavorisée et les filles s'orientent moins vers les filières prestigieuses et sélectives dont les rendements professionnels sont pourtant meilleurs ».

Ainsi, que ce soit à l'école ou à l'université, les promesses non tenues du système éducatif sont lourdes de conséquences en termes démocratiques. Là où l'université se rêve en héritage commun de l'humanité, elle reste perçue comme réservée aux élites. Ce conflit entre l'importance sociale des missions réalisées, les valeurs portées et la faiblesse des moyens disponibles pour les atteindre expose désormais et fragilise les universitaires eux-mêmes.

⁷ Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière, 2022. « Une nouvelle nomenclature, la PCS ménage », *Économie et Statistique* n° 532-533, Insee.

⁸ Vanessa Pinto, 2020-2021. « Toutes et tous précaires ? Les étudiant.es face à la crise sanitaire », *Le Snesup*, n°690-691, pp. 10-11. <https://miniurl.be/r-6qhd>

⁹ Enquête Sociologie des électors - Législatives 2024, IPSOS, 30 juin 2024. <https://miniurl.be/r-6qnm>

¹⁰ François Dubet et Marie Duru-Bellat, 2024. *L'emprise scolaire*, Presses de Science Po.

¹¹ Félicien Faury, 2024. *Des électeurs ordinaires*, Seuil.

¹² Johanna Barasz et Peggy Furic, 2023. « La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires », *France Stratégie*, Note d'analyse, n° 125. <https://miniurl.be/r-6qnp>

Redéfinir l'enseignement supérieur par la privatisation

Du développement du privé à la diffusion de ses normes

Aujourd'hui en France, la croissance de l'enseignement supérieur est portée par un nouvel enseignement supérieur privé. Celui-ci se développe par la captation d'une demande étudiante en s'appuyant sur l'appropriation d'un ensemble de ressources matérielles et symboliques produites par l'action publique.

Mathis d'Aquino

Sciences Po Bordeaux - Institut d'études politiques de Bordeaux

Depuis le début des années 2000, l'enseignement supérieur français connaît une transformation rapide marquée par la progression du nombre d'étudiants (en valeur et en part) inscrits dans des établissements privés, passant d'environ 13 % en 1990 à près de 27 % en 2026. L'essentiel de la croissance du supérieur est porté par des établissements à but lucratif, scolarisant plus de 450 000 étudiants, soit 15 % de l'ensemble des effectifs du supérieur¹ (figure 1). Cette progression s'appuie sur l'essor d'un nouvel enseignement supérieur privé, constitué d'écoles spécialisées, souvent organisées en groupes d'enseignement et positionnées sur des formations peu coûteuses à organiser, notamment le commerce. Ces établissements se développent dans une zone grise de l'enseignement supérieur, tout en captant d'importants financements publics, notamment à travers les politiques de soutien à l'apprentissage².

UNE CROISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PORTÉE PAR UN NOUVEL ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

L'analyse du développement de l'enseignement supérieur privé

se heurte d'abord à une difficulté conceptuelle liée à l'absence de définition stabilisée du secteur. L'opposition classique entre public et privé décrit mal les configurations contemporaines. Comme l'a montré Antoine Vauchez, le terme « public » fonctionne aujourd'hui comme un signifiant flottant, mobilisé par des acteurs cherchant à se placer sous le label de l'intérêt général³. Dans l'enseignement supérieur, cette ambiguïté se traduit par la multiplication de configurations hybrides : les doubles diplômes ou les établissements publics expérimentaux (EPE)⁴.

Une autre fausse dichotomie organise les débats autour de l'opposition entre établissements lucratifs et non lucratifs. Cette distinction structure les discours du secteur et certains dispositifs de régulation, en opposant des organisations supposées guidées par une mission éducative à des groupes détenus par des investisseurs. Pourtant, le cadre juridique français ne fournit aucune définition précise de la lucrativité dans l'enseignement supérieur et plusieurs écoles juridiquement non lucratives sont

intégrées à des groupes éducatifs marchands, brouillant la portée de cette catégorie.

Pour dépasser ces oppositions, il est possible de proposer une autre catégorie analytique : celle du *nouvel enseignement supérieur privé* (figure 2). Cette catégorie vise à saisir l'émergence d'un ensemble de formations qui se développent en marge du système universitaire traditionnel et dont les propriétés sont relativement homogènes. Ces formations se caractérisent par plusieurs traits convergents : elles ne débouchent généralement pas sur des diplômes visés, ne sont pas adossées à la recherche, disposent rarement d'un corps enseignant permanent et mobilisent largement des intervenants professionnels et des anciens étudiants en mal d'emploi. Elles reposent également sur des certifications spécifiques – diplômes « maison » ou enregistrements au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) – et s'appuient sur des intitulés de formation empruntant des appellations anglo-saxonnes (*bachelor*, *BBA*, *MBA*, *Master of Science*). Contrairement aux diplômes universitaires, les certifications RNCP (recouvrant l'immense majorité des formations proposées) ne font l'objet d'aucune évaluation pédagogique : leur enre-

¹ Mathis d'Aquino et Julien Jacqmin, 2026. « The Invisible Students: Tracking the Boom of For-Profit Higher Education Enrolment in France », *Studies in Higher Education*, pp. 1-18. <https://doi.org/10.1080/03075079.2026.2633519>

² La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a refondu le système de formation professionnelle. <https://miniurl.be/r-6q3s>

³ Antoine Vauchez, 2022. *Public*, Anamosa. <https://doi.org/10.3917/rfsp.723.0381zf>

⁴ Voir le dossier de la VRS 438 « Établissements expérimentaux : des universités sans personnalité » <https://miniurl.be/r-5vgw>

Catégories	Nombre d'étudiants	Nature des données
Groupes lucratifs	449 700	Calcul
<i>ACE Education</i>	3 000	Déclaratif
<i>AD Education</i>	23 000	Déclaratif
<i>ADONIS Education</i>	8 000	Déclaratif
<i>Collège de Paris</i>	18 000	Déclaratif
<i>Compétences & Développement</i>	15 000	Déclaratif
<i>Diderot Education</i>	4 000	Déclaratif
<i>EDH</i>	15 000	Déclaratif
<i>Eduservices</i>	35 000	Déclaratif
<i>Emineo Education</i>	3 500	Déclaratif
<i>Eureka</i>	35 000	Déclaratif
<i>Galileo Global Education</i>	144 000	Déclaratif
<i>Grupo Planeta</i>	4 500	Déclaratif
<i>Ionis</i>	30 000	Déclaratif
<i>ISD</i>	1 200	Déclaratif
<i>MediaSchool</i>	10 500	Déclaratif
<i>Novetudes</i>	8 000	Déclaratif
<i>OMNES Education</i>	35 000	Déclaratif
<i>Réseau Icones</i>	4 000	Déclaratif
<i>Skolae</i>	25 000	Déclaratif
<i>Talis Business School</i>	3 500	Déclaratif
<i>Ynov</i>	9 500	Déclaratif
EESPIG	180 000	Officiel (SIES)
Autres écoles à but non lucratif	50 000	Officiel (Hcéres)
BTS (lycées privés sous contrat)	26 500	Officiel (SIES)
Prépas (sous contrat)	12 000	Officiel (SIES)
Autres (écoles hors radars)	75 000	Calcul

Figure 1 : Répartition du nombre d'étudiants dans différents établissements de l'enseignement supérieur privé.

Source : d'Aquino & Jacqmin, 2026 (op. cit.)

Lecture : les données proviennent de trois sources :

- des données auto-déclarées par les établissements ;
- de la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES), le service statistique ministériel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)

gistement relève du ministère du Travail et porte principalement sur l'adéquation déclarée entre les compétences visées et les besoins immédiats du marché du travail. Elles ne garantissent ni un corps professoral stable, ni l'intégration dans le système LMD, ni la durabilité du diplôme (ce qui est un paradoxe pour des écoles autodéclarées « professionnalisantes »). Enfin, leur développement s'inscrit dans un modèle économique marqué par des frais de scolarité élevés et

par une forte intensité de concurrence pour capter les étudiants. L'exploitation d'un corpus de 105 écoles (sur douze villes) montre que les frais annuels s'établissent en moyenne autour de 8 870 euros, avec des variations importantes selon les formations (jusqu'à 14 000 €).

L'ampleur exacte du phénomène demeure difficile à mesurer. Les statistiques publiques recensent environ 800 000 étudiants dans l'en-

seignement supérieur privé (dont 450 000 dans des groupes lucratifs) mais une part significative de l'offre échappe aux nomenclatures administratives, notamment les formations hors contrat ou les écoles opérant en ligne. Les estimations issues de l'enquête suggèrent ainsi l'existence d'une zone grise d'environ 75 000 étudiants, inscrits dans des structures indépendantes, véritables mécomptes de l'enseignement supérieur⁵. Certains opérateurs occupent une position dominante : Galileo Global Education revendique 144 000 étudiants en France, tandis que OMNES Education, Eduservices, Ionis, Skolae ou AD Education scolarisent, chacun, plusieurs dizaines de milliers d'étudiants. Le secteur apparaît ainsi fortement concentré autour d'acteurs capables de mutualiser fonctions administratives, pédagogiques et commerciales sur plusieurs marques et plusieurs campus.

Cette concentration s'inscrit dans une transformation plus large du modèle économique du secteur depuis les années 2010, marquée par l'entrée de fonds d'investissement et par la généralisation de montages financiers de type LBO (*leveraged buyout*). Dans ce modèle, les établissements sont acquis au moyen d'un endettement important, dont le remboursement repose sur les flux de trésorerie générés par les frais de scolarité et par les financements publics associés aux formations. Cette financiarisation introduit structurellement des contraintes de rentabilité et de pressurisation des effectifs qui rend nécessaire la croissance, et sa dépendance aux ressources publiques.

⁵ Romuald Bodin et Sophie Orange, 2016. « Les mécomptes du supérieur – « "Autres" écoles, "autres" établissements et "autres" formations », *Bulletin of Sociological Methodology / Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol.130, n°1, pp. 40-55. <https://doi.org/10.1177/0759106315627589>

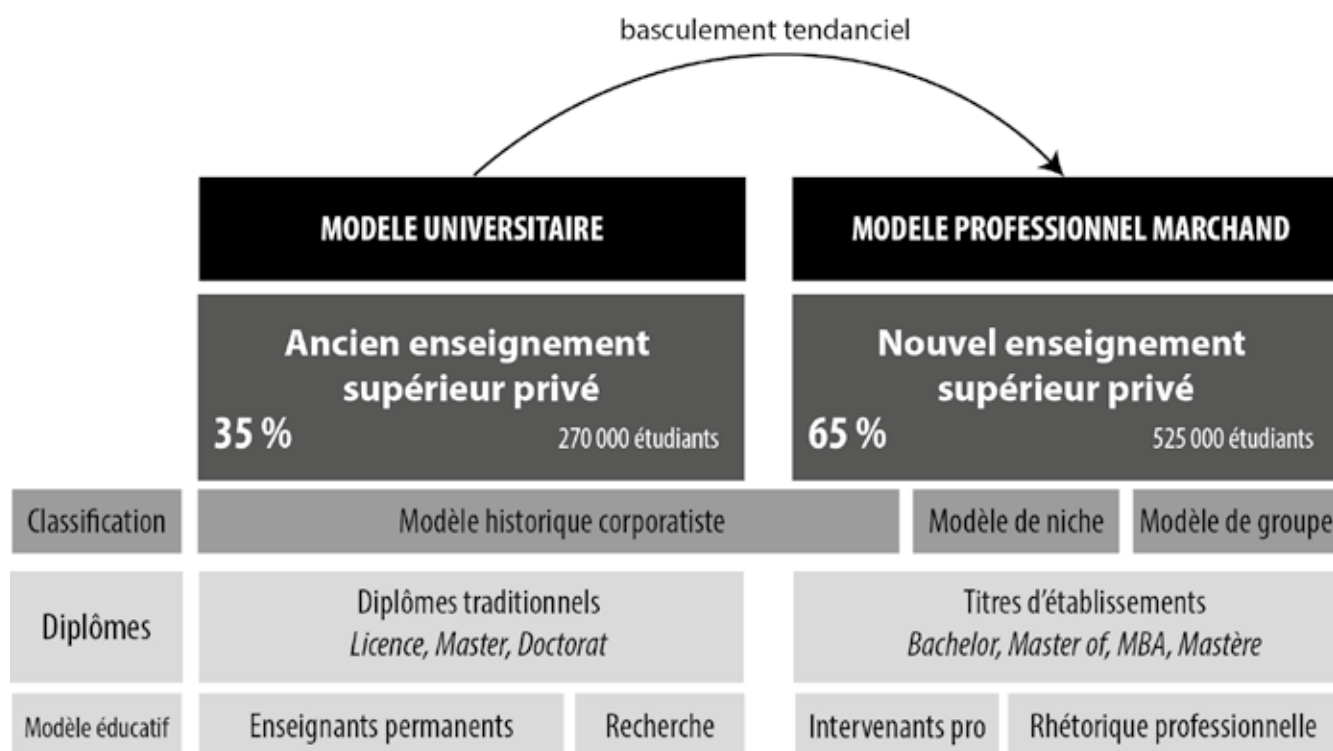


Figure 2 : Le nouvel enseignement supérieur privé.

Source : schéma développé par l'auteur. Chiffres issus du tableau de la Figure 1.

REJETER L'ÉTAT EN S'APPROPRIANT SES RESSOURCES

Le développement du nouvel enseignement supérieur privé par la captation d'une demande étudiante a besoin de s'appuyer sur l'appropriation d'un ensemble de ressources matérielles et symboliques produites par l'action publique. Alors que leur discours publicitaire insiste sur leur aversion et leur distance des symboles de l'enseignement supérieur public, ces établissements s'insèrent dans des dispositifs publics (financements, labels, instruments de certification) qui contribuent à solvabiliser leur formation et à conquérir une légitimité éducative.

La première de ces ressources est matérielle. La réforme de l'apprentissage introduite par la loi du 5 septembre 2018 a profondément transformé les conditions économiques du marché de la formation. En libéralisant l'ouverture des centres de formation d'apprentis et

en instaurant un financement automatique au contrat⁶, cette réforme a permis aux établissements privés de bénéficier de financements publics substantiels. Les chiffres de la DARES montrent que la part des alternants scolarisés dans l'enseignement supérieur privé passe d'environ 30 % en 2017 à plus de 50 % aujourd'hui, tandis que les dépenses publiques consacrées à l'apprentissage atteignent 25 milliards en 2023. En appliquant cette structure aux flux financiers du dispositif⁷, l'ordre de grandeur des montants associés à l'enseignement supérieur privé atteint 60 milliards cumulés sur la période 2017-2024⁸. L'apprentissage apparaît ainsi comme

⁶ La fixation du niveau annuel de prise en charge du contrat d'apprentissage (NPEC) est sous la responsabilité des branches professionnelles.

⁷ Bruno Coquet, 2024. « Apprentissage : quatre leviers pour reprendre le contrôle », OFCE Policy Brief, n° 135, *Observatoire français des conjonctures économiques*.

⁸ Ce chiffre est obtenu en multipliant la moyenne du financement par alternant au total des alternants de l'enseignement supérieur privé. Ce chiffre ne correspond pas directement à ce que perçoivent les centres de formation d'apprentis (CFA), mais au financement public pour les CFA privés, les entreprises d'accueil et les alternants du privé.

un mécanisme central de solvabilisation du marché éducatif, garantissant aux établissements privés des flux financiers sécurisés tout en permettant de présenter leurs formations comme « gratuites » pour les étudiants et de capter un public populaire en jouant sur leurs insécurités (l'employabilité et le désir de prestige que représenterait l'accès à une école privée qui leur était jusqu'à lors impossible d'atteindre).

L'expansion du secteur repose tout autant sur l'appropriation de ressources symboliques produites par l'État éducateur. Dans un système historiquement structuré par la centralité du diplôme national, la crédibilité d'une formation dépend largement de sa capacité à se rattacher à des dispositifs publics de reconnaissance. Les acteurs privés mobilisent ainsi de manière stratégique certains instruments administratifs pour produire une légitimité institutionnelle auprès des étudiants et de leurs familles.

L'un des exemples les plus visibles concerne les salons de l'orientation, espaces de l'enchantement⁹ qui constituent aujourd'hui l'un des agents principaux de mise en relation entre établissements et futurs étudiants, dans une véritable externalisation marchande du problème public de l'orientation postbac. Les observations réalisées lors de huit salons montrent que les stands d'écoles privées occupent systématiquement l'essentiel de l'espace d'exposition (systématiquement plus de 80 % des unités de stand) tandis que les universités publiques apparaissent marginalisées dans l'espace d'exposition. Ces événements, pourtant organisés par des opérateurs privés, bénéficient de labels ou de partenariats institutionnels avec des rectorats, ministères ou collectivités territoriales, dont les logos sont largement visibles sur les supports de communication. Cette labellisation fonctionne comme un

gage de qualité implicite : la présence de symboles institutionnels contribue à produire une impression d'officialité et à naturaliser l'idée que ces espaces participent du service public d'orientation.

Cette captation symbolique se retrouve également dans l'usage stratégique des instruments de certification. Les écoles privées mettent systématiquement en avant l'inscription de leurs formations au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) comme preuve d'une « reconnaissance par l'État ». Dans les interactions observées lors des salons et des journées portes ouvertes, cette mention est présentée comme équivalente à un grade universitaire. La possibilité donnée par le ministère du Travail aux écoles détentrices d'un titre RNCP de le louer à d'autres encourage la croissance et les stratégies discursives de ces établissements.

Enfin, cette appropriation passe aussi par la captation indirecte de

la légitimité universitaire. Dans les salons étudiés, les établissements privés mobilisent massivement un vocabulaire académique, parfois en tout illégalité – *master*, *laboratoire*, *university* – destiné à produire une continuité symbolique avec l'université, tout en s'appuyant sur des discours anti-universitaires. Cette proximité lexicale participe d'un mécanisme de captation du capital symbolique de l'institution universitaire : les acteurs privés empruntent les catégories de légitimité construites historiquement par l'État éducateur, tout en contournant les contraintes académiques qui les accompagnent (habilitation à délivrer des diplômes nationaux, adossement à la recherche, évaluation des formations).

LA CONVERGENCE DU RÉFÉRENTIEL : L'ÉCLATEMENT DE LA BIPARTITION PUBLIC-PRIVÉ

La transformation porte surtout sur les cadres de perception et d'intervention de l'action publique,

⁹ Anne-Claudine Oller, Jessica Pothet et Agnès van Zanten, 2021. « Le cadrage "enchanté" des choix étudiants dans les salons de l'enseignement supérieur », *Formation emploi*, n° 155, pp. 75-95.
<https://doi.org/10.4000/formationemploi.9632>



qui tendent désormais à rapporter l'enseignement supérieur public et privé à un même langage de gouvernement. Si la notion classique de convergence sert d'ordinaire à décrire des rapprochements entre systèmes nationaux¹⁰, le phénomène observé ici relève plutôt d'une convergence sectorielle : deux espaces historiquement distincts, l'ESR public et le supérieur privé, sont progressivement rapportés à un même référentiel d'action publique¹¹, centré sur l'adéquation, l'employabilité, la qualité et l'agilité. Ce déplacement cognitif ne supprime pas les différences statutaires, mais il en réduit la portée politique.

Ce rapprochement apparaît nettement dans les prises de position ministérielles récentes. Lors de son audition au Sénat le 9 avril 2025, Philippe Baptiste ne se contente pas de banaliser la croissance du privé lucratif ; il affirme que le public devrait avoir « *la même agilité* » que le privé et reformule la question en termes de réponse aux « *besoins* » des entreprises, des jeunes et des familles. Le cœur du jugement public se déplace ainsi de l'appartenance au service public vers la capacité d'ajustement rapide au marché du travail. Autrement dit, le vocabulaire historiquement porté par les écoles privées professionnalisantes devient un vocabulaire d'État.

Cette convergence passe aussi par les instruments. Depuis les années 2000, et plus encore dans la séquence 2018, les politiques de l'enseignement supérieur et de la formation ont installé un cadre d'empilement où labels, certifications et dispositifs d'accès sont

ouverts aux opérateurs privés : RNCP, Qualiopi, apprentissage, Parcoursup, EPE. La « régulation » fonctionne alors moins comme une barrière que comme une ressource d'institutionnalisation néolibérale¹². Le glissement le plus important concerne sans doute la définition implicite de ce qu'est l'enseignement supérieur. Le projet de « régulation » discuté depuis 2025 ne repose pas sur une réaffirmation de la frontière entre enseignement supérieur et marché de la formation. Il repose sur l'idée qu'un établissement privé lucratif peut être intégré plus pleinement au paysage, y compris à Parcoursup, dès lors qu'il satisfait à des critères de « qualité », qui n'ont jamais été définis. Une telle logique acte en creux que la recherche n'est plus pensée comme constitutive de l'enseignement supérieur, mais comme une propriété parmi d'autres, éventuellement absente. Le centre de gravité du secteur se déplace alors de l'articulation formation-recherche vers une régulation par standards, qualité perçue et employabilité auto-déclarée (pour les établissements privés). Cette redéfinition est d'autant plus forte qu'elle a été en partie co-produite avec les acteurs privés eux-mêmes. Dans une lettre ouverte transmise à l'agence d'informations spécialisées *AEF info* en avril 2023, Galileo propose que « *l'employabilité* » devienne le « *critère principal de réussite* » et demande de « *couvrir l'ensemble de l'enseignement professionnalisant supérieur de la même manière, quel que soit son statut*¹³ », ce qui est chose faite.

Ce point est essentiel : le privé lucratif ne se contente pas de demander moins de contrôle ; il propose une grammaire commune de régulation, dans laquelle

public et privé sont rapportés à une même finalité professionnelle et à un même principe d'évaluation. Ce rapprochement des référentiels s'appuie aussi sur des circulations d'acteurs entre sphères publique et privée¹⁴. On recense au moins quinze anciens ministres ou hauts fonctionnaires passés dans des groupes d'enseignement supérieur privé ou des structures associées (F. Vidal, S. Retailleau, J.-M. Blanquer, M. Pénicaud, M. Hirsch en sont les exemples les plus célèbres). Ces trajectoires contribuent à une inertie régulatrice et à la diffusion de catégories communes d'action, tout en ouvrant carnets d'adresses et accès directs aux espaces décisionnels.

La question des frais de scolarité participe du même mouvement. Ce qui relevait hier de l'exception marchande devient un horizon banalisé de comparaison. La diffusion de formations très onéreuses contribue à installer l'idée qu'il est normal de payer cher pour des études. Cette banalisation exerce une pression diffuse sur le public, sommé de trouver de nouvelles ressources, de justifier ses coûts et de s'aligner sur des formats plus « lisibles » pour le marché¹⁵. La frontière entre public et privé se recompose ainsi autour d'un référentiel commun centré sur le marché du travail, par une transformation des finalités mêmes de l'enseignement supérieur.

¹⁰ Patrick Hassenteufel, 2019. « Convergence », dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Paris, Presses de Sciences Po, pp. 177-185.
<https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0177>

¹¹ Bruno Jobert et Pierre Muller, 1987. *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.

¹² Lehaire, Benjamin, 2025. *Ce que réguler veut dire*, Bruxelles, Bruylant.

¹³ Dépêche AEF n° 691339.

¹⁴ Michon, Sébastien, et Robert, Cécile, 2024. « Vers une sociologie politique des *revolving doors*. Des origines du phénomène à ses conséquences sur l'action publique », *Politix*, n° 146, pp. 7-32.
<https://doi.org/10.3917/pox.146.0007>

¹⁵ Sénat, 2025. *Stratégie universitaire de l'État : fixer un cap, restaurer la confiance, rapport d'information n° 58* (2025-2026), Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.
<https://www.senat.fr/rap/r25-058/r25-0581.pdf>

La situation des étudiantes et des étudiants en France

Le point de vue de leurs syndicats et organisations représentatives

Avec cette table ronde, nous avons voulu recueillir les analyses et les mandats des organisations représentatives des étudiantes et des étudiants en France. Si la situation alarmante de la précarité étudiante ainsi que la répression des mobilisations étudiantes sont largement dénoncées et partagées, les moyens d'y faire face diffèrent selon les syndicats et associations qui ont répondu à notre invitation : la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), la fédération syndicale étudiante (FSE), l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et l'Union étudiante (UE).

Propos recueillis par
Emmanuel de Lescure
Secrétaire général du SNESUP-FSU
Hervé Christofol
Membre du bureau national du SNESUP-FSU



Depuis le Covid-19, quelle est la situation sanitaire des étudiant-es, notamment sur le plan de la santé mentale ?

FAGE : Entre conditions sociales dégradées, anxiété accrue et manque de perspectives sereines, la situation des étudiant-es est alarmante. Ce mal-être est plurifactoriel entre stress accru d'échouer dans ses études et précarité qui ne permet pas la réussite. Un tiers des étudiant-es renoncent à des soins pour raisons financières et d'autres encore par manque de temps. Bien que la précarité et le stress des facteurs de risque étudiant importants, se soigner ou se nourrir sont devenus une variable d'ajustement.

FSE : Depuis plusieurs années, les étudiant-es sont confronté-es à une dégradation alarmante de leurs conditions de vie, marquée par une précarité de plus en plus forte. Les CROUS ne remplissent pas leurs missions de logement, de restauration, de santé, de culture... Les besoins les plus basiques ne sont pas tous pris en charge, ou le sont mal. C'est ainsi que 34 % des étudiant-es ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières ; presque autant évaluent leur état de santé comme moyen ou mauvais.

UNEF : La situation des étudiant-es est dramatique. La précarité étudiante ne fait qu'augmenter année après année ; un-e étudiant-e

sur deux saute un repas par jour. Après avoir réussi une première phase de sélection pour accéder à l'enseignement supérieur, les étudiant-es font face à des conditions d'études dégradées et une sélection accrue année après année. Quant à l'avenir qui leur est promis, il doit composer avec le chômage, les guerres et le dérèglement climatique. Tous ces facteurs entraînent une dégradation de la santé mentale des étudiant-es.

UE : Une majorité d'étudiant-es (90 %) disent avoir déjà vécu une situation de détresse psychologique ; l'austérité des gouvernements Macron tue. L'enquête de l'Union étudiante publiée en janvier 2026 est

sans appel : 60 % des jeunes vivent dans l'anxiété financière et un sur dix finit le mois sans un euro en poche. Loisirs, soins, imprévus, tout devient impossible. L'Union étudiante exige le conventionnement immédiat de psychologues supplémentaires : le ratio actuel d'un psychologue pour 1028 étudiant-es est une honte !

Chaque année vous suivez l'évolution du coût de la vie étudiante. Où en sommes-nous ?

FAGE : Selon notre indicateur du coût de la rentrée 2025¹, un-e étudiant-e doit dépenser 1241 € à la rentrée pour la vie courante, hors frais spécifiques (inscription, contribution de vie étudiante et de campus ou CVEC², etc.). Avec un loyer moyen de 491 € (enquête logement 2026³), le logement est le premier poste de dépense ; pourtant un-e étudiant-e sur trois est en situation de mal-logement. Pour l'égalité des chances, une réforme ambitieuse du système de bourses, afin qu'elles ne soient plus basées sur le revenu des parents, est indispensable.

FSE : Le coût de la vie continue d'augmenter sans cesse, entre la hausse des loyers et des coûts des dépenses de première nécessité, poussant une grande partie de la population dans des situations de fragilité économique. Cette situation force les étudiant-es à choisir entre financer leurs études ou les abandonner pour subvenir à leurs besoins de base. Loin d'être un phénomène isolé, cette sélection sociale s'étend sur tout le territoire et est aggravée par un manque cruel de financement de la part des CROUS.

UNEF : Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, le coût de la

vie étudiante a augmenté de plus de 31,88 % (+4,12 % en 2025). Durant l'année 2025, les loyers des logements étudiants dans le parc privé ont augmenté de 2,46 % et de 3,26 % dans les logements CROUS. Le loyer représentant 60 % du budget d'un-e étudiant-e, les dépenses pour les besoins essentiels sont impactées. C'est un-e étudiant-e sur trois qui n'a plus que 100 € de reste à vivre après avoir payé son loyer.

UE : La gravité des conditions de vie des étudiant-es ne fait aucun doute : 57 928 lycéen-nes n'ont pu s'engager dans l'enseignement supérieur cette année à cause des frais que cela implique. S'agissant du logement, 29 % des étudiant-es ont commencé cette année universitaire sans logement fixe. Ce nombre risque d'augmenter avec la suppression, par le gouvernement, des APL aux étudiant-es étranger-ères : sans les APL, 67 % de ces étudiants disent ne pas pouvoir payer leur loyer. La construction de 80 000 logements CROUS par an est une urgence !

Quels sont vos mandats à propos des droits d'inscription et des frais de scolarité ?

FAGE : La FAGE s'oppose à toute hausse et à toute différenciation. Les récentes sorties médiatiques sur les augmentations des frais d'inscription universitaires sont alarmantes. Leur encadrement garantit à chaque étudiant-e, quelle que soit son origine, l'accès aux études. Les moduler selon les revenus parentaux réduit les étudiant-es à être des « enfants de ». Les faire dépendre de la nationalité est une pente glissante de préférence nationale qui n'a pas sa place à l'Université. L'Université, service public essentiel, doit être financée par une subvention publique étatique à la hauteur des besoins.

FSE : La libéralisation progressive de l'université amène à une augmen-

tation des droits d'inscription. Les universités de l'Union européenne se dirigent toutes, pas à pas, vers le modèle anglo-saxon *via* le processus de Bologne. Nous exigeons l'abrogation de la loi raciste « Bienvenue en France » qui augmente les frais d'inscription des étudiant-es étranger-ères à 2770 € en licence et 3770 € en master, la fin de la CVEC et, de manière générale, la fin de tous les frais d'inscription.

UNEF : Le droit à l'éducation est entravé par des frais d'inscription et notamment par la mise en place de la CVEC, une taxe imposée aux étudiant-es par le gouvernement Macron en 2018 pour pallier au désinvestissement de l'État dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Par ailleurs, le plan « Bienvenue en France » a entraîné l'application de frais d'inscription différenciés pour les étudiant-es étranger-ères qui s'élèvent désormais à presque 3 000 € pour une année de licence. L'UNEF revendique la gratuité de l'ESR pour tous et toutes.

UE : Depuis vingt ans, l'accès de tous et toutes à l'ESR est régulièrement attaqué. Les écoles d'ingénieur-es ont vu leurs frais s'élever à plusieurs milliers d'euros, tandis que la préférence nationale a été mise en place à l'université par des frais différenciés exorbitants pour certain-es étudiant-es étranger-ères. La conséquence de ces mesures est un affaiblissement du service public, au profit du privé. L'Union étudiante se bat pour la gratuité de l'ESR, pour l'émancipation de tous et toutes !

Avez-vous des revendications quant à la réforme des bourses et l'instauration d'un revenu étudiant ?

FAGE : La réforme des bourses portée depuis des années par la FAGE vise à mettre en place une part minimale universelle permettant à chaque étudiant-e de

¹ <https://miniurl.be/r-6qwb>

² <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

³ FAGE : Baromètre de la précarité étudiante, édition 2025. <https://miniurl.be/r-6qwc>



© Shutterstock, Anatoliy Cherkas.

s'émanciper quelle que soit son origine socio-économique. Elle se distingue du fameux « revenu étudiant universel » par sa philosophie de justice sociale visant une réelle équité et non une simple égalité qui entretiendrait les inégalités et enrichirait le marché privé. Pour cela, il est nécessaire que chaque étudiant-e reçoive une part complémentaire adaptée à ses ressources propres (non à celles de ses parents bien-sûr). Enfin, cette réforme doit inclure la question de la territorialisation, avec l'attribution d'un montant supplémentaire dans les territoires ultra-marins et autres territoires tendus.

FSE : Le revenu étudiant nous enferme dans les logiques de marché. Nous devons gagner la sortie des étudiants du marché, *via* un budget pérenne et une gestion indépendante de l'État. Nous revendiquons la création d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à la formation. Gérée par les étudiant-es et personnels de l'ESR, elle verserait une allocation formation selon les revenus de chaque étudiant-e, et

non de leurs parents. Elle servirait à compléter un grand nombre d'aides matérielles indirectes.

UNEF : Pour protéger socialement les étudiant-es, il est nécessaire de mettre en place un statut social de l'étudiant-e qui entraîne l'ouverture de droits sociaux. Le volet financier de ce statut social est l'Allocation d'autonomie, financée par la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale. L'Allocation d'autonomie doit être universelle et à la hauteur du seuil de pauvreté. L'objectif est double : sortir les étudiant-es de la précarité de façon structurelle et permettre d'accéder à l'autonomie.

UE : Face à la précarité étudiante, le système de bourse actuel est une impasse. À l'insuffisance (le plus haut échelon n'atteint pas la moitié du seuil de pauvreté) et l'inefficacité de ce système (un tiers des boursier-ères doivent se salarier) s'ajoute une dimension injuste, puisqu'il est fondé sur les revenus de la famille, et que les étudiant-es étranger-ères en sont exclu-es.

C'est pourquoi l'Union étudiante revendique un revenu étudiant de 1288 € par mois pour tous et toutes.

La liberté d'expression des usagers sur les campus est de plus en plus attaquée. Le constatez-vous et le cas échéant, comment envisagez-vous de la défendre ?

FAGE : Les derniers événements nous font constater une remise en cause croissante de la liberté d'expression sur les campus, qu'il s'agisse de pressions, de censures envers certains enseignements (attaquant ainsi la liberté académique) ou d'entraves à l'organisation d'événements politiques. Pour la défendre, il est essentiel que l'État protège ces espaces d'échanges, la liberté de recherche – dès les études –, les associations étudiantes et qu'il réaffirme l'Université comme un espace de débat, pluraliste et démocratique.

FSE : Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Philippe Baptiste, a récemment envoyé une circulaire visant à empêcher les conférences politiques dans

les universités. Il répond aux sirènes de l'extrême droite, augmente la répression et protège les syndicats étudiants d'extrême droite, l'UNI et la Cocarde⁴. Cela s'inscrit dans une série d'attaques, comme la loi Yadan⁵ visant à criminaliser la lutte contre le génocide en Palestine à l'université. Pour défendre nos droits, il nous faut de l'unité face à la répression tout en continuant à amplifier notre rapport de force.

UNEF : Sur les campus, les mobilisations étudiantes sont de plus en plus muselées. Des assemblées générales sont interdites. Les forces de l'ordre sont envoyées dans les universités à la moindre contestation et des étudiant-es arrêté-es. L'unité syndicale doit être une priorité pour faire face à la répression et faire de nos universités de réels lieux de débats, d'échanges et d'émancipation pour toutes et tous.

UE : La répression sur les campus bat son plein depuis deux ans en s'appuyant sur de nouvelles lois et circulaires. Les restrictions se multiplient : une exposition sur le 8 mars a été interdite à l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB) ; les mesures disciplinaires sont utilisées pour réprimer les mobilisations comme celle contre le génocide en Palestine à Sciences Po, les réunions en AG sont interdites à Nantes. L'objectif est clair : asphyxier toute mobilisation étudiante. Face à ces offensives, il faut continuer de se mobiliser pour un ESR démocratique et social !

Des élections révélatrices des difficultés à faire vivre un syndicalisme étudiant

Tristan Haute, membre de la CA du SNESUP-FSU

Les élections étudiantes de février 2026 dans les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) ont été à nouveau marquées par une faible participation (8,7 %). Ce n'est pas une nouveauté : depuis les années 1980, la participation aux élections CROUS oscille entre 4 % et 10 %. Trois phénomènes peuvent expliquer cette faible participation¹. D'abord, le sentiment d'intégration dans une communauté étudiante est (de plus en plus) faible du fait de la précarité étudiante et des injonctions à la professionnalisation, qui impliquent de devoir travailler en parallèle des études. Ensuite, la démocratie universitaire, jamais aboutie, tend à s'affaiblir : la distance entre étudiant-es et élu-es s'accroît avec les restructurations ; les instances voient leurs compétences s'amoinrir à la faveur de l'hyperprésidentialisation et la part des élu-es dans les instances tend à diminuer. Enfin, confrontées à d'autres formes d'engagement davantage valorisées par l'institution universitaire (qui attribue des crédits pour certaines activités), les organisations syndicales s'appuient sur des effectifs de plus en plus faibles et accordent une place de moins en moins centrales aux élections étudiantes, y participant parfois de manière intermittente.

Au-delà de cette faible participation, les résultats des élections de 2026 constituent un autre indicateur de la difficulté à faire vivre un syndicalisme étudiant. Certes, les listes marquées à l'extrême-droite ont obtenu des résultats faibles et en repli : la Cocarde étudiante n'obtient toujours aucun siège et l'UNI n'en obtient que quatre, contre plus d'une dizaine lors de toutes les précédentes élections depuis 2012. Il n'y a donc pas de droitisation du monde étudiant, même de ses franges les plus politisées qui votent aux élections CROUS. Mais les organisations syndicales traditionnelles sont aussi en difficulté : si la FAGE atteint à nouveau la première place avec 60 élu-es, elle est nettement en-dessous de son niveau de la fin des années 2010 ; de la même manière, l'Unef ne parvient pas à enrayer son déclin et n'obtient que 35 élu-es ; enfin, l'Union étudiante, avec 40 élu-es, perd un tiers de ses sièges obtenus en 2024. Ces trois organisations ont pour point commun de mettre en avant un discours syndical centré sur les compétences des CROUS (logement, bourses, restauration...). Or, la faible capacité des organisations étudiantes à faire changer les choses localement et nationalement et l'absence d'une vraie mise à l'agenda de la précarité étudiante au niveau national rendent le discours syndical peu audible.

Au contraire, lors des élections de 2026, ce sont les listes de la FSE (Fédération syndicale étudiante), alliée à EMF (Étudiants musulmans de France), du Poing Levé (organe étudiant de Révolution permanente), voire de Solidaires étudiant-es, qui ont vu leurs résultats particulièrement progresser. Si ces organisations peuvent se prévaloir d'un discours syndical (comme la FSE ou Solidaires), elles ont en commun un discours radical, critique à l'égard des instances élues et abordant des thématiques non spécifiquement étudiantes (lutte contre l'extrême-droite, solidarité avec la Palestine...). Leur succès auprès des franges politisées du monde étudiant est d'autant moins surprenant que, si les mobilisations étudiantes sont plutôt de faible intensité ces dernières années, elles portent majoritairement sur des causes non spécifiquement universitaires. Sans nier l'importance de ces causes, qui renvoient aussi à des discriminations qui traversent l'université (racisme, sexisme, LGBTQIA+phobies...), se pose aujourd'hui la question des conditions nécessaires au maintien d'un projet syndical étudiant, tant en matière institutionnelle que sur le plan concret de ce que signifie être étudiant-e aujourd'hui.

¹ Paolo Stuppia et Tristan Haute, 2021. « La « démocratie de l'abstention » à l'université : constante historique ou nouvelle défiance envers la représentation étudiante ? », *Agora Débats/jeunesses*, n°88, pp. 7-25. <https://lilloa.hal.science/hal-03336580v2/document>

⁴ <https://miniurl.be/r-6qwe>

⁵ <https://miniurl.be/r-6qwf>

Parcoursup, MonMaster : trajectoires étudiantes et plateformes

Devant une offre de formations sans cesse élargie, les plateformes dédiées répondent avec un objectif d'orientation individuelle rationnelle. Un affichage qui masque la construction de trajectoires d'études inégales et une sélection accentuée.

Leïla Frouillou

Maîtresse de conférences en sociologie
Université Paris Nanterre, UFR de sciences
sociales et administration (UFR SSA),
Centre de recherches sociologiques et
politiques de Paris (Cresppa-GTM)

De nombreuses recherches en sciences sociales portent sur Parcoursup, plateforme d'orientation et d'affectation dans l'enseignement supérieur français, mise en place pour la rentrée 2018 par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ou loi ORE¹. Elles éclairent le fonctionnement de cet instrument et sa place dans la construction de trajectoires d'études inégales. Certaines problématiques (orientation, travail des commissions d'examen des vœux, déséquilibre entre les demandes et les capacités d'accueil) sont communes à celles que soulève la création plus récente (2023) de MonMaster.

UNE HISTOIRE POLITIQUE DES INSTRUMENTS D'AFFECTATION DANS LE SUPÉRIEUR

Alors que les orientations sont situées en terme d'origine sociale, de capitaux culturel et économique, de sexe ou encore de localisation (accessibilité des établissements), se renforcent, dans les années 2000, des politiques dites de « *libre choix scolaire* », à travers l'assouplissement des sectorisations, l'accentuation de la concurrence d'« offres » de formation de plus en plus différenciées, une place importante du

secteur privé, mais aussi un discours faisant des élèves les auto-entrepreneurs de leur parcours. Ces éléments de la « nouvelle école capitaliste² » se retrouvent en partie dans le supérieur, avec la plateforme admission post-bac (APB), initialement dédiée aux classes préparatoires aux grandes écoles. Ouverte à l'ensemble des académies en 2009, elle doit permettre une « *orientation active* » des candidat-es à l'enseignement supérieur. Construite pour un appariement optimisé à partir de vœux hiérarchisés côté candidatures et d'un classement de dossiers côté formations, APB est adapté au secteur « non sélectif » universitaire en opérant un tirage au sort lorsque les demandes prioritaires (premier vœu de bachelier-ères de l'académie) dépassent les capacités d'accueil. Les difficultés d'APB, tenant notamment à des capacités d'accueil en deçà des besoins liés à une troisième vague de massification³, donnent lieu à des ajustements (pastilles vertes, vœux groupés). L'année 2017 correspond à un basculement politique et médiatique : la sélection à

l'entrée dans le supérieur s'étend à l'ensemble du secteur universitaire⁴ avec Parcoursup.

Cette nouvelle plateforme renforce l'orientation active et étend le périmètre de l'affectation en incluant les réorientations en première année, ainsi qu'un éventail plus large de formations, notamment privées. Cinq ans plus tard ouvre MonMaster qui, en simplifiant la démarche de candidature en deuxième cycle, contribue à l'augmentation des demandes, dans un contexte où le palier de sélection s'est déplacé du M2 au M1.

Parcoursup et MonMaster partagent avec APB l'objectif d'une orientation individuelle rationnelle face à une offre de formations la plus large possible, formations mises en concurrence à l'échelle nationale, tout comme les candidat-es. Contrairement à APB, dont le fonctionnement supposait une liste de vœux hiérarchisés qui permettait une affectation en trois phases synchronisées, l'admission par Parcoursup et MonMaster se déroule au fil de l'eau. Outre l'inégalité temporelle pour les candidat-es et le fait qu'il ne soit plus possible de mesurer facile-

² Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément et Guy Dreux, 2012. *La nouvelle école capitaliste*, La Découverte.

³ Mathieu Rossignol-Brunet, Leïla Frouillou, Marie-Paule Couto et Fanny Bugeja-Bloch, 2022. « Ce que masquent les "nouveaux publics étudiants" : les enjeux de la troisième massification de l'enseignement supérieur français », *Lien social et Politiques*, n°89, pp. 5782. <https://doi.org/10.7202/1094548ar>

⁴ Delphine Raccurt, 2023. « Le "moment APB", un moment sans histoire ? : le jeu discret des outils d'admission post-bac-calauréat dans les politiques d'accès à l'université (années 1960-années 2010) », Thèse de doctorat en science politique, Paris 1.

¹ <https://miniurl.be/r-6qze>

En analysant le processus de construction des aspirations de poursuite d'études vers et dans l'enseignement supérieur, Esther Geuring¹ met en évidence dans sa thèse une certaine volatilité de ces aspirations au gré de l'expérience de Parcoursup et de l'expérience étudiante.

Alban Mizzi², lui, révèle dans sa thèse que Parcoursup est une épreuve émotionnelle et sociale pour les élèves et leurs familles, cristallisant des inégalités et des stratégies complexes face à l'orientation post-bac.

Quant à Marion Valarcher³, qui se penche dans sa thèse sur les influences croisées de l'institution scolaire, des familles, des pairs et des sites Internet de l'orientation dans la production des aspirations lycéennes, elle montre qu'une part significative des inégalités d'orientation se joue en amont des pratiques de sélection et des affectations dans l'enseignement supérieur.

¹ Esther Geuring, 2024. Le processus de construction des aspirations de poursuite d'études vers et dans l'enseignement supérieur. L'expérience sociale de la procédure Parcoursup. <https://theses.fr/2024REN20039>

² Iban Mizzi, 2025. Le "moment" Parcoursup. "Double-enquête" sur l'orientation post-bac. <https://theses.fr/2025BORD0028>

³ Marion Valarcher, 2025. Le temps de l'orientation. La canalisation des aspirations post-bac de lycéen-nes francilien-nes. <https://theses.fr/2025IEPP0005>

ment où se concentrent les premiers vœux, le fil de l'eau correspond à un remplissage plus lent des formations. Cet enjeu s'est traduit par des ajustements récents réintroduisant des hiérarchisations : dans la version 2026 de Parcoursup, les propositions d'admission commencent le 2 juin et il est demandé aux candidat-es de hiérarchiser leurs vœux « en attente » entre le 5 et le 8 juin ; pour MonMaster, cette hiérarchisation a lieu en début de phase complémentaire.

COMMENT LES ÉTUDIANT-ES VIVENT LEUR ORIENTATION PAR CES PLATEFORMES

Plusieurs travaux récents, notamment doctoraux – comme par exemple les thèses d'Esther Geuring, d'Iban Mizzi ou encore de Marion Valarcher (voir

encadré) ont documenté les expériences étudiantes de Parcoursup, sous l'angle de l'anxiété, de l'épreuve ou de la volatilité des orientations. Ces dernières sont marquées par de fortes inégalités résultant d'une part du capital scolaire. Il se traduit par un « bon » dossier (notes et appréciations), mais aussi par le fait d'avoir accès à des informations sur les poursuites d'études, ou encore de savoir comment se présenter de manière conforme aux attentes dans les lettres de motivation.

Contrairement à l'idée a-sociologique d'élèves s'orientant rationnellement et individuellement, la position sociale joue fortement dans l'accès aux études. Les dimensions genrées et raciales sont aujourd'hui incontournables pour saisir l'expérience d'entrée en première année ou en master, tout comme le rôle des pairs. Les inégalités

résultent d'autre part du fonctionnement même des plateformes, à travers leur calendrier, les effets d'auto-élimination liés à l'affichage de taux de réussite ou d'indicateurs d'attractivité, ou leurs normes (linéarité des parcours, excellence académique)⁵. D'autres travaux ont porté sur les recours suivant des déceptions d'affectation, situés socialement et révélateurs des conceptions de la justice dans l'accès à un supérieur sélectif⁶, à rebours d'un droit à la poursuite d'études dans une université plus ouverte.

⁵ Marion Valarcher, Fanny Bugeja-Bloch, Marie-Paule Couto et Leïla Frouillo, 2024, « Faire avec les normes de Parcoursup : le cas des réorienté-es », Éducation et socialisation. *Les Cahiers du CERFEE*, n°72. <https://doi.org/10.4000/11w20>

⁶ Annabelle Allouch et Delphine Espagno-Abadie, 2024. *Contester Parcoursup. Sociologie d'une plainte*, Les Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.4000/11w20>

UNE HIÉRARCHISATION SCOLAIRE ACCRUE

D'autres recherches se centrent sur les effets des plateformes en observant l'évolution des publics admis dans les formations du supérieur, autour des enjeux de polarisation ou de ségrégation scolaire. Si les effets de Parcoursup en termes de ségrégation sociale sont limités à l'échelle nationale, cette nouvelle plateforme a contribué, dans un contexte de tension accentuée sur les capacités d'accueil, à renforcer les écarts scolaires (part de mentions « très bien » par exemple) entre certaines formations, notamment en droit dans des bassins de recrutement où la concurrence est importante, comme en Île-de-France. On peut s'interroger sur les effets de MonMaster, même si les concurrences se construisent selon des périmètres spécifiques aux spécialisations ou parcours. Dans les deux cas, la compétition et la sélection renforcent le secteur privé, en forte croissance dans le supérieur, car les formations qui accèdent à la vitrine que constituent les plateformes publiques d'affectation bénéficient de cette visibilité, quand les autres ciblent les étudiant-es éprouvés par le processus de sélection et ses incertitudes.

CE QUE CES INSTRUMENTS FONT AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parmi les pistes vives de recherche autour des plateformes d'affectation, il semble important de comprendre leur impact dans le travail des personnels de l'enseignement supérieur. Ces instruments modifient le travail de sélection (sa division, son calendrier, ses injonctions contradictoires, etc.) des commissions d'examen des candidatures, dans lequel la définition (à géométrie variable selon les formations) du mérite joue un rôle central. Les plateformes, et plus largement la sélection accentuée, sont aussi au cœur de l'accompagnement des services d'orientation ou de santé étudiante.

Gouverner par la sélection

Parcoursup : anciennes inégalités, nouveaux enjeux

L'hypothèse que font les concepteurs de la plateforme Parcoursup, de bacheliers, agents rationnels, autonomes, sincères et égaux dans leurs choix d'orientation, ne résiste pas à l'analyse sociologique. C'est le constat dressé à partir d'un grand nombre de travaux menés sur les effets d'un accès à l'enseignement supérieur soumis à la plateformes : Parcoursup contribue à amplifier les inégalités d'orientation et reconfigure les inégalités dans toutes leurs dimensions.

La multiplication des rapports parlementaires qui portent sur l'évaluation des effets de la loi de 2018 « Orientation et réussite des étudiants » ou loi ORE¹ n'y change rien : plus de huit ans après la première mise en œuvre de la plateforme Parcoursup, cette dernière reste définie – y compris dans le camp présidentiel – comme un échec politique, même si elle est globalement considérée comme une réussite technique.

La pléthore de travaux en sciences sociales publiés depuis 2018 va dans le même sens : la plateforme numérique – héritière de la plateforme d'admission post-bac (APB)² – n'est pas un outil neutre de la dématérialisation de la relation administrative entre l'État et ses usagers. Au contraire, il s'agit bien d'un outil de gouvernement et de régulation des flux étudiants dont les effets sont doubles. Ils contribuent à la fois à amplifier les inégalités sociales et générées d'orientation des lycéens, mais la plateforme a aussi ses effets propres. Par rapport à APB, elle

reconfigure les relations entre les citoyens et l'État, parce qu'elle fait plus que classer/trier les étudiants : elle les transforme en usagers moralisés dont la seule condition revient à celle d'être candidat-e, plutôt que d'accéder à un service public d'enseignement sur la base – déjà sélective du baccalauréat.

A partir de nos enquêtes récentes en sciences sociales sur les effets de Parcoursup³, mais aussi de la littérature récente produite sur le sujet, nous cherchons à documenter les logiques centrifuges et centripètes qui président à la production des inégalités au temps de Parcoursup, que l'on saisit ici comme exemplaire de l'effet des plateformes d'accès dans l'enseignement supérieur sur les étudiants et leurs familles.

PARCOURSUP N+8 : UN BILAN D'ÉTAPE DES INÉGALITÉS

Parmi les résultats de ces enquêtes menées sur les effets de Parcoursup, deux tendances lourdes peuvent permettre de dessiner les

Annabelle Allouch

Maîtresse de conférences en sociologie
Université Picardie Jules Verne (Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique - Épistémologie & sciences sociales, CURAPP-ESS/CNRS)

Delphine Espagno-Abadie

Maîtresse de conférences en droit public
Sciences Po Toulouse (Laboratoire des sciences sociales du politique, LASSP)



effets du nouveau panorama d'un accès à l'enseignement supérieur soumis à la plateformes : non seulement Parcoursup (par rapport à APB) reconfigure-t-elle les inégalités dans toutes leurs dimensions, mais elle contribue à amplifier les inégalités d'orientation – selon la classe sociale, le genre, l'origine géographique ou la race – désormais bien connues. D'un côté, les travaux de doctorat de Marion Vallarcher et de Matthieu Rossignol-Brunet⁴

¹ <https://miniurl.be/r-6qze>

² Pauline Bluteau, 19 décembre 2019. Avant Parcoursup, comment s'inscrivait-on dans l'enseignement supérieur ? L'étudiant. <https://miniurl.be/r-6qzg>

³ Annabelle Allouch et Delphine Espagno-Abadie, 2024. *Contester Parcoursup. Sociologie d'une plainte*, Presses de Sciences Po.

⁴ Marion Vallarcher, 2025. « Le temps de l'orientation. La canalisation des aspirations post-bac de lycéen·nes francien·nes. » <https://theses.fr/2025IEPP0005>

Matthieu Rossignol Brunet, 2022. « Faire ses humanités. Aspirations et entrée en études des admis en licence d'arts, lettres, langues et sciences humaines ». <https://theses.fr/2022T0U20018>

C'est d'une grande banalité que de dire que les sociologues ne peuvent jamais s'extraire du monde social. Dans ce monde, hormis la pratique de Parcoursup ou de MonMaster « de derrière la machine » (pratique d'ailleurs plus ou moins tolérée selon la position de leur université et leur trajectoire), ils doivent s'accommoder de la publicisation grandissante des plateformes, sous la forme de marronniers saisonniers dans la presse, qui impulsent, en quelque sorte, l'orientation de la réception par l'opinion publique des résultats attendus pour environ 600 000 étudiants chaque année.

Ce contexte a aussi un effet vertueux : depuis son lancement, il a permis la multiplication des espaces de débat autour de la plateforme, de son fonctionnement et de ses effets, que ce soit dans la sphère parlementaire et institutionnelle (qu'on songe seulement aux travaux annuels du Comité d'éthique et de suivi de Parcoursup ou CESP¹) ou dans la communauté académique.

¹ Placé auprès du ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Comité éthique et scientifique Parcoursup et MonMaster est une instance indépendante permettant de questionner régulièrement l'ensemble des éléments de la procédure Parcoursup.
<https://miniurl.be/r-6qzh>

– pour ne citer que quelques-uns de ces travaux – soutiennent la persistance, au temps de la plateforme, d'inégalités antérieures : ainsi, les logiques de construction des aspirations des élèves demeurent construites selon des logiques très largement différentes des injonctions institutionnelles.

Par exemple, l'injonction à la mobilité géographique sous entendue par la non hiérarchisation des vœux ne résiste pas à la faille de l'offre de résidences étudiantes du CROUS ; ou encore, les élèves issus de baccalauréats technologiques et professionnels adhèrent massivement à la rhétorique de la motivation (reposant sur une vieille antienne méritocratique selon laquelle « *qui veut peut* ») ; et, selon les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante, ils tendent à déclarer un nombre de vœux moindre que les

autres bacheliers, sans toujours se douter que la configuration de la plateforme elle-même peut les exclure de l'accès aux formations, beaucoup plus longtemps que les autres, du seul fait de la nature de leur baccalauréat.

Une deuxième tendance donnée par les résultats des travaux récents sur Parcoursup souligne l'effet polarisant de la loi ORE sur les formations, notamment parce que Parcoursup s'accompagne – notamment en Île-de-France – d'une dérégulation de la carte universitaire. Ainsi, comme le démontrent les recherches d'Hugo Harari-Kermadec et Mélanie Sargeac, allant d'ailleurs dans le sens des travaux du CESP, les universités du centre de Paris accueillent désormais tous les étudiants franci-

liens, en particulier dans les filières en tension comme le droit⁵. Cela a pour effet de concentrer au cœur de la capitale, les étudiants déjà bien dotés scolairement et socialement qui devaient autrefois prioritairement candidater à Nanterre ou à Créteil. Cette concentration se réalise à la défaveur d'établissements de la périphérie de Paris, réalisant autrefois une forme de mixité sociale des promotions, mais accueillant aujourd'hui un public en majorité moins doté.

Le sous-bassement de ces inégalités relèvent de changements politiques plus larges qui contribuent à faire de la plateforme, non pas seulement la seule héritière d'APB, mais bien la porteuse d'injonctions à des pra-

tiques de construction de son projet, socialement situées et qu'il convient de documenter.

UN USAGER MORALISÉ

Car la plateforme modifie, par rapport à APB, la perception d'eux-mêmes des lycéen-nes et, *a fortiori*, de leurs familles. Bien sûr, il faut revenir à la violence symbolique inhérente à la publication du classement intermédiaire le jour de l'ouverture de Parcoursup. Ainsi, une bonne moyenne générale (de 12/20 à 15/20) démontrant un travail « sérieux » et une certaine docilité scolaire – pour emprunter un terme bourdieusien –, peut se transformer en un classement rédhibitoire : que signifie, par exemple, d'être classé 2000^{ème}, ou même 5487^{ème}, pour accéder à une licence de médecine ?

Mais au-delà, la plateforme a un effet propre : elle contraint les pratiques d'orientation du lycéen selon deux dimensions. Tout d'abord, le candidat idéal est un futur étudiant moralisé : il est motivé et se doit d'exprimer sa motivation sous la forme d'un projet standard, académique et professionnel (la fameuse lettre de motivation). Ensuite, il est méritant scolairement (puisque'il doit faire état de bonnes notes dans ses bulletins, en tout cas au regard de la concurrence des élèves pour une filière donnée) et socialement (quotas de boursiers qui corrigent les effets du marché sur le recrutement). Plus généralement, ses caractéristiques scolaires doivent correspondre à celles recherchées par les filières (c'est-à-dire qu'il a dû adhérer et se plier au travail d'orientation suggéré par la plateforme, et notamment – *a minima* – à celui de la lecture des informations disponibles).

Mais le candidat idéal est également un usager idéal de la plateforme (ou, pour le dire autrement un « usager optimal ») : il est autonome dans ses usages de la plateforme (sans l'aide de ses proches, sauf celle de ses

⁵ Hugo Harari-Kermadec et Mélanie Sargeac, 2020. Polarisation interne et externe des universités et grandes écoles franciliennes. *Regards sociologiques*, n° 56, p. 74-85.
<https://www.regards-sociologiques.fr/n56-2021-04>

enseignants). Il suit les règles et les temporalités indiquées. Enfin, il est sincère dans ses vœux (pas de choix stratégiques loin de ses préférences) et il ne connaît pas d'autocensure (ses choix sont sincères).

A partir de là, la loi ORE a contribué à dessiner un ensemble de règles de comportements tacites d'autant plus difficiles à accéder pour des élèves qui ne bénéficient que de leurs enseignants pour s'accoutumer à ces procédures. Le constat de la sociologie de l'éducation peut paraître évident. La difficulté est qu'il s'accompagne d'hypothèses qui pourraient faire des inégalités générées par Parcoursup non seulement la source d'une crise des trajectoires sociales, mais plus largement, une crise de confiance dans les institutions publiques.

UNE CRISE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

La plateformisation des services publics de l'État s'est globalement accompagnée d'une dématérialisation de la relation administrative, dont on sait qu'elle a pour partie exclu ceux et celles qui ne détiennent pas les ressources ni pour gérer une plateforme (faute d'ordinateur ni même de réseau) ou plus largement de savoir-faire numérique. On pourrait penser que ce qui est vrai pour les personnes âgées concerne *a priori* moins les 18-25 ans, souvent considérés comme des *digital natives*. On pose ici l'hypothèse que l'une des principales différences entre Parcoursup et son ancêtre APB repose précisément dans la manière dont elle instaure un nouveau type de relation administrative. Celle-ci présente, selon nous, deux caractéristiques : tout d'abord, conformément aux politiques d'orientation mises en place sous le continuum bac -3, bac +3, elle individualise la relation à l'État.

Vu depuis le fauteuil de l'usager, Parcoursup incarne un État qui traite de manière standardisée sa propre candidature, qui comporte elle-même des éléments très personnels de sa situation sociale et de sa trajectoire scolaire. Or, en personnalisant ce lien concernant l'accès dans l'enseignement supérieur, elle éloigne l'usager du sentiment d'être traité par une entité équitable, dotée d'une rationalité légale qui traiterait tous les semblables d'une manière dépersonnalisée, au cœur de la légitimité bureaucratique analysée par Max Weber. Si le règlement vaut pour tous, la personnalisation semble dès lors donner l'impression que celui-ci est appliqué à géométrie variable, selon la filière, l'établissement et l'académie, toujours selon des règles qui paraissent plus obscures. Au contraire, la hiérarchisation des vœux sur APB avait l'avantage – en dépit d'autres défauts – de faire de la hiérarchisation des vœux l'étalon mètre de l'appariement entre offre et demande de formation. La personnalisation de la relation administrative a un autre effet bien documenté depuis les écrits de Michel Foucault : elle fait reposer sur l'individu la responsabilité de sa réussite, mais aussi de son échec, en l'empêchant de percevoir les structures sociales qui pèsent sur ses choix.

Dans un contexte français où les possibilités de deuxième chance en termes d'insertion dans le supérieur sont limitées, on comprend mieux le sentiment d'anxiété qui étreint les candidats chaque année à l'ouverture de la plateforme. Cela ne serait qu'habituel (Emmanuel Macron ne disait-il pas, lors de sa deuxième campagne présidentielle, qu'il est « *normal de stresser pour son orientation* ») si l'on ne considérait pas le contexte de l'instauration de Parcoursup, c'est-à-dire celui d'une dernière vague de massification où la demande sociale d'éducation apparaît massivement

et où plus de 60 % d'une classe d'âge atteint désormais l'enseignement supérieur. Dès lors, instaurer non seulement un tri, mais le justifier par les caractéristiques sociales et scolaires individuelles des personnes revient à trahir la promesse républicaine de l'accès pour tous et toutes à un service public de l'éducation relativement bien réparti sur le territoire. On se donne alors les moyens de faire sortir la relation administrative de ses gonds bureaucratiques en créant au contraire, dans un mélange d'anxiété et de sentiment d'injustice, les conditions potentielles d'une conflictualisation sociale et politique qui affecterait non seulement les plus dépourvus en capitaux scolaires, mais aussi, paradoxalement, les bien pourvus.

Cette crise latente pourrait-elle se transformer en conflit social ouvert ? *A priori*, cela dépend des configurations de chaque campus, comme semble le rappeler le contexte des mobilisations des « sans facs » dans les universités de Nanterre ou encore de Montpellier III et Rennes II. Il faut des étudiants dotés, politisés et bénéficiant d'un savoir-faire et d'une certaine organisation militante, ce qui n'est pas le cas partout ni pour tous les étudiants, après au moins quinze ans d'encadrement des mobilisations étudiantes et de promotion de dispositifs d'engagement associatif dépolitisé sur les campus.

Dans tous les cas, il nous semble important d'articuler le constat sociologique de l'effet propre de la plateforme en termes d'inégalités à la manière dont elle rejoue la relation administrative : en moralisant un usager sommé d'adhérer à des comportements de candidats pour accéder à une offre de formation, Parcoursup ne fait pas que reconfigurer les inégalités d'orientation. Elle ressemble trait pour trait aux pratiques de contrôle bureaucratique des plus démunis de France travail ou de la Caisse d'allocations familiales.

La santé des étudiants dans l'enseignement supérieur

Les inégalités sociales persistent dans l'accès à la santé et au bien-être de la population étudiante. Comment cette population envisage-t-elle sa santé et réagit-elle à des problèmes de santé physique et mentale ? Elle a globalement une perception plutôt positive de son état de santé, alors même que les difficultés d'ordre psychologique constituent l'un de ses problèmes majeurs. Par ailleurs, elle méconnaît encore trop les services de santé étudiants (SSE).

Florence Legendre

Responsable secteur santé
SNESUP-FSU

En 2023, l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a mené une enquête sur le bien-être et la santé des étudiant-es¹. Les 49 523 questionnaires entièrement remplis représentaient ainsi les 2 376 000 étudiants inscrits au cours de l'année universitaire 2022-2023 à l'université, en grand établissement, en écoles d'ingénieurs, de commerce, de la culture ou en classes supérieures de lycées du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), soit 81 % de la population étudiante en France. En 2024, le nombre d'enquêtés recontactés, excluant *de facto* les primo-arrivants, ayant répondu au questionnaire s'est élevé à 5 773². Ces données brutes ont été pondérées en référence aux données d'inscription effectives dans les établissements, centralisées par les ministères de tutelle pour garantir la représentativité des résultats.

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

En comparant l'analyse de l'enquête de 2023 avec les données 2024, on se rend compte que bon nombre de résul-

tats sont identiques avec les mêmes variations selon des critères de différentiation tels que le sexe, la nationalité, l'origine sociale et l'âge. Sur les résultats globaux, les deux enquêtes rapportent que les trois quarts des étudiant-es estiment leur état de santé satisfaisant ou très satisfaisant, qu'un dixième des étudiant-es ont consulté un médecin au cours de l'année écoulée et qu'un peu plus d'un tiers présente les signes d'une détresse psychologique dans les quatre semaines précédant le questionnaire. L'année écoulée entre les deux questionnaires a néanmoins fait varier certains paramètres. On peut noter que moins d'enquêtés-es de nationalité étrangère renonçaient aux soins pour raison financière (54 % en 2023 contre 37 % en 2024).

Une deuxième variation porte sur les consultations de psychologues ou psychiatres. En 2024, 33 % des étudiant-es ont consulté au moins une fois un psychologue ou un psychiatre contre 19 % en 2023. On peut également remarquer l'écart entre 2023 et 2024 des étudiant-es qui présentent un signe de détresse psychologique dans les quatre semaines qui précèdent les réponses à l'enquête. Ils étaient un peu plus d'un tiers en 2023, ils sont la moitié en 2024.



Cela semble conforter l'analyse de la publication du MESR sur la santé des étudiants en 2023 qui stipule que « la santé mentale des étudiants s'est dégradée durant la crise sanitaire, avec un nombre croissant d'étudiants montrant des signes de détresse psychologique. Les conséquences psychologiques de cette période semblent s'inscrire dans la durée³. »

Ce dernier résultat nous amène à une analyse plus fine de « L'Enquête

¹ Enquête « Bien-être et santé des étudiants », 2023. Observatoire national de la vie étudiante. <https://miniurl.be/r-6qcf>

² Enquête « Bien-être et santé des étudiants », 2024. Observatoire national de la vie étudiante. <https://miniurl.be/r-6qcg>

³ « La santé des étudiants », 2023. *Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°18*, Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, chap. 20. <https://miniurl.be/r-6qch>

du bien-être et de la santé des étudiant-es 2024 » et à nous interroger sur le critère de l'évaluation par les étudiant-es de leur propre santé. Si 74 % des étudiants ont la perception d'être en bonne santé, outre les 50 % d'étudiant-es indiquant des signes de détresse psychologique, ils sont également 55 % à avoir des problèmes de sommeil, et ce, majoritairement parmi les étudiant-es en arts et celles et ceux en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Il semble donc que le critère de mauvaise santé est compris comme ayant une maladie ou une infirmité caractérisée. Si l'on note que 24 % des étudiant-es déclarent être atteint-es d'une maladie chronique, d'un handicap, de trouble sensoriel ou psychologique ou d'un problème de santé de longue durée, il ne reste que 2 % non diagnostiqué-es qui s'estiment en mauvaise santé. Or il est à rappeler la définition de ce qu'est la santé dans la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui stipule que « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*⁴ ». Un-e étudiant-e est-il donc en bonne santé quand il ou elle a des problèmes de sommeil, quand il ou elle identifie qu'il ou elle est souvent ou en permanence très nerveux-se ou très souvent ou en permanence triste et abattu-e ?

IDENTIFIER LES SIGNES PRÉCURSEURS DE DÉTÉRIORATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Acculturer les étudiant-es et les équipes éducatives sur les critères de bonne santé physique, mentale et sociale pourraient leur permettre d'identifier les signes précurseurs de détérioration de leur santé et

prévenir ainsi les difficultés éventuelles. Cette acculturation passe en premier lieu *via* les consultations avec des professionnels de santé, 78 % d'entre elles et eux ont consulté un médecin généraliste au cours de l'année et 95 % d'entre elles et eux suivent les conseils des médecins et des pharmaciens.

Les raisons invoquées pour ne pas consulter un médecin sont d'ordre financier et également d'ordre organisationnel. 37 % des étudiant-es qui ne consultent pas le font car le délai d'attente pour avoir un rendez-vous est trop long ou car ils ou elles ne peuvent dégager du temps pour un rendez-vous médical. Les communications dans les médias sur les problématiques de santé ne suppléent pas le manque évoqué. 44 % des étudiants éprouvent des difficultés à trouver des informations sur la démarche à suivre en cas de problèmes psychologiques, 31 % ont du mal à évaluer la fiabilité des informations disponibles dans les médias sur ce qui est dangereux pour la santé, 24 % ne savent pas comment se protéger à partir des informations disponibles dans les médias et 15 % ne comprennent pas les informations sur les dépistages et examens recommandés.

LES SERVICES DE SANTÉ ÉTUDIANTS

Les services de santé étudiants⁵, dont le dispositif a été réformé en mars 2023, doivent permettre de pallier les manques identifiés du système de santé français. Ces services universitaires ou interuniversitaires de santé étudiante (SSE) ont vocation à s'adresser à l'ensemble des étudiants de leur territoire, en leur offrant un accès à la prévention et aux soins. Ils contribuent à l'ac-

Mission de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) est un organisme public d'études et de recherche créé en 1989 par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Il a pour mission de fournir une information aussi complète et objective que possible sur les conditions de vie des étudiant-es et sur leur rapport aux études, afin d'éclairer la réflexion politique et sociale. Il joue également un rôle d'animation de la recherche dans ce domaine.

cès aux soins de premier recours et portent leur offre de prévention et de soins à la connaissance des étudiants de leur territoire de façon systématique par tout moyen de leur choix. Si les services de santé étudiants (anciennement appelés les services de santé universitaires) sont le plus fréquentés et connus par les étudiant-es des universités et des grands établissements (60 %), il n'en est pas de même dans les écoles d'art et plus encore en CPGE (respectivement 14 % et 4 %). Cette non fréquentation peut être corrélée au fait qu'une majorité des étudiant-es des écoles d'art et de CPGE méconnaît ces services de santé (respectivement 61 % et 82 %). Il semblerait néanmoins que les étudiant-es aillent au SSE pour obtenir un certificat médical, un conseil ou demander un aménagement d'examen en lien avec une situation de handicap et, plus rarement, une consultation. La réforme du dispositif de santé devrait permettre de réaffirmer que les SSE ont également un rôle important à jouer en termes de prévention. Les bilans des activités des SSE doivent être examinés annuellement par un comité de suivi, ce qui permettra d'affiner les besoins des étudiant-es.

⁴ Principes énoncés dans le préambule de sa Constitution <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>

⁵ Réforme du dispositif de santé en faveur des étudiants et usagers de l'enseignement supérieur, circulaire du 27/03/2023. Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESRE. <https://miniurl.be/r-6qcn>

Les bourses sur critères sociaux : une insuffisance manifeste et très préoccupante

Comment améliorer la vie étudiante ? Le rapport Jolion, commandé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et publié fin 2023, s'est penché sur la question. Devant le manque de faisabilité des propositions, la précarité des étudiants s'aggrave et oblige, plus que jamais, à entrevoir la piste d'une allocation d'autonomie pour les jeunes.

Michèle Artaud

Membre du bureau national
du SNESUP-FSU

Des études montrent que les jeunes issus de milieux aisés ont trois fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur que les jeunes issus de milieux défavorisés¹. Ces différences d'accès peuvent être dues à de multiples facteurs, mais l'un d'entre eux est clairement l'impossibilité pour les familles les plus modestes de financer les études de leurs enfants.

INÉGALITÉ D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En France, les bourses sur critères sociaux (BCS) constituent le principal moyen d'aider les étudiant-es d'origine modeste à accéder à l'enseignement supérieur. Mais si les BCS l'atténuent, elles ne suppriment pas la différence entre étudiant-es issu-es d'un milieu modeste et étudiant-es issu-es d'un milieu favorisé, comme en témoigne par exemple l'étude de Gabrielle Fack et Julien Grenet de 2015². En outre,

l'effet positif se porte sur l'inscription : par exemple, le fait de bénéficier d'une bourse d'échelon 1 (1 500 euros/an) augmente significativement la probabilité de s'inscrire (ou de se réinscrire) à l'université et d'avoir son diplôme pour les élèves en année diplômante. Cela n'améliore pas la réussite de la licence en trois ans – les effets de l'encadrement pédagogique et didactique sont là sans doute importants.

Le montant des bourses est par ailleurs trop faible pour couvrir la totalité des besoins des étudiants les plus modestes : le montant le plus élevé est aujourd'hui de 6 335 € annuel versé sur dix mois alors que l'on estimait en 2011 le montant mensuel moyen dépensé par un-e étudiant-e pour vivre, hors logement, à 965 €³ tandis que l'UNEF fait état, dans son enquête 2025, d'un reste à charge pour un-e étudiant-e sans bourse décollant en province de 1 020,5 €⁴.

En outre, les aides publiques défavorisent nettement les étudiant-es dont le revenu des parents se situent entre les

déciles 2 et 7 de la distribution des revenus des ménages – c'est à dire ceux qui ne font partie ni des 20 % les moins aisés, ni des 30 % les plus aisés (Figure 1).

C'est dans ce contexte que Jean-Michel Jolion a été sollicité en 2022 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'alors, Sylvie Retailleau, pour étudier une façon d'améliorer la vie étudiante, selon trois volets : conditions de vie, conditions d'études, conditions de réussite.

LE RAPPORT JOLION ET SES PRÉCONISATIONS SUR LES BCS

Le rapport établi par J.-M. Jolion sur la vie étudiante a été communiqué à la fin de l'année 2023. Il recèle 57 préconisations dont plus de la moitié concernent les ressources des étudiant-es, en cohérence avec le fait que la moitié du contenu du rapport est consacrée à ce thème.

Le modèle redistributif préconisé par le rapport demande, selon l'auteur, la coordination de plusieurs leviers concernant principalement les aides directes – bourses sur critères sociaux (BCS), aide spécifique aux primo-entrants, aides pour le logement (APL) –, les aides indirectes

¹ Voir, par exemple, Cécile Bonneau et Sébastien Grobon, 2022. « Unequal access to higher education based on parental income : evidence from France », *WID.world*, Working Paper n°1. <https://miniurl.be/r-6qg2>

² Gabrielle Fack et Julien Grenet, 2015. « Improving College Access and Success for Low-Income Students: Evidence from a Large French Need-based Grant Program », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 7, n°2, pp. 1-34. <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/app.20130423>

³ Mickaël Portela, 2018. « Alimentation, logement, transports : quelles dépenses pèsent le plus dans le budget des ménages étudiants ou de jeunes adultes ? », *Études & Résultats* n° 1060, Drees. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er1060.pdf>

⁴ UNEF, 2025. « Enquête sur l'évolution de la vie étudiante ». <https://unef.fr/wp-content/uploads/2025/08/Enquete-UNEF-2025.pdf>

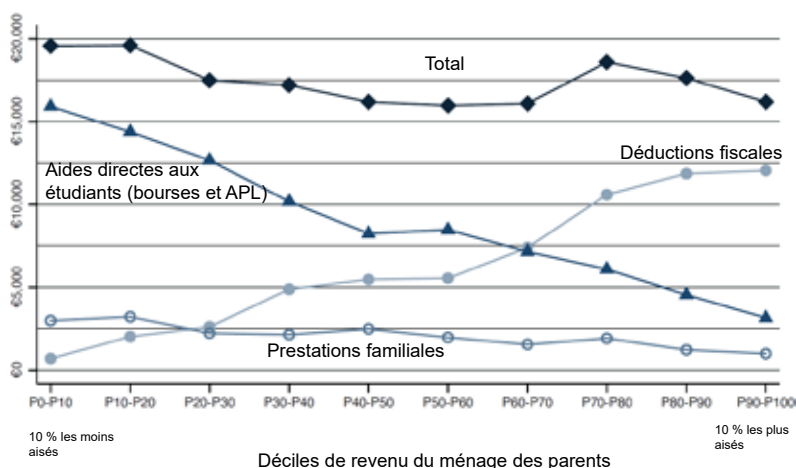


Figure 1 : Aide publique aux étudiants sur six ans, selon le revenu du ménage des parents.
Source : Sébastien Grobon, 9 mars 2023. Ressources des jeunes et revenu étudiant : quelques éléments de réflexion. Séminaire Revenu étudiant – concertation sur la vie étudiante.

– restauration à tarif social et logement social – et les activités rémunérées en cours d'étude. Ce sont principalement les aides directes et les activités rémunérées qui sont développées et nous nous concentrerons ici sur les BCS qui constituent l'essentiel des aides directes (93 % de celles-ci en 2023).

Une partie des préconisations a été mise en place à la rentrée 2023 par le ministère de l'enseignement supérieur. Il s'agit, d'une part, d'une revalorisation du montant des bourses : + 370 € annuels en métropole, ce qui représentait tout juste l'inflation pour les boursiers et boursières du dernier échelon (les moins favorisé-es donc) et + 670 € en outre-mer ; d'autre part, du relèvement des plafonds du revenu de référence de 6 % qui correspondait à peu près à l'inflation de cette année-là. S'ajoutait également la prise en compte dans les points attribués pour les charges de famille (dits points de charges, voir encadré 1) du handicap et du statut d'aidant. Cela a été budgété d'un montant de 500 millions d'euros en année pleine en incluant d'autres dispositifs comme le repas à 1 €.

Les autres recommandations sur les aides directes portent d'abord sur le changement de base pour l'attribution des BCS, passant du revenu brut global à un revenu social partagé avec d'autres prestations (sans qu'une véritable définition en soit donnée) ou au revenu

fiscal de référence (RFR), le RFR étant l'option privilégiée. C'est ensuite une modification du système des points de charges qui est envisagée (voir encadré 1) pour prendre mieux en compte la mobilité ou les inégalités de coût de la vie et également une suppression des échelons. Pour cette dernière préconisation, c'est une linéarisation par rapport au RFR qui a la préférence de J.-M. Jolion, qui propose de viser les six premiers déciles des revenus : cela permettrait, selon lui, à 42 % des étudiant-es des formations éligibles d'obtenir une BCS. Le rapport est muet sur la façon de prendre en compte alors les points de charges.

Notons que l'on ne voit pas dans le rapport si, et dans ce cas par quels mécanismes, cela permettrait de rétablir une plus grande justice pour les classes moyennes qui, nous l'avons vu plus haut, sont actuellement défavorisées par rapport aux classes les plus aisées ; et il en va de même dans le cas des territoires ruraux pour lesquels l'échelle de distances prise en compte pour la mobilité est défavorable.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

En dehors des premières mesures de 2023, ce rapport est resté lettre morte, entraînant une précarité toujours plus grande pour une bonne partie des étudiant-es, et surtout celles et ceux d'ori-

gine les plus modestes. Pire, le barème n'a pas été revalorisé en 2024 pour la première fois en six ans, pas davantage en 2025 et ne le sera pas non plus en 2026, entraînant mécaniquement, compte tenu de l'inflation, la sortie de plusieurs dizaines de milliers d'étudiant-es du système des bourses et le recul d'échelon d'autres – et cela alors qu'en 2026, l'inflation s'annonce importante en lien avec la guerre en Iran.

L'effet a été mesuré par le service systèmes d'information et d'études statistiques (SIES) du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE) : 3,7 % des boursiers et boursières de l'année 2023-2024 « ne seraient plus éligibles à la rentrée 2024 si les revenus de leurs parents avaient suivi la même évolution que le SMIC⁵ » – qui est, rappelons-le, indexé sur l'inflation.

Le SIES indique en outre que, en 2024-2025, 662 000 étudiant-es perçoivent une BCS du MESRE, et cet effectif est le plus bas constaté depuis la rentrée 2015. Cela est d'autant plus significatif que le nombre d'étudiant-es dans les formations éligibles aux bourses a augmenté de 1,4 % à la rentrée (pour la première fois depuis 2019), le nombre de boursiers et boursières diminuant quant à lui de 2,6 %. La situation est donc critique.

Le SNESUP-FSU revendique une allocation d'autonomie pour l'ensemble des jeunes et il est urgent que le ministère prenne au sérieux cette revendication. En attendant, la prise en compte de l'inflation et une revalorisation du barème des bourses sur critères sociaux, quelle que soit la méthode choisie, doivent être réalisées sans délai pour permettre aux jeunes les plus modestes d'accéder aux études supérieures, et à toutes et tous d'étudier dans la filière de leur choix : c'est non seulement un droit pour ces jeunes, mais aussi une opportunité et une richesse essentielle pour notre pays.

⁵ Marie Fourré, 2025. « Les boursiers sur critères sociaux en 2024-2025 », SIES, Note Flash n°23. <https://miniurl.be/r-6qg3>

Encadré 1 : système d'attribution des bourses, montants et répartition en 2024-2025

La BCS comporte huit échelons, chacun correspondant à un montant annuel de bourse, allant de 1 454 euros à 6 335 euros (voir Tableau 1). Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat (7 % des boursiers), on ajoute une aide au mérite de 900 euros annuels pendant trois ans. Le droit à la BCS est établi en croisant des points attribués en fonction des charges de la famille (dits points de charges) et le revenu brut global par le biais d'un tableau à double entrée [voir par exemple <https://www.aide-sociale.fr/simulation-montant-bourse-crous/>]. Les points de charges sont attribués en fonction du nombre d'enfants comptés à charge du foyer en études supérieures ou secondaire, de la distance entre le lieu de résidence de la famille et le lieu d'études, et de la situation vis-à-vis du handicap. C'est ce croisement qui permet de déterminer si on a le droit à la bourse et ensuite l'échelon de la bourse. Un tiers des boursiers et boursières se concentre à l'échelon obis, l'échelon

Tableau 1 - Effectifs de boursiers sur critères sociaux par échelon.

	Montant annuel en euros	Effectifs	%	% de femmes
Echelon oBIS	1 454 €	209 890	31,7	57,7
Echelon 1	2 163 €	92 826	14,0	58,3
Echelon 2	3 071 €	47 039	7,1	59,1
Echelon 3	3 828 €	46 905	7,1	59,6
Echelon 4	4 587 €	46 490	7,0	59,3
Echelon 5	5 212 €	86 525	13,1	60,2
Echelon 6	5 506 €	77 736	11,7	60,3
Echelon 7	6 335 €	54 275	8,2	61,4
Total		661 686	100	59,1
<i>Aide au mérite</i>	<i>900</i>	<i>44 152</i>	<i>6,7</i>	<i>62,8</i>

Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2025.

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie).

avec le montant le plus bas, un autre tiers se situe dans les échelons 1 à 4 et le dernier correspond aux échelons 5 à 7, ce sont les boursiers et boursières les plus précaires. Notons que, plus on avance dans les échelons, plus le pourcentage de femmes augmente.

Pour en savoir plus : DREES (2024). Les bourses sur critères sociaux (BCS).
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/MS2024.pdf>

Encadré 2 : Les autres mesures du rapport Jolion

Dans les leviers liés aux activités rémunérées en cours d'étude, une partie est consacrée à l'entrepreneuriat par le truchement du programme PEPITE concernant, en 2023, 6 500 étudiant-es par an et qu'il s'agirait de développer... On ne voit pas bien comment cela pourrait significativement améliorer les conditions de ressources d'une part significative d'étudiant-es. Ce qui frappe à l'égard de l'emploi étudiant, c'est qu'il soit considéré comme inéluctable. On apprend ainsi que, selon une enquête de l'observatoire de la vie étudiante de 2020, 40 % des étudiant-es ont un emploi salarié dont le temps hebdomadaire moyen est de seize heures et qui constitue 25 % de leurs ressources... Le rapport fait donc des préconisations pour développer les emplois au sein des opérateurs de l'État, plus protecteurs, sécuriser juridiquement les autres emplois, etc. sans étudier les moyens qu'il faudrait prendre pour que les étudiant-es n'aient plus besoin d'y avoir recours ou de façon très limitée. Dans ce cadre, l'apprentissage est mentionné comme devant être maintenu et renforcé car il a un « *rôle d'ouverture sociale et de réussite* » ! Les données citées à l'appui de cette assertion sont pourtant peu nombreuses et surtout peu probantes : ainsi, pour l'ouverture sociale, cela repose sur le fait qu'elle permet de « *contourner la barrière des frais de scolarité élevés* ». C'est oublier, d'un côté, que cette voie est financée en majorité par de l'argent public au bénéfice des écoles privées, et que cet argent pourrait être employé autrement : des propositions sur ce point auraient été bienvenues ; d'un autre côté, que le fait de trouver un lieu de stage repose sur la disponibilité d'un réseau dont la plupart des boursiers sont dépourvus. On retrouve ici l'effet de naturalisation signalé sur l'emploi étudiant.

Ce qui caractérise ce rapport et en rend la lecture difficile est ainsi qu'il comprend beaucoup d'assertions qui sont pour la grande majorité peu étayées et dont la faisabilité ou les conditions de faisabilité sont fort peu envisagées. Donnons-en encore deux exemples.

La sécurisation juridique des emplois étudiants est affirmée comme nécessaire sans que les modifications de contrats nécessaires ne soient véritablement évoquées : seul un maximum de quatorze heures hebdomadaire est indiqué au motif qu'au-delà de ce seuil, la réussite est très impactée – pourtant des études mettent en évidence que la réussite baisse significativement au-delà de dix heures.

La possibilité de donner une allocation universelle est considérée quant à elle en moins de deux pages par comparaison de la situation française avec celle du Danemark pour conclure que « *le dispositif de bourses sur critères sociaux, en France, est beaucoup plus adapté pour les étudiants les plus précaires* » sans que les quelques éléments de comparaison choisis ne convainquent le lecteur.

Hausse des droits d'inscription : de vrais arguments ?

La question de la hausse des droits d'inscription à l'université prend une importance particulière dans la perspective de la présidentielle de 2027. En vue des futurs débats dans les conseils des établissements, il s'agit de déconstruire les idées reçues¹ sur le sujet en s'appuyant sur les arguments des économistes qui ont étudié les impacts de cette politique dans l'enseignement supérieur.

Hugo Harari-Kermadec
Membre du bureau national
du SNESUP-FSU

Les gouvernements Macron ont normalisé des droits d'inscription en licence et en master à hauteur de plusieurs milliers d'euros, avec la « différentiation » des droits pour les étudiants étrangers (programme « Bienvenue en France » à 2 850 € par an en licence et 3 879 € en master) et avec la subvention massive des nouveaux établissements d'enseignement supérieur à but lucratif *via* le financement de l'apprentissage (+11 milliards d'euros depuis 2020 selon l'Inspection générale des finances). Depuis trois ans, les gouvernements successifs ont mis en déficit les universités, au prétexte qu'elles auraient constitué des réserves (fonds de roulement) trop importantes. D'où une critique paradoxale : en 2026, les universités devraient chercher des financements (les fonds propres, en particulier les droits d'inscription) pour compléter la subvention publique insuffisante alors même... qu'elles ont trop d'argent en réserve !

Les libéraux préparent leurs arguments en faveur de la hausse des

droits d'inscription depuis vingt ans, tout comme une propagande trompeuse (voir les *MacronLeaks* qui l'ont mis au jour²). Listons-les pour les démystifier.

« Il est juste d'augmenter les droits d'inscription puisque ce sont les riches qui vont à l'université »

C'est le premier argument en faveur de l'augmentation des frais de scolarité, sans doute le plus fort : l'accès gratuit (ou presque) à l'université est « anti-redistributif » puisque les étudiant-es sont principalement issus des classes sociales favorisées. Donc faire payer l'université, ce serait faire payer les riches.

Oui, l'accès à l'enseignement supérieur est inégalitaire, d'un point de vue social, et également en termes de genre ou d'origine. Mais augmenter les frais de scolarité renforcerait les inégalités plutôt que de les combattre, en ajoutant une barrière économique à la ségrégation déjà existante. D'autant que

cet argument arrive à contretemps. C'est justement après une massification sans précédent de l'accès au supérieur, dans les années 1990 et à nouveau dans les années 2010, que les classes populaires, les femmes et les personnes racisées ont pu accéder – de manière moins marginale qu'auparavant – au supérieur. La proportion d'enfants d'ouvriers accédant à l'université est passé de 14,6 % en 1985 à 50 % en 2025. Finalement, l'argument de l'anti-redistribution n'a jamais été aussi faux.

Surtout, cette présentation fait mine d'ignorer que l'université a déjà un coût, assumé par la fiscalité. Le financement d'une université gratuite pour les étudiant-es est donc bien redistributif, puisque ce sont les contribuables qui payent. Le mode actuel de financement est donc aussi juste que le système fiscal. C'est-à-dire pas assez (puisque le premier impôt est la TVA, qu'Emmanuel Macron a supprimé l'impôt sur la fortune, etc.) mais bien plus qu'un financement par les frais d'inscription. En effet, avec les frais d'inscription, les contribuables aisés ne vont payer que pour leur(s) propre(s) enfant(s), alors qu'aujourd'hui

¹ Cet article est une version actualisée de l'article publié dans la revue *Contretemps* en 2018 : « Frais de scolarité dans l'enseignement supérieur. Arguments et résistance internationale », <https://miniurl.be/r-6qqv>

² David Flacher et Hugo Harari-Kermadec, 2017. « La rentabilité de l'enseignement supérieur n'a aucun sens ! », *Le Snesup* n°659, p.13. <https://miniurl.be/r-6qqw>

à travers les impôts, ils payent l'équivalent de plusieurs familles. Le financement actuel, sans frais d'inscription, est donc redistributif ; il l'est de plus en plus à mesure que les classes populaires accèdent à l'enseignement supérieur, et il le serait encore plus si les impôts étaient plus justes (en augmentant l'impôt sur le revenu pour réduire la TVA et la CSG, par exemple).

« Mais des droits d'inscription progressifs, plus chers pour les étudiant-es riches, c'est forcément redistributif ! »

Pour faire passer le principe de la hausse, des établissements ne l'appliquent dans un premier temps que pour les étudiant-es les plus riches, avec des droits d'inscription plus modérés pour les classes moyennes. Mais ensuite, toute l'échelle des droits d'inscription se déplace, vers le haut : à Sciences Po, le plafond annuel est ainsi passé de 4 000 € en 2004 à 14 720 € en bachelor (trois premières années) et 20 380 € en master, en 2025. Et ce sont donc désormais les petites classes moyennes qui doivent payer 4 000 €. La part d'enfants d'origine favorisée est d'ailleurs passée à Sciences Po de 58 % en 2005 à plus de deux tiers aujourd'hui.

Pour les établissements qui prennent réellement en charge l'accès des classes populaires à l'enseignement supérieur, les frais d'inscription ne peuvent rien

apporter de significatif, puisqu'une majorité d'étudiant-es y sont boursier-ères. Certains voudraient imaginer des mécanismes de redistribution des établissements des beaux quartiers vers les universités populaires : une usine à gaz pour faire, en moins bien, la même chose que le système fiscal !

« Augmenter les droits d'inscription, c'est plus de moyens pour l'éducation »

Quand les droits d'inscription augmentent, l'État se désengage. C'est ce que montre les exemples australien et britannique, où la subvention publique des universités a été remplacée par une hausse des droits d'inscription permise par des prêts garantis par l'État pour les étudiant-es. Il n'y a donc pas plus d'argent pour le système universitaire, mais une concurrence entre universités pour collecter les droits d'inscription.

Cette concurrence détourne une importante partie des financements de la qualité de l'enseignement supérieur. Ce sont les dépenses para-académiques qui explosent avec les frais de scolarité : publicité, initiatives de prestige, recrutement de chercheurs médiatiques, équipements sportifs luxueux. Ces dépenses visent plus à gagner en visibilité et à monter dans les classements qu'à améliorer la qualité de l'enseignement pour le plus grand nombre. Les classements ont alors un effet performatif : plus une uni-

versité monte dans le classement, plus elle peut augmenter des droits d'inscription, donc obtenir de nouveaux moyens pour des dépenses de prestige. Et réciproquement, les établissements moins bien classés sont entraînés dans une spirale négative. On débouche sur un système universitaire à deux vitesses, comme aux États-Unis mais aussi au Chili ou au Brésil, avec quelques grandes universités prestigieuses hors de prix et un vaste marché universitaire bas de gamme pour les autres.

Finalement, ce n'est pas la qualité de l'éducation mais son coût qui explose avec les réformes néolibérales : l'enseignement supérieur en France coûte deux fois moins en moyenne qu'en Angleterre, trois fois moins qu'aux États-Unis, selon les données de l'OCDE. Pour avoir de bonnes conditions d'étude pour toutes les étudiant-es, et de bonnes conditions de travail pour les personnels, il suffirait de 8 milliards

Les droits d'inscription progressifs sont une prime à la sécession scolaire. C'est encore pire que des droits d'inscription identiques pour tout le monde : plus l'établissement est socialement ségrégatif, plus il peut collecter des frais d'inscription élevés. C'est donc un comble de présenter ces mécanismes comme redistributifs au prétexte qu'une fraction des montants collectés iraient financer des (petits) dispositifs d'ouverture sociale.



Dans son numéro du printemps 2019, la VRS consacrait son dossier à la question des frais d'inscription.

<https://miniurl.be/r-6qri>

d'euros selon le SNESUP-FSU³, soit une augmentation de 40 % du coût moyen par étudiant-e, ce qui resterait moitié moins qu'aux États-Unis.

« Tout le monde peut payer grâce au prêt à remboursement conditionnel (ou contingent, ou proportionnel au revenu) »

Pour rendre acceptable des frais élevés, les gouvernements instaurent des prêts accompagnés de réduction, voire d'annulation (après vingt ou trente ans) en cas d'accident sur le marché du travail : le ou la diplômé-e rembourse en fonction de son revenu. En cas de chômage ou de bas revenu, le remboursement est repoussé ou réduit, voire annulé au-delà d'une certaine durée.

Ce mécanisme, censé combattre « l'aversion à l'endettement », c'est-à-dire lever les réticences à contracter un prêt étudiant, est en pratique d'une rare violence : si jamais après avoir perdu son emploi, avoir été expulsé-e de son logement, vécu dans la précarité, un-e chômeur-se diplômé-e retrouve un revenu décent, il retrouvera automatiquement sa dette étudiante.

Evidemment, les banques privées ne sont pas disposées à prendre ce type de risque, et c'est l'État qui doit l'assurer, tout en laissant les bénéfices aux établissements financiers. Le coût public de cette assurance peut s'avérer colossal, au point d'être comparable aux frais de scolarité eux-mêmes d'après les travaux sur la dette étudiante anglaise⁴.

Le principal avantage réel du recours à l'emprunt est d'accroître le nombre de client-es – pardon d'étudiant-es ! – capables de payer

³ Dossier de presse - Conférence de presse du SNESUP-FSU du 18 février 2026, p.11.
<https://miniurl.be/r-6qqy>

⁴ Joël Laillier, 2025. « Faillite de la marchandisation des études supérieures dans les universités britanniques », *Le Snesup* n° 737, pp.12-13.
<https://miniurl.be/r-6qqy>

Dans le dossier du *Mensuel du SNESUP* – Droits d'inscription : l'étau se resserre – coordonné par Hervé Christofol et Hugo Harari-Kermadec¹, Joël Laillier se pose la question de savoir « comment le système d'enseignement supérieur britannique, érigé comme modèle par les réformateurs français et européens, en est-il arrivé à une telle mise en faillite ? Ce système se caractérise par une marchandisation très étendue de l'enseignement supérieur, financé en grande partie par les droits d'inscription des étudiants. Ceux-ci sont librement fixés par les établissements pour les étudiants étrangers depuis les années 1980, et ont augmenté considérablement dès la fin des années 1990 pour les nationaux. En 1998, ils passent ainsi à 1 000 livres sterling pour les étudiants britanniques, à l'initiative du gouvernement travailliste de Tony Blair, puis triplent à 3 000 livres en 2006, en s'accompagnant d'un recours massif aux emprunts étudiants. En 2012, le gouvernement de coalition conservateurs libéraux démocrates supprime les subventions publiques aux activités d'enseignement pour les universités et triple encore les droits d'inscription, qui s'établissent, pour les Britanniques, à 9 000 livres par an (10 000 euros).

Depuis 2012, les droits d'inscription pour les Britanniques sont quasi gelés, ce qui a conduit les universités à se financer de plus en plus en attirant des étudiants étrangers, dont les droits d'inscription annuels peuvent dépasser les 25 000 livres. Mais, depuis plusieurs années, de moins en moins d'étudiants étrangers se tournent vers le Royaume-Uni, augmentant la concurrence entre les universités britanniques pour accaparer cette manne financière. L'impossibilité de se financer par les droits des étudiants britanniques (dont l'inflation grignote la valeur depuis 2012) et la diminution des droits des étudiants étrangers ont donc fait basculer le système britannique dans son ensemble dans la faillite. »

Les universités britanniques doivent désormais fermer des départements entiers, le plus souvent dans les humanités, les arts et les sciences sociales, jugés non rentables, et licencier massivement leur personnel.

¹ <https://miniurl.be/r-6kmb>

et de réduire la barrière psychologique en présentant les traites mensuelles plutôt que le coût global (comme dans les publicités automobiles : une nouvelle voiture pour 500 €... par mois). On étend ainsi la financiarisation de l'économie, après l'immobilier, l'automobile et la consommation, à un nouveau secteur : l'enseignement supérieur.

« Si c'est payant, les étudiant-es feront plus d'efforts »

Cet argument suppose que ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Il repose sur la théorie économique néolibérale de l'agent rationnel, qui voit l'éducation comme la production du capital humain. Motivés par la valorisation de son

capital humain, les étudiant-es travailleraient enfin sérieusement.

Cet argument ne repose que sur l'idéologie. Dès que l'on prend des exemples concrets, il s'effondre : les classes préparatoires sont gratuites, et notoirement exigeantes ; rien n'indique au contraire que ce soit dans les écoles de commerce que les études sont le plus intense. Plusieurs études scientifiques ont cherché à établir empiriquement des preuves de cet effet de la hausse des droits d'inscription sur les efforts des étudiant-es, en vain. Par contre, aux États-Unis, comme dans le privé lucratif en France, de nombreux exemples montrent que la fraude se développe avec les enjeux financiers.

Un salaire étudiant

Financement et démocratisation des études

Près de dix ans après la sortie, en 2017, de l'ouvrage *Un salaire étudiant*, les constats – montée de l'extrême droite, hausse du poids de l'enseignement privé, financement par l'apprentissage – et les propositions – revendication d'un salaire étudiant, notamment – sont toujours d'actualité. Caracole réédite l'ouvrage dans une version audio et accepte la publication actualisée de sa préface dans *La VRS*.

Aurélien Casta

Sociologue

Chercheur associé à l'IDHES (Université Paris Nanterre) et au CLERSE (Université de Lille)

Le salaire étudiant et, avec lui, l'ouverture et la gratuité totale des études supérieures s'inscrivent dans une série de récits politiques et collectifs désirables sur l'enseignement supérieur et l'éducation. En France, il est aujourd'hui difficile de retrouver, dans le débat public, la trace de ces récits qui ont marqué l'éducation depuis 1789.

Pendant tout le XIX^e siècle, et particulièrement au moment de la Commune de Paris en 1870, les premières associations ouvrières défendent de plus en plus l'idée que l'accès à l'éducation et à la formation est l'un des leviers de l'émancipation des hommes et des femmes membres des classes laborieuses. Dans le même temps, la paysannerie se retrouve de plus en plus derrière l'idéal républicain d'un ordre social fondé sur les mérites scolaires. Dans les deux cas, la paysannerie et la classe ouvrière s'opposaient à la persistance des hiérarchies de naissance en place avant 1789 et qui continuaient d'être défendues pendant le XIX^e siècle. L'obtention de la gratuité de l'enseignement primaire à partir de 1881 est le fruit de ces premières mobilisations éducatives. L'obtention de la gratuité de l'enseignement secondaire en 1933 puis (en réaction à sa suppression par Pétain en 1940) à nouveau en 1945, à la Libération, est aussi la suite logique de ces mobilisations. L'en-

semble de ces récits collectifs autour de l'éducation ont irrigué en 1947 la rédaction du Plan Langevin-Wallon. Dans la lignée des groupes fondateurs de l'Éducation nouvelle, des personnalités issues de la Résistance ont alors été réunies et ont pris le parti de défendre plusieurs positions destinées à réaliser, dans l'éducation et par l'éducation, l'idéal égalitaire de 1789. L'une de ces positions était que la gratuité de l'éducation et le salaire étudiant contribuent à l'égalité d'accès à l'éducation et à l'égalité dans les conditions d'études et d'apprentissage. Une autre position était de considérer que les enfants et les jeunes doivent être considérés par l'institution comme des sujets capables d'apprendre quelle que soit leur origine ou leur sexe. Le rôle de l'institution était, selon le comité à l'origine du Plan Langevin-Wallon, d'organiser ce processus d'une manière telle que chaque enfant et chaque jeune puisse exprimer ses capacités. L'émergence des luttes étudiantes et lycéennes autour de mai 1968 a confirmé ces présupposés en montrant avec éclat que les jeunes sont capables d'agir avec créativité sur la scène politique et éducative.

En comparant la France à l'Angleterre en matière de financement des études supérieures, *Un salaire étudiant* fait état de la force de ces récits y compris en Angleterre. Le livre



présente et resitue deux ensembles cohérents de propositions et de politiques qui apparaissent, encore aujourd'hui, d'actualité et en même temps radicalement opposés. D'un côté, le salaire étudiant, la gratuité et l'ouverture complète des études supérieures. De l'autre, un ensemble reposant sur l'endettement étudiant, sur des frais d'inscription particulièrement élevés et sur la fermeture de l'enseignement supérieur à de larges parties de la population par le biais de la sélection à l'entrée.

Depuis la parution d'*Un salaire étudiant*, quatre événements remarquables méritent d'être mentionnés car ils ont renforcé ou renouvelé l'un

des deux ensembles de propositions présentés dans le livre.

Le poids croissant de l'extrême droite en dehors et à l'intérieur de l'enseignement supérieur s'est accompagné d'un renforcement d'orientations anti-éducatives, à la fois liberticides et anti-démocratiques à rebours de l'égalité éducative revendiquée depuis 1789. L'extrême droite focalise en apparence sa volonté de recul éducatif sur les classes populaires racisées qui ont des origines africaines et qui subissent le plus le racisme et la xénophobie en France. Lorsque l'on regarde dans le détail, l'extrême droite prévoit des reculs éducatifs qui concernent l'ensemble des classes populaires. Elle juge en effet qu'une partie des jeunes n'a pas besoin de faire des études supérieures et peut occuper un emploi à 14 ans. Elle défend une éducation des besoins fondamentaux où l'enfant a simplement besoin de lire-écrire-compter et d'adhérer à un roman national qui valorise la France d'avant 1789 et ses soubresauts du XIX^e siècle comme par exemple la colonisation. Elle prend également des positions en faveur du « respect de l'autorité », qui est en fait plutôt l'apprentissage de l'obéissance et de la soumission aux adultes et à toutes les catégories situées en haut de la structure sociale et politique. L'extrême droite défend ainsi une éducation sans pédagogie car elle nie que l'enfance et l'éducation sont des processus d'accès à ses capacités personnelles et en même temps d'accès à l'âge adulte et à l'égalité. Les orientations de l'extrême droite la conduisent donc régulièrement à remettre en cause l'égalité d'accès aux études supérieures, Parcoursup étant vu comme une sélection encore trop tardive. Ces orientations la conduisent également à revendiquer la fin de la gratuité totale de l'enseignement, mesure ouvertement revendiquée par l'extrême droite (et obtenue depuis 2018) pour les étudiants et les étudiantes (principalement d'origine africaine) qui ne viennent

pas d'un pays de l'Union européenne. Ces orientations sont bien en opposition directe avec le salaire étudiant et sont de plus en plus articulées à la hausse des frais d'inscription et de l'endettement étudiant.

Le deuxième événement est la hausse du poids de l'enseignement supérieur privé dans le secteur, qui a pour conséquence directe la croissance d'un enseignement supérieur sélectif, payant et encourageant l'endettement des étudiants et des étudiantes. L'enseignement supérieur privé regroupe, en 2023, 3 700 établissements qui n'appartiennent pas aux pouvoirs publics (État et collectivités locales). Autrement dit, ces établissements appartiennent à des (groupes de) particuliers qui ne font pas partie des administrations publiques nationales ou locales. Ils pratiquent officiellement une sélection à l'entrée (concours, dossiers, entretiens, « oral de motivation »...). Ils interviennent dans des disciplines variées avec des cursus de commerce, mais aussi d'ingénieurs, de communication, d'informatique, de santé et d'arts. Les frais d'inscription pratiqués par ces enseignes s'élèvent systématiquement à plus de 3 000 € par an, peuvent aller jusqu'à 20 000 € et sont régulièrement accompagnés de prêts proposés par des banques commerciales partenaires. Ces pratiques, notamment en matière de frais et de prêts, et la recherche explicite du profit n'ont pas vraiment conduit l'État à poser de limites à l'activité de ces groupes. Bien au contraire, les écoles de ces groupes continuent d'évoluer en s'appuyant sur (et en revendiquant ouvertement auprès du grand public) les reconnaissances et les autorisations que leur a données l'État, ou les financements qu'il met à la disposition des établissements privés, de leurs étudiantes et de leurs étudiants.

Depuis 2018, la principale source de financement mis à la disposi-

tion de ces établissements, de ces étudiantes et de ces étudiants, est venue de l'apprentissage qui constitue un troisième événement majeur aux effets contradictoires. Étant donné qu'elle bénéficie principalement à l'enseignement supérieur privé, la croissance de l'apprentissage peut être effectivement lue comme un subventionnement et un soutien aux politiques sur lesquelles repose cet enseignement supérieur. Pour autant, cette croissance n'a pas des conséquences univoques et elle soutient aussi de façon contradictoire une croissance du salaire étudiant. Certes, les lois en vigueur depuis 2018 ont installé à la fois des subventions versées aux établissements d'inscription des personnes en apprentissage pour combler l'ensemble du coût de formation et des subventions versées à leurs employeurs s'élevant jusqu'à 8 000 euros pour les personnes en apprentissage ayant plus de 18 ans. De quoi largement encourager ces écoles et ces employeurs à recourir à l'apprentissage et financer la hausse de leur profit lorsque ces organisations sont à but lucratif. Pour autant, du point de vue des 500 000 étudiants et étudiantes sous ce régime, l'apprentissage reste, sous plein d'aspects, un réel progrès même s'il est souhaité par Emmanuel Macron, l'enseignement supérieur privé et le patronat. Premièrement, il garantit une gratuité totale des études et permet une alternance entre apprentissage théorique sur le lieu de formation et apprentissage pratique par l'observation et par l'expérience dans un autre lieu. Deuxièmement, par rapport aux stages ou aux services civiques, l'apprentissage est une avancée. Les stages sont en effet un travail fréquemment imposé par les établissements de formation. Ils constituent souvent une période de plusieurs mois effectuée en dehors du lieu d'études et dans les formations universitaires généralistes où les femmes et les classes populaires (racisées et non racisées)

sont plus présentes qu'ailleurs, ces périodes sont rarement rémunérées et lorsqu'elles le sont, la rémunération prend la forme d'une « gratification » qui dépasse rarement les 600 euros par mois.

De leurs côtés, les services civiques reposent sur un choix individuel indépendant du cursus de formation, ils durent six mois en continu et la rémunération prend la forme d'une « indemnité » qui se monte à hauteur de 600 euros par mois. En résumé, stages et services civiques relèvent du bénévolat et de la formation et les personnes dans cette situation ne bénéficient pas des protections et libertés salariales garanties par le droit du travail et la sécurité sociale conquis par les syndicats. Tout le contraire de l'apprentissage qui garantit aux étudiants et aux étudiantes le respect des barèmes de salaire, un véritable accès à la sécurité sociale et aux indemnités chômage et le respect des règles du droit du travail. En résumé, l'apprentissage s'est révélé comme une institution traversée par de profondes contradictions car elle a été, ces dernières années, le véhicule à la fois de l'enseignement supérieur privé payant et endettant et également le véhicule d'une vague de massification encore jamais vue du salaire étudiant.

Enfin, le quatrième événement est la revendication du salaire étudiant telle qu'elle a été considérablement renouvelée par la lutte menée au Québec de 2017 à 2019 par des étudiants et surtout des étudiantes stagiaires sous l'impulsion des Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE).

La lutte menée au Québec a été présentée en France par le biais de médias et aussi grâce à la venue en France de personnes qui ont participé à cette lutte. Le mouvement s'est déroulé après une hausse de plusieurs milliers d'euros des frais d'inscription décidée en 2012. Il a

pris place également alors que la gauche syndicale étudiante était en position de faiblesse et que le gouvernement québécois passait aux mains des conservateurs. Les stages ont donc été l'angle d'attaque privilégié par les CUTE. Ce choix leur a permis de soutenir, tout au long de leur mouvement, que le travail étudiant payé et donc reconnu existe et que sa forme la plus visible et la moins contestée aujourd'hui consiste dans des stages qui sont certes rémunérés mais uniquement pour les formations où les femmes sont minoritaires (ingénierie, gestion, informatique, médecine). Les CUTE

ont en effet démontré que les stages des filières d'études très féminisées (travail social, éducation, soins infirmiers) restaient non payés. Le salaire étudiant a donc été présenté comme une stratégie de lutte contre le travail gratuit (ou mal rémunéré) que le patriarcat et le capitalisme encouragent de plus en plus en dehors de la sphère domestique et assignent massivement aux femmes, par exemple dans les domaines de l'éducation ou du soin. Cette stratégie a conduit des dizaines de milliers de personnes à revendiquer un « salaire » pour leurs stages et leurs études et à participer aux grèves qui ont culminé à l'hiver 2019. Le succès le plus tangible de ce mouvement est d'avoir obtenu des « bourses » de stage de 600 à 3 000 euros pour les formations féminisées jusque-là non rémunérées. Cette lutte a aussi repopularisé la proposition et la stratégie du salaire étudiant, les analyses féministes du travail gratuit et, dans une moindre mesure, celles de



courants politiques qui dénoncent le capitalisme, le racisme ou encore l'homophobie en les reliant au travail étudiant.

Au final, cette lutte a montré que le salaire étudiant est indissociable d'une tentative de reprise en main des lieux d'études par les personnes en formation et d'une transformation radicale de l'enseignement. Elle a aussi montré que le salaire étudiant pouvait appuyer la remise en cause conjointe de systèmes d'oppression et d'exploitation globaux, comme le capitalisme et le patriarcat. Sur le terrain des stages, comme sur celui d'autres périodes d'études rémunérées (l'apprentissage, la formation continue, les études de santé, le doctorat, la formation des écoles d'État prestigieuses, etc.), la perspective du salaire étudiant permet bien de lutter non seulement contre la précarité, mais aussi contre les inégalités qui la nourrissent dans l'enseignement supérieur et en dehors.

Reconnaitre la double carrière scolaire et professionnelle des étudiant-es ?

Presque la moitié des étudiant-es travaillent durant l'année universitaire au cours de leurs études. Cette double carrière, scolaire et professionnelle est-elle un atout ou une menace pour la réussite des études ? Sont discutées ici les enquêtes identifiant les corrélations entre réussite scolaire et activité professionnelle (nature de l'emploi occupé, nombre d'heures hebdomadaires, lien avec les études...), le genre, l'origine sociale et la santé (dont la détresse psychologique) des étudiant-es¹.

Bora Bayrak

Doctorant dans l'Équipe de recherche
Contextes et acteurs de l'éducation de
l'Université d'Orléans

Hugo Harari-Kermadec

Économiste

Membre du bureau national du SNESUP-FSU

Pour réformer une université qui serait en crise, les gouvernements successifs depuis les années 2000 mettent en avant la professionnalisation : les stages et l'apprentissage ont pris une importance nouvelle, de même que l'activité rémunérée exercée en parallèle aux études : 44 % des étudiant-es travaillent hors vacances d'été.

UN EFFET SUR LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE ?

Les recherches se sont surtout concentrées sur l'impact du travail rémunéré sur la réussite scolaire des étudiant-es. On observe un effet de seuil, autour de quinze et vingt heures hebdomadaires, où l'impact devient négatif. C'est la raison pour laquelle le rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) de

2019 consacré à l'emploi étudiant² recommandait de développer les expériences professionnelles des étudiant-es en les limitant à quinze heures hebdomadaires.

L'éventuel rapport entre le travail salarié et les études (alternance, stage, autres activités rémunérées en lien avec les études) modifie de manière notable les effets sur la réussite. Selon sa nature, l'exercice d'une activité liée aux études peut ne pénaliser ni la réussite ni la poursuite des études, voire les favoriser, contrairement à une activité non liée. Ces effets restent toutefois dépendants du volume horaire hebdomadaire et des modalités d'exercice de l'emploi, notamment de son intégration ou non dans le cursus (en libérant un ou deux jours par semaine dans l'emploi du temps, par exemple).

Selon la catégorisation de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), les activités rémunérées se répartissent de la façon suivante :

- autre activité liée aux études : activité rémunérée très en lien ou totalement en lien avec le contenu des études ;
- activité occasionnelle : activité rémunérée non liée aux études et exercée moins d'un mi-temps ;
- activité concurrente : activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et moins de six mois par an
- activité très concurrente : Activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an.

<https://miniurl.be/r-6r22>

DES TENDANCES PARFOIS DIVERGENTES SUIVANT L'ÂGE ET LE NIVEAU D'ÉTUDE

Cependant, d'autres variables semblent tout aussi importantes que le volume horaire pour comprendre les enjeux diversifiés de l'emploi étudiant. Si on l'étudie plus précisément

¹ Cet article a été publié dans une version plus complète dans le rapport d'exploitation de l'enquête Conditions de vie 2023 de l'Observatoire de la vie étudiante : Belghith, Bugeja-Bloch et Couto (dir.), 2025. *(Dé)chiffrer les conditions de vie étudiantes. Des parcours académiques aux contraintes du quotidien*. La documentation française, Observatoire nationale de la vie étudiante (OVE), Études-Recherche, chapitre 22. <https://miniurl.be/r-6r1y/>

² Amine Amar, Olivier Rey, Laure Vagner-Shaw, 2019. *L'emploi étudiant*. <https://miniurl.be/r-6r1z>

grâce à la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante, (OVE) menée en 2023, la proportion d'étudiant-es exerçant une activité rémunérée varie fortement au fil de la scolarité : elle passe de 20 % en bac+1 à 70 % à partir de bac+6.

La qualité des emplois et la conciliation avec les études sont aussi très variables. Avec l'avancée dans les études, les emplois occasionnels ou en concurrence avec les études tendent à disparaître, malgré la persistance d'un noyau d'environ 6 % d'étudiant-es obligé-es d'exercer des activités très concurrentes à leurs études. À partir du bac+4, des activités liées aux études et l'alternance représentent la majorité des activités rémunérées.

UN CUMUL EMPLOI-ÉTUDE TRÈS DIFFÉRENT SUIVANT LES FILIÈRES

Dans l'analyse de l'emploi étudiant, on ne peut pas en rester à la question du nombre d'heures hebdomadaires travaillées. Les filières valorisées, où l'on trouve des étudiant-es d'origine plus favorisé-es et disposant d'un meilleur capital scolaire – ingénierie, santé – permettent un meilleur accès à des emplois qui ne s'opposent pas aux études (notamment l'alternance et le stage rémunéré). En revanche, les situations de cumul emploi-étude semblent beaucoup plus complexes pour les étudiant-es des filières « Lettres, sciences humaines et sociales » (LSHS), « Droit économie gestion » (DEG) ainsi que des « sections de technicien-nés supérieur-es » (STS), tant du point de vue de la nature de l'activité (serveur-se, vendeur-se, etc.) que des conditions de l'emploi (nombre d'heures, salaire horaire).

Toutes les activités rémunérées ne se valent pas. Sans surprise, le genre et l'origine sociale sont tout aussi déterminants dans l'accès aux activités rémunérées que la filière et le niveau d'étude.

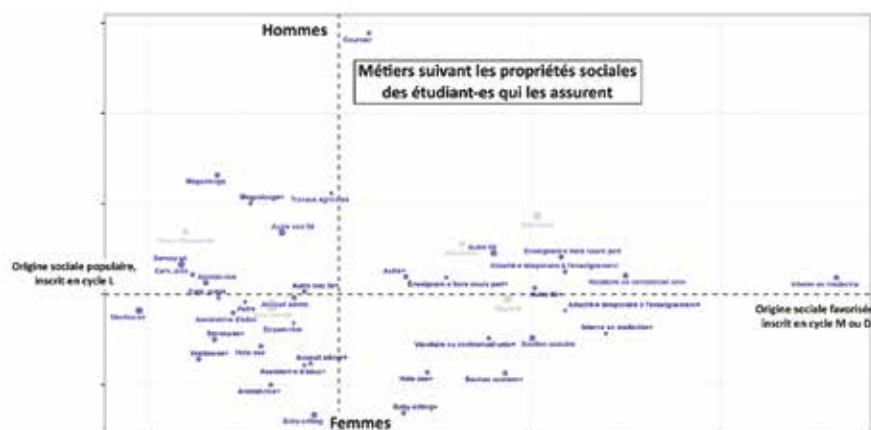


Figure 1. Métièrs suivant les propriétés sociales des étudiant-es qui les assurent.

Source : Enquête Conditions de vie 2023 (49 523 répondant-es).

Lecture : Vendeur-se est une activité fréquente (gros point) et assurée par des étudiant-es d'origine populaire, majoritairement inscrit-es en cycle licence. Le baby-sitting, en bas au milieu est une activité très féminine et socialement neutre.

Grâce à une analyse géométrique (analyse factorielle multiple) des caractéristiques des étudiant-es à partir des données de l'enquête « Conditions de vie » (2023), on peut faire apparaître les différences entre les métiers qu'ils ou elles exercent suivant deux axes principaux (Figure 1). Le premier axe, horizontal, montre une forte opposition entre les activités d'enfants de cadre à droite, déjà avancés dans les études, comme « interne en médecine » ou enseignant contractuel à l'université ou dans l'éducation nationale, et à gauche des activités assurées par des étudiant-es d'origine plus populaires, encore inscrit-es dans les premières années post-bac : vendeur-se, serveur-se ou animateur-trice. Une seconde opposition, verticale, se fonde sans surprise sur le genre avec des métiers très masculins en haut, comme coursier ou magasinier et d'autres très féminins, en bas, comme le baby-sitting, le soutien scolaire ou l'activité d'hôtesse. On trouve une plus forte proportion d'étudiant-es étranger-ères en haut, du côté masculin.

UN REGISTRE DE L'EMPLOYABILITÉ INFANTILISANT

Il suffit de penser aux étudiant-es en reprise d'études pour faire apparaître

l'infantilisation sous-jacente à beaucoup de politiques de l'enseignement supérieur en France, construites autour d'une norme d'étudiant-e encore rattaché-e au foyer parental.

L'importance des reprises d'étude n'est que rarement pensée en lien avec la massification de l'accès aux études supérieures. Elle change pourtant fortement la question de l'emploi étudiant : les étudiant-es « âgé-es » ont peu de chance d'exercer un petit job étudiant et d'être rattaché-es au foyer fiscal de leurs parents.

Alors que la part des activités rémunérées concurrentes aux études se réduit avec l'avancée dans les études, elle augmente avec l'âge, surtout après 24 ans. Ces étudiant-es « âgé-es » ont plus rarement que les autres une activité rémunérée en lien avec leurs études, notamment les stages ou l'alternance. On retrouve des dynamiques divergentes à propos de la professionnalisation : plus on avance après le bac, et plus les étudiant-es qui travaillent déclarent le faire pour acquérir de l'expérience professionnelle ; mais ce n'est plus le cas après un certain âge : après 22 ans, ce taux baisse, les étudiant-es semblant avoir plus besoin d'un emploi pour des raisons économiques que pour acquérir plus d'expérience professionnelle.

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ ?

La question de la santé étudiante a émergé avec une nouvelle vigueur à l'occasion des confinements liés à la pandémie du Covid-19, mais sans qu'elle ne soit mise en relation avec la promotion du cumul des exigences étudiantes et professionnelles. C'est qu'il n'y en a pas semble-t-il : assurer ou non une activité rémunérée n'influence pas de manière notable la proportion d'étudiant-es en détresse psychologique, d'après l'enquête « Conditions de vie » de l'OVE. S'il y a un effet, il est protecteur : le taux d'étudiant-es présentant des signes de détresse est légèrement moins important lorsque l'on exerce une activité rémunérée (34,4 % contre 35,5 % pour l'ensemble). On peut comprendre cet état de santé favorable des populations employées par rapport à celui de la population générale comme un biais de sélection : les étudiant-es à la santé précaire sont peu susceptibles d'assurer un emploi en plus des études. Ce que vient confirmer le volume de travail des étudiant-es : plus les étudiant-es travaillent un grand nombre d'heures par semaine, moins on trouve de détresse psychologique.

L'effet du genre est au contraire très fort : la détresse psychologique touche 23 % des étudiants contre 41 % des étudiantes et 64 % des individus non-binaires. Les étudiant-es étranger-es comme les boursier-es (logiquement l'origine populaire) sont aussi plus touché-es que la moyenne.

À nouveau, on comprend mieux les choses si l'on différencie les activités rémunérées : plus celles-ci sont concurrentes avec les études, plus la santé se dégrade. D'un côté (à droite sur le graphique de la Figure 2), les types d'activités *a priori* peu liées aux études

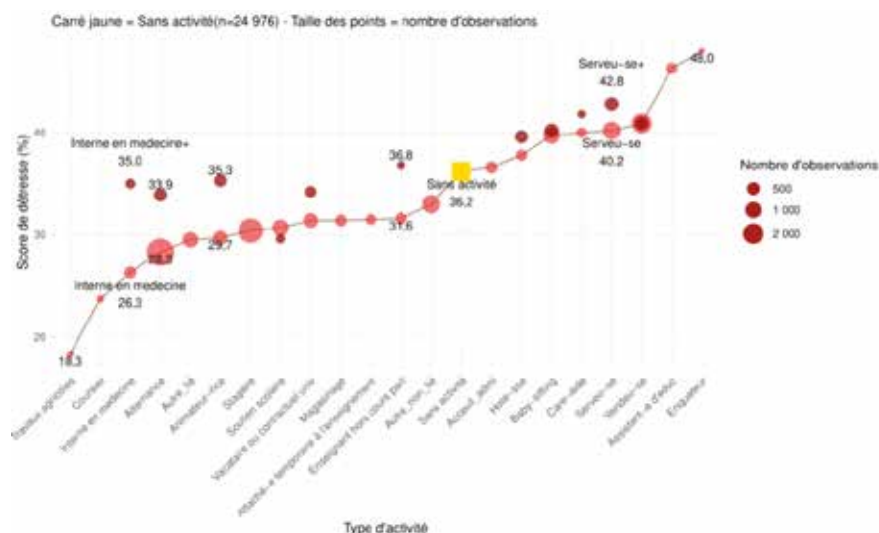


Figure 2. La part des étudiant-es présentant des signes de détresse psychologique par type d'activité exercée. Les points rouge clair correspondent aux étudiant-es exerçant exclusivement l'activité associée à leur statut (interne en médecine, alternance, etc.). Les points rouge foncé (catégories indiquées par le symbole « + ») correspondent aux étudiant-es cumulant cette activité avec au moins une autre activité professionnelle.

Source : Enquête Conditions de vie 2023 (49 523 répondant-es).

Lecture : en haut à droite, le point rouge clair « serveur-se » est grand car il correspond à plus de 1 000 répondant-es ; il est placé haut car le score de détresse psychologique est élevé (40,2). Ce score augmente encore si une seconde activité rémunérée s'ajoute à celle de « serveur-se » : c'est le point rouge foncé, plus petit, « serveur-se+ » (42,8).

(accueil/administration, baby-sitting, aide aux personnes dépendantes, serveur-se, vendeur-se, enquêteur-trice) sont associés aux scores les plus élevés de détresse psychologique (en haut). De l'autre (à gauche), les activités fortement liées au contenu des études (alternance, interne en médecine, vacataire universitaire, attaché-e temporaire à l'enseignement et à la recherche, enseignant-e hors cours particuliers) figurent parmi celles pour lesquelles les étudiant-es présentent les scores les plus faibles de détresse psychologique. Toutefois, ce résultat doit être nuancé : ces activités sont majoritairement assurées par des étudiant-es d'origine sociale favorisée, bien moins touché-es par la détresse psychologique que celles et ceux d'origine populaire. La détresse psychologique se dégrade en cas de deuxième activité rémunérée (points rouges à côté de la courbe, qui correspond à une activité principale marquée d'un + car accompagnée d'au moins une activité secondaire).

CONCLUSION

L'enseignement supérieur français est encore bien trop construit autour d'une norme d'étudiant-es totalement disponibles pour leurs études, dans la continuité de l'enseignement primaire et secondaire. La professionnalisation s'entend dans ce cadre, comme un mouvement de l'enseignement vers l'emploi, futur débouché. Or beaucoup d'étudiant-es sont d'abord travailleur-euses avant d'être étudiant-es, et réciproquement, sans lien évident entre l'activité exercée et les études. Prendre conscience de cette situation amène à repenser fortement la notion de mérite : les obstacles à la réussite scolaire sont très différents suivant le volume de travail rémunéré, le degré de concurrence avec les études et la dépendance économique à un emploi. Outre les risques d'échec, ces obstacles peuvent conduire à des situations de détresse psychologique, surtout pour les étudiantes, notamment lorsqu'elles sont issues de milieux populaires et/ou sont étrangères.

Les étudiants étrangers en France

En 2024-2025, les étudiants étrangers sont près de 330 000 à avoir choisi de quitter leur pays pour rejoindre l'enseignement supérieur français afin d'y acquérir une formation supérieure, dont les deux-tiers au sein des universités. Qui sont-ils ?

Florence Audier

Chercheuse associée au SAMM

Qu'advient-il si la présence des étudiants étrangers en France devait être truffée d'obstacles, notamment financiers ? Coopérer avec des étudiants étrangers dans nos universités, encadrer des doctorants étrangers dans nos laboratoires nous est familier aujourd'hui. Mais au fait, que savons-nous d'eux ?

Les situations des étudiants étrangers en France sont d'une très grande diversité : il y a évidemment peu de choses en commun entre les étudiants exilés qui intègrent un cursus d'enseignement supérieur en France (ils sont quelques milliers) ; les étudiants dits « *non mobiles* », c'est à dire ceux qui, arrivés avant le bac, ont suivi un cursus dans le secondaire en France (90 000) ; les étudiants « *en mobilité courte* » c'est à dire qui sont déjà étudiants dans un autre pays et sont en France en mobilité d'un an maximum, et n'auront pas de diplôme français tels les Erasmus (25 000) ; et les étudiants en mobilité internationale (ils sont près de 330 000), c'est à dire ceux qui quittent leur pays et viennent, par choix personnel, suivre en France une formation complète, diplômante, dans le supérieur.

Le nombre des étudiants en mobilité

internationale¹, donc ceux qui ont choisi la France est, selon Campus France, plutôt en augmentation avec, en 2024, un effectif supérieur de 39 000 à celui de 2019 et même supérieur de 10 000 par rapport à celui de 2023. Selon les derniers chiffres, 64 % d'entre eux ont choisi de faire un cursus universitaire, tandis que 15 % se sont inscrits dans une école de commerce, 6 % dans une école d'ingénieurs hors université, 6 % dans un lycée possédant une formation supérieure, et 3 % dans une école d'art ou d'architecture. A noter que la part des formations universitaires régresse régulièrement : elle était de 69,6 % en 2019 mais de 64 % cinq ans après.

L'origine géographique de ces étudiants inscrits en France dans un cursus universitaire est très typée : en effet 54,3 % sont originaires d'Afrique et 19,5 % d'Asie, tandis que 18,6 % seulement

sont européens (citoyens de l'UE ou hors UE) et 7,6 % sont citoyens d'un autre continent. Parmi eux, une majorité de femmes : la part de celles-ci est en effet majoritaire quel que soit le continent d'origine puisqu'en moyenne elle varie de 50,7 % (Afrique) à 67,1 % (Europe au sens continental) comme le montre le Tableau 1.

Si on entre dans le détail des origines, on constate une forte polarisation des pays d'origine puisque 40 % des étudiants universitaires en mobilité internationale sont originaires de seulement six pays : le Maroc (10,8 % soit 35 665 étudiants), l'Algérie (8,4 % soit 27 665 étudiants), la Chine (7,1 % soit 23 213 étudiants), le Sénégal (4,9 % soit 16 118 étudiants), l'Italie (4,1 % soit 13 397 étudiants), et la Tunisie (3,9 % soit 13 000 étudiants)².

En regard, on doit noter, sans surprise, que les pays de destination des étudiants

¹ Les données mobilisées proviennent des sources suivantes : Campus France, INSEE, OCDE, DEPP du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, SIES du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de la Direction générale des étrangers en France (Statistique publique de l'immigration).

² A noter que tous n'ont pas fait les mêmes choix : tandis que ceux venant d'Algérie, du Sénégal et de Tunisie sont très majoritairement à l'université, c'est moins le cas, voire beaucoup moins le cas des autres, surtout des étudiants chinois.

	Licence	Master	Doctorat	Total	Dont femmes (%)
Afrique	51 955	56 443	6 096	114 494	50,7
Asie	20 027	15 108	6 023	41 158	57,5
Europe (UE et hors UE)	18 657	16 006	4 466	39 129	67,1
Autres pays	6 254	7 495	2 171	15 920	61,3
Ensemble	96 893	95 052	18 756	210 701	55,1
Part des étrangers en mobilité internationale (%)	9,9	15,8	34,9	12,9	

Lecture : 114 494 étudiants en mobilité internationale inscrits à l'université sont africains, dont 50,7 % sont des femmes.

Champ : France, étudiants étrangers en mobilité internationale à l'université.

Source : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Tableau 1 : Principales origines par cursus universitaire et part des étudiantes étrangères (2024-2025).

Source : Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur français, Tableau 2. <https://miniurl.be/r-6qul>

	Droit	Economie	Lettres	Sciences	Médecine	DUT ou BUT	Ensemble
Maroc	5,1	19,2	10,5	48,2	13,9	3,1	100
Algérie	1,7	9,7	22,4	50,3	15,2	0,6	100
Chine	1,7	19,0	40,1	37,7	0,8	0,7	100
Sénégal	10,1	13,5	30,5	32,3	3,9	9,6	100
Italie	10,8	11,3	45,5	22,5	9,3	0,7	100
Tunisie	7,8	13,5	13,4	34,9	28,7	1,7	100
Liban	10,7	12,1	13,1	46,9	16,4	0,7	100
Côte d'Ivoire	20,5	24,4	22,5	25,3	5,0	2,3	100
Allemagne	20,9	12,9	42,6	16,4	6,0	1,2	100
Ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale	9,7	16,0	27,9	33,8	10,0	2,6	100

Lecture : 5,1 % des étudiants marocains en mobilité internationale inscrits à l'université font des études de droit.
Champ : France, étudiants étrangers en mobilité internationale à l'université.
Source : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Tableau 2 : Répartition des étudiants étrangers par discipline dans les universités 2024-2025 (en %).
Source : Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur français, Tableau 4. <https://miniurl.be/r-6qul>

français mobiles sont fort différents. Ainsi, en 2021 par exemple, plus de 105 000 étudiants français sont partis en mobilité diplômante à l'étranger, un effectif en progression de 16 % depuis 2016, qui a fait de la France le sixième pays d'origine des étudiants en mobilité internationale. Leurs destinations ont privilégié avant tout des pays voisins ou francophones, soit, par ordre décroissant : la Belgique, le Royaume-Uni, le Canada, la Suisse, l'Espagne, l'Allemagne, les États-Unis, la Roumanie, les Pays-Bas et le Portugal. La France serait également le premier pays d'origine des étudiants et personnels en mobilité Erasmus+³.

La part des étudiants étrangers à l'université augmente nettement avec le niveau de diplôme : ils représentent 9,9 % des étudiants en licence, et même 15,8 % des étudiants en mas-

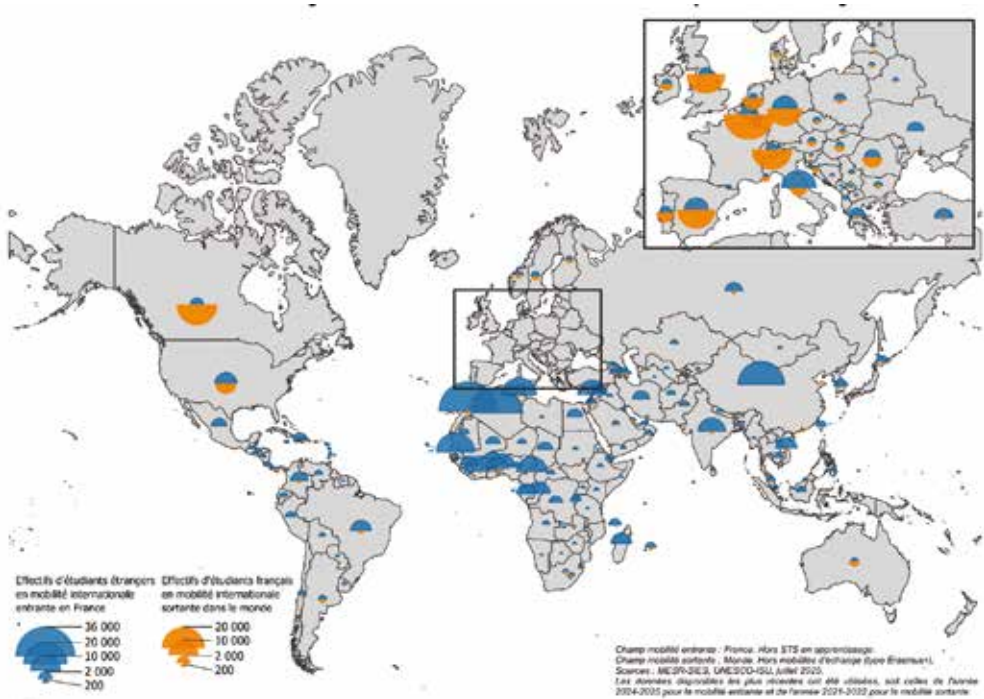
ter en 2024-2025⁴. Près de 9 % d'entre eux sont en doctorat. Avec un effectif proche de 19 000 doctorants dont 6 000 viennent d'Afrique, *idem* d'Asie, et environ 4 500 d'Europe, un constat souvent méconnu s'impose : 27 % des étudiants en cours de doctorat dans une université française sont des étrangers en mobilité diplômante, dont sans doute une part

⁴ Cette même année, 46 % des 210 700 étudiants en mobilité internationale qui fréquentent une université française suivent un cursus de licence et 45,1 % un cursus de master.

importante enchaîne un doctorat à l'issue d'un cursus licence/maîtrise, notamment en sciences. Le nombre de doctorants étrangers serait toutefois en régression sensible, particulièrement en SHS/lettres/langues.

Quels sont les cursus qui attirent ces étudiants qui viennent se diplômer en France ? De façon générale, ce sont les sciences et, dans une moindre mesure, les lettres qui drainent le plus d'étudiants comme le montre

le Tableau 2 où figurent les choix disciplinaires des étudiants originaires de neuf pays. Néanmoins, de fortes différences apparaissent quant à la polarisation des cursus. Par exemple, autour des deux tiers des étudiants originaires du Maghreb et du Liban sont en sciences et/ou en médecine ; entre 40 et 45 % des étudiants originaires de Chine, d'Allemagne ou d'Italie sont en lettres, tandis que près de la moitié des étudiants ivoiriens sont en droit/économie...



Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits en France et d'étudiants français inscrits à l'étranger.
Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Note Flash du Sies n°22, septembre 2025.

³ Erasmus+ est le programme de l'Union européenne destiné à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe. Il offre des possibilités de mobilité et de coopération non seulement dans l'enseignement supérieur mais aussi dans l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement scolaire (y compris l'éducation et l'accueil des jeunes enfants), l'enseignement pour adultes, la jeunesse et le sport.

Budget 2026 : au plus bas depuis quinze ans !

Le budget 2026 pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) marque une nouvelle étape dramatique dans les reniements des gouvernements de ces vingt dernières années envers l'ESR public. Une politique budgétaire indécente qui compromet de façon inédite l'avenir de l'ESR en France et donc l'indépendance scientifique et technique du pays.

Hervé Christofol

Membre du bureau national
du SNESUP-FSU

Boris Gralak

Secrétaire général du SNCS-FSU

Depuis 2007, la part – hors changement de périmètre – du budget de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) dans le budget général de l'État n'a cessé de baisser, passant de 6,83 % en 2011 à 5,33 % en 2025. En 2025, 1,5 points en moins dans le budget général de l'État, cela correspondait à huit milliards d'euros (M€). Aussi, si l'État consacrait à l'enseignement supérieur et à la recherche

(ESR) publics la même part de son budget en 2026 que celle qu'il lui accordait en 2011, ce n'est pas un budget de 31,6 M€ que les établissements et les organismes de recherche auraient à se partager mais un budget de 39,6 M€.

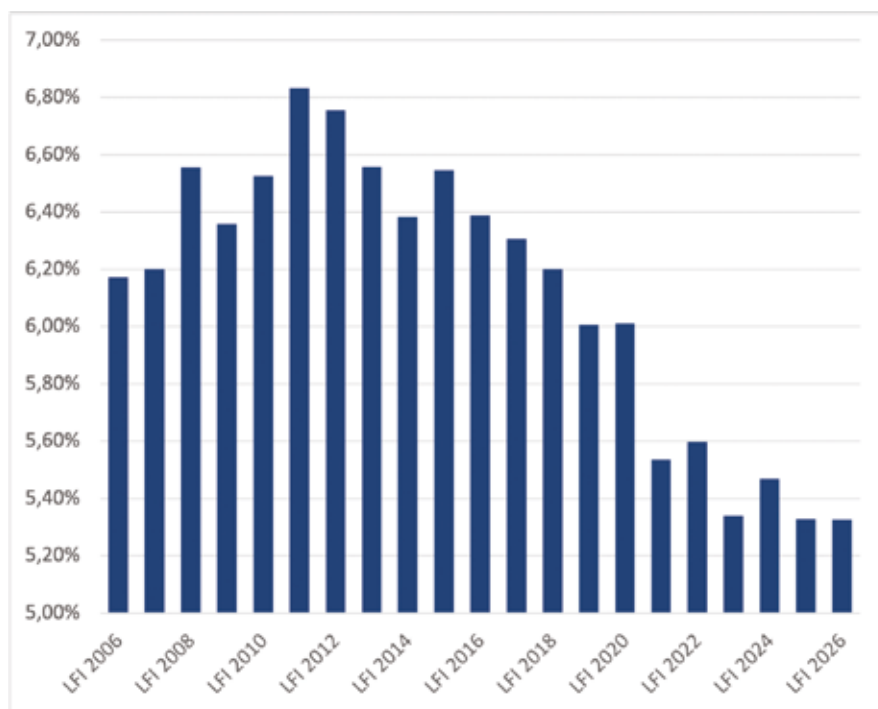
En loi de finances initiale (LFI) pour l'année 2026, le budget 2026 de la MIREs progresse de +725 millions d'euros (M€) – soit +2,34 % par rapport à la LFI 2025 – mais

cette augmentation est notoirement insuffisante. Le financement du programme « enseignement supérieur et recherche universitaire » (P150) ne progresse que de 300 M€ (soit +1,92 %) alors que les établissements publics auront à assumer près de 400 M€ de dépenses contraintes et que 60 M€ seront transférés au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (P172).

Les conséquences de ce sous-financement de 160 M€ se font sentir dans tous les établissements, avec des programmes d'austérité qui touchent toutes les missions et tous les personnels.

En outre, la progression de la loi de programmation pour la recherche (LPR) votée en 2020 ne sera pas respectée en 2026, alors que 107 M€ devaient lui être consacrés dans le cadre du P150, notamment pour financer l'augmentation des primes C1 des enseignant-es-chercheur-es et la prime PES des enseignant-es. Le ministère annonce que ces primes C1 statutaires ne seront pas augmentées en 2026.

Concernant le P172, il ne progresse que de 8 M€ (+0,1 %) alors que l'augmentation de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale (CAS pension)



Évolution de la part du budget de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) dans le budget général de l'État, depuis la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2006.

Sources : lois de finances initiales (LFI) et Cour des comptes.

Lecture : en loi de finances initiale pour l'année 2011, l'État consacrait 6,83 % de son budget général au financement de la MIREs.

des fonctionnaires devrait s'élever à 100 M€. Aussi, 60 M€ seront transférés aux organismes nationaux de recherche (ONR) à partir du programme 150 (voir plus haut). De plus, la marche de la LPR 2026 pour ce programme, qui inclut le budget de l'Agence nationale pour la recherche (ANR), aurait dû progresser de 346 M€ (dont 100 M€ pour l'ANR). Le taux de succès à l'ANR ne devrait donc pas s'améliorer en 2026 et les 150 contrats doctoraux supplémentaires, qui auraient dû être créés dans le cadre de la LPR, attendront des jours meilleurs.

C'est la deuxième année consécutive que la loi de programmation de la recherche n'est pas respectée. Contrairement à la loi de programmation militaire (2024-2030) – qui prévoit un budget supplémentaire de 413 Md€ sur six ans – ou à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (2023-2028) – qui prévoit 15 Md€ de plus –, la LPR est la seule loi de programmation interministérielle qui ne soit pas respectée. Au cours des deux exercices 2025 et 2026, ce sont trois cents chercheur-es titulaires et trois mille contractuel-les qui n'ont pas été et ne seront pas recruté-es, ainsi que 92 M€ de revalorisation des rémunérations qui devraient être économisés sur le dos des personnels de l'enseignement supérieur (chercheur-es, des enseignant-es-chercheur-es, des ingénieur-es, des technicien-nes et des enseignant-es affecté-es dans l'enseignement supérieur).

Les organismes nationaux de recherche rattachés à ce programme 172 (dont le CEA, le CNRS, l'INRAE, l'INRIA, l'INSERM, l'IPEV, l'IRD) devront, après une année 2025 déjà en déficit, prélever cette année 400 M€ supplémentaires dans leurs fonds de roulement qui devraient avoir été totalement consommés fin

2026. Le CNRS a été contraint à une austérité particulièrement sévère. De plus, après l'adoption de ce budget déjà très insuffisant, fin février 2026, le Premier ministre a imposé au CNRS de réaliser vingt millions d'euros d'économies supplémentaires pour réduire son déficit 2026 à 219 millions d'euros. Avec 91 % de sa subvention d'État qui sont déjà affectés à la masse salariale, le CNRS est contraint de faire porter ces économies sur sa dotation de base aux laboratoires : le conseil d'administration du CNRS a ainsi adopté, lors de la séance du 13 mars 2026, un budget rectificatif qui réduit de 13,5 millions d'euros le financement des laboratoires en 2026. Le président-directeur général du CNRS a envoyé, le 24 mars 2026, un courrier aux directrices et directeurs d'unité¹ pour leur annoncer une remontée de crédits sur la dotation 2026 versée par le CNRS. Le SNCS-FSU a dénoncé, avec la plus grande fermeté, cette réduction de la dotation 2026 du CNRS aux laboratoires² et a voté contre le budget rectificatif 2026 au conseil d'administration du CNRS³. Les directrices

¹ Courrier du PDG du CNRS aux directrices et directeurs d'unité le 24 mars 2026. <https://miniurl.be/r-6r8y>

² Communiqué du SNCS-FSU du 1^{er} avril 2026. *Le Premier ministre impose au CNRS de réduire sa dotation de base aux laboratoires en 2026*. <https://miniurl.be/r-6r8z>

³ Conseil d'administration du CNRS du 13 mars 2026. *Déclaration du SNCS-FSU sur le budget rectificatif 2026 du CNRS*. <https://miniurl.be/r-6r90>



Mensuel *Le Snesup*, février 2025. <https://miniurl.be/r-6r92>

et directeurs d'unité du CNRS et les membres du comité national de la recherche scientifique ont engagé un mouvement massif pour dénoncé cette baisse du budget des laboratoires et du CNRS et l'austérité pour la recherche publique^{4,5}.

Aussi, dès ce printemps, la FSU appelle à construire des mobilisations pour abonder les missions de l'ESR et préparer le budget 2027.

⁴ Texte d'appel des directrices et directeurs d'unité de recherche et des élus et élus des instances du Comité national de la recherche scientifique. *Recherche publique : la France est en train de décrocher ; les directrices et directeurs d'unité de recherche, ainsi que les élus et élus des instances du Comité national de la recherche scientifique se mobilisent*. <https://c3n-cn.fr/2026/04/10/budget-cnrs-et-recherche/>

⁵ Tribune parue dans *Le Monde* le 14 avril 2026. *La recherche publique est un investissement pour le futur, dont il faut assumer le caractère imprévisible*. <https://miniurl.be/r-6r91>



70 ANS

D'ENGAGEMENT POUR LA RECHERCHE

Conseil syndical national : 70 ans du SNCS-FSU

Du 24 au 26 juin 2026



CNRS Délégation Île-de-France Villejuif et en visioconférence

7 rue Guy Môquet 94800 VILLEJUIF

Un Conseil syndical national (CSN) est une opportunité pour les syndiquées et syndiqués de **rencontrer d'autres camarades et de se familiariser avec le fonctionnement du syndicat**. Le CSN de juin 2026 sera l'occasion de **fêter les 70 ans de la création du SNCS**, ainsi que de débattre autour de 3 thèmes établis par la commission administrative :

Thème 1 : L'intelligence artificielle dans la recherche, dans l'activité syndicale et dans la société

Thème 2 : Les libertés académiques

Thème 3 : Le management dysfonctionnel et la montée des risques psychosociaux dans l'enseignement supérieur et la recherche



Retrouvez le programme complet en ligne

www.sncs.fr/csn2026



Pour être contacté,
scannez le QR code

NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN, VOTRE BANQUE EST DÉJÀ SOUS VOS YEUX.

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

Rendez-vous sur **casden.fr*** ou retrouvez-nous chez



*Coût de connexion selon votre opérateur.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne
– Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros.
• Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming
• Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébèna • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.

